

Souscrivez à l'assurance auto et bénéficiez Gratuitement de l'Assistance en cas d'accident ou de panne.

C +228 22 19 36 26 / 98 90 29 15









**GRAND QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION** 

N° 9839 Jeudi 28 Juillet 2016 200 francs

INVESTISSEMENT DANS LES TELECOMMUNICATIONS

# LE CHEF DE L'ETAT A ECHANGE AVEC M. ABDESLAM AHIZOUNE PRESIDENT DU DIRECTOIRE MAROC TELECOM



Le chef de l'Etat (à droite) en discussion avec M. Abdeslam Ahizoune.

Le chef de l'Etat Faure Essozimna Gnassingbé a reçu hier en audience à Lomé, le président du directoire de Maroc Telecom, M. Abdeslam Ahizoune. Leurs discussions, selon M. Ahizoune, ont essentiellement porté sur les programmes d'investissement de Maroc Telecom à travers la société de téléphonie mobile MOOV, implantée au Togo. Le chef de l'Etat a pu ainsi, lors de cet entretien s'enquérir de l'avancement des différents projets exécutés par Maroc Telecom au Togo dans le domaine des télécommunications. M. Ahizoune s'est dit honoré de cet entretien avec le président de la République qui lui a permis d'avoir le soutien de ce dernier mais aussi sa vision pour une parfaite réalisation de ces projets, « les projets avancent conformément aux instructions de Son Excellence le président de la République qui tient à ce que de nouvelles technologies de l'information liées au numérique,

(Suite P. 3)

LE TOGO AUX JO RIO 2016

# Le Premier ministre a remis le drapeau national aux athlètes

Une cérémonie de remise de drapeau aux athlètes devant représenter le Togo aux Jeux Olympiques de Rio (Brésil) 2016, par le Premier ministre, Komi Selom Klassou, a eu lieu, hier, à la salle de conférence de la primature, à Lomé. C'était en présence du directeur de cabinet de la primature, M. Simfeïtchéou Pré, du ministre de la Communication, de la Culture, des Sports et de la Formation civique, M. Guy Madjé Lorenzo, des membres du Comité Olympique Togolais et de diverses personnalités.

(Suite P. 3)

CONTRÔLE DES SYSTEMES ANTISALISSURE DES NAVIRES ET CREATION D'UN FONDS D'INDEMNISATION

# Le Togo va adhérer à deux conventions

Après le vote de deux projets de loi sur la sécurité maritime et la répression de la pêche illicite, les élus du peuple ont poursuivi, hier, les travaux de la 2º session extraordinaire de l'année, au siège de leur institution, à Lomé. Il s'agit de la 2º séance plénière, consacrée à l'examen et l'adoption de deux textes de convention internationale. Le premier porte sur le contrôle des systèmes antisalissure nuisibles sur les navires et le second, portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dûs à la pollution par les hydrocarbures. Cette séance a été dirigée par la 1º vice-présidente de l'Assemblée nationale, l'honorable Ibrahima Mémounatou, en présence du Commissaire du gouvernement, M. André Johnson, ministre de l'Environnement et des Ressources forestières.

(Suite P. 3)

NAISSANCE : Si votre bébé naît entre le 25 juillet et le 31 juillet. Un' enfant un peu sauvage. Votre petit Cancer sera plus timide ou plus méfiant vis-à-vis des gens qu'il ne connaît pas. Il lui faudra un peu de temps avant de se laisser approcher.

**BELIER** 21 mars - 20 avril

Profession: Côté finances,

les aventures hasardeuses,

les opérations financières mal

Affection: Ne faites pas trop voir

votre inimitié si des opportuns

viennent troubler votre intimité.

Santé: Ménagez-vous.

**TAUREAU** 

21 avril - 21 mai

plans différents.

'activité

préparées seront à proscrire.



**GEMEAUX** 22 mai - 21 juir



23 juillet - 22 août Profession: On se construit un Profession: Vous êtes un exemple pour vos collègues peu plus chaque jour. Vous traverserez une période formatrice Montrez-leur la marche à suivre. Affection: Vous serez le lien qui

pour l'avenir. Affection: L'amour sera plus fort que jamais, si vous vivez à deux.

Santé: Vous serez énergique

#### votre plat favori VIERGE



Profession: Attention à ne pas décevoir au travail. Motivation, riqueur et discipline doivent être vos mots d'ordre.

Santé : Faites-vous plaisir avec

Affection: Soyez présent pour un proche en difficulté.

Santé: Bonne forme.

Trouvez pour chacune

En vue de faciliter les

des trois lignes horizontales

(A.B.C) le mot le plus long

possible. Marquez autant de

points que de lettres compo-

sant chacun des mots trouvés

et comparez votre score avec

celui que vous propose Togo-

recherches, quelques lettres sont déjà inscrites à leur place

Presse.

dans la grille.

LION

unira tous vos proches

#### **BALANCE**

23 septembre - 22 octobre

Profession: Travailleur et responsable, vous accumulez les bons points.

Affection : Ceux qui vivent en couple font des projets.

Profession: Vous persévérez

dans vos projets et obtenez les

Affection: Beaucoup de ten-

Santé: Place au sport. **SCORPION** 

23 octobre - 22 novembre

résultats espérés

dresse en famille

#### **SAGITTAIRE** 23 novembre – 21 décembre

Profession: Une journée chargée professionnellement avec des points à recadrer.

Affection: Une relation évoluera vers plus de tendresse.

Santé: Ménagez-vous.

#### **CAPRICORNE**

22 décembre - 20 ianvi

Profession: Vos finances ne son pas mauvaises. Vous prévoyez des achats.

Affection: Vénus vous rendra jaloux et possessif, ce qui peut compliquer vos relations. Santé: Aérez-vous

**POISSONS** 20 février - 20 mars

tible

articulations

**VERSEAU** 

Profession: On appréciera

votre conversation et vos avis.

Affection: Votre charme

naturel est difficilement résis-

Santé : Ménagez vos

21 janvier - 19 février

Profession: Vous avez be soin d'aide? On vous aidera. Affection: Ayez confiance en vous, votre charme fera le reste.

Santé: Prenez soin de votre santé

#### Affection: Une complicité vous

Jeux des

unira à votre partenaire

Profession: Vous serez amené à

partager votre activité en plusieurs

Santé: La vitalité passe par

PROBLEME N° 6068

I E F S A A L

||S||

HNDEERICA

**⊿89**′

OMGARTMI

1 2 3 4 5 6 7

Score à atteindre

#### CANCER

22 iuin - 22 iuillet

Profession: Vous vous plongerez dans des lectures qui vous feront voir les choses sous un autre

Affection: Vous recevez des nouvelles de vos proches qui vous feront très plaisir

Santé : Faites en équipe. Le collectif vous réussit.

#### Santé: Bon moral

#### **SOLUTION N° 6067**

A - FACTURE

**C - MANUFACTURE** 

#### Par K. DAMTARE

**B - GASPILLER** 

#### PROBLEME N° 4001

Votre score total

Cale Défoncé Gloussement  Rigole Trois fois Coiffure Souverain Sortie Question Figure Papillon Précipitation Singer		Lancées		Diplome	↓	Etablis	ΙŢ
Rigole Trois fois  Coiffure  Souverain Sortie Question  Figure Papillon  Précipitation  Singer				Défoncé		Cale	
Rigole Trois fois  Coiffure  Souverain Sortie Question  Figure Papillon  Précipitation  Singer						4	$\vdash$
Trois fois  Coiffure  Souverain Sortie Question  Papillon  Précipitation  Singer		·		\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \		<u> </u>	
Coiffure  Souverain Sortie Question  Figure Papillon  Précipitation  Singer			$\rightarrow$	Rigole			
Souverain Sortie Question Papillon Précipitation Singer				Trois fois	$\vdash$		
Sortie Question Papillon Précipitation Singer					$\rightarrow$	Coiffure	
Sortie Question Papillon Précipitation Singer							
Question  Figure →  Papillon  Précipitation  Singer			L.		←		
Figure → Papillon Précipitation → Singer			ightharpoons				
Papillon Précipitation				Question	<del>                                     </del>	Figuro	$\vdash$
→ Singer		Drácinitation		$\forall$	₽		
	0	Precipitation			_	Papillon	$\vdash$
I I I I I I I Diastase		$\forall$				$\forall$	
	Diastase						$\vdash$
<u>Afrique</u> →	$\rightarrow$	<b>→</b>					
				_			
Sert à lier			Sert à lier				
			$\stackrel{ ightharpoonup}{ ightharpoonup}$	<b>←</b>			
Couvertes de tam							
d   Marche   Cheville   →			$\rightarrow$				

#### **SOLUTION N° 4000**



## LES MOTS CROISES 🜣 🌣 🔯

#### Par Pascal AKAKPO-MESSAN

#### PROBLEME N° 415

#### **HORIZONTALEMENT** 1. Elle n'est pas d'accord et le manifeste.

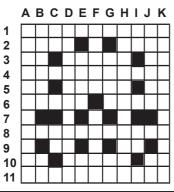
- Célèbre acteur français. Des intentions.
- 3. Ancien oui. Dirigea sur sa destination. Traditions.
- 4. Elle ne caractérise pas la tour de Pise.
- 6. Marque de céréales à un thé près. Sans eux on
- n'atteint pas trente.
- 7. -
- 9. Dans la tour de Pise. Obtenu.
- 10. Article masculin. Un arbre de fête. Symbole chlorhydrique
- Tournée.

#### **VERTICALEMENT**

- A. Elle n'est surement pas de la capitale.
- B. Vend au marché noir. Début d'entente. C. Pronom populaire. Si on le fait, on oublie les recommandations
- D. Cherchasse des détours.
- E. Une soie toute froissée. Assemblée générale.
- Trempa. Crié comme une grue.

#### G. Garde pour soi. Dans la mise.

- H. Feraient descendre dans le gosier.
- I. Sans protection. Avalé.
- J. Un germain. Démonstratif
- 5. C'est lui. Premier grand prophète juif. Pronom populaire. K. Qu'on ne saurait négliger.



#### **SOLUTIONS DU JEU N° 414**

ABCDEFGHIJK 1 REBARBATIFS O 🔳 U G O L I N O 🗏 A M I 

E M A N E 

I I ART ANE ARS 5 N I O S **E** C **E** I N R I CABOCHARDES IRIS A A A R E S ETE SIR ELA 8 9 RE B A L A I S N E ■ S O U L A R D ■ T 10 SAINTEBEUVE

#### LES MOTS CAMOUFLES

4971 Par D. KANKPE

ı T E, S 0 0  $R \cup M$ MBE S G А MBOS S E ł C U G 0 E 0 S E E В c E. Ε

#### **ENIGME** « Glorieuse »

ABCES - AERAGES - AERIEN - AMEN - BOSSUE - BRIME-CAROUSSEL - GRISE - JAMBES - IMAM - INCLUS - LAMA-LUMEN- MAFIA - NAIF - OVAIRE - OVIN - QUAIS - REBELLE -RIQUETI - RONCE - SCIENCE - SMALA - SOTCHI - TOMBE - TROC - URGENT- VARAN

**SOLUTION N° 4970 : EXACERBATION.** 

#### **NUMEROS UTILES**

CHU Sylvanus OLYMPIO 22-21-25-01

CHU Campus 22-25-77-68

22-25-47-39/22-25-78-08

Commissariat central 22-21-28-71

Sûreté Nationale 22-22-21-21

**Pompiers**118 ou 22-21-67-06

#### Gendarmerie

- O (Secours et Assistance)
- O 172 ou 22-22-21-39
- O Police Secours 117

#### **SOURIONS, RIONS-EN DELICATESSE**

- La mère d'un petit garçon interroge son fils à l'heure du déjeuner :
- Que dirais-tu si tu me voyais mains aussi sales à table ?
- J'aurais la délicatesse de ne pas le faire

#### PHARMACIES DE GARDE Du 25 au 31 juillet 2016

- Phcie SAINT RAPHAEL
- Marché Atikpodji Tél.: 22 21 84 26 ■ Phoie SAINT ANTOINE
- 1048, avenue de la libération Tél. : 22 21 29 64 ■ Phcie AMESSIAME - BE
- Marché de Bè Tél. : 22 21 49 74 ■ Phcie de l'OCAM
- Sur la rue de l'Entente Tél. : 22 21 62 05 ■ Phcie HORIZON
  - 165, Bd du 13 janvier Nyékonakpoè, face aux sapeurs pompiers à côté de l'immeuble A. AC. Tél. : 22 20 42 42
- Phoie DE L'AMITIE 72, Av. des Hydrocarbures (SOTED) Tél.: 22 21 74 47
- Phcie CAMPUS A Adéwi Tél · 22 21 56 32
- Phcie HOPITAL
- Face hôpital CHU Sylvanus OLYMPIO Tél.: 22 20 08 0 ■ Phcie N. D. DE LA TRINITE
- A Super Taco, 20, Bd de la Paix Tél.: 22 21 27 8 ■ Phoie LE JOURDAIN
- Sur le Bd Léopold Sédar SENGHOR, fac au CEG Tokoin Wuiti Tél.: 22 61 56 14

#### ■ Phcie NOTRE-DAME

Sise au 578, rue Assiyéyé derrière le marché de Hédzra

nawoé, en face de la piscine Atlantide Tél.: 22 42 74 04

- Phcie SAINT PIERRE Sagboville Hédzranawoé,
- Haho Tél. : 22 26 19 73 ■ Phcie MISERICORDE
- A Bè Kpota Tél.: 23 38 47 62
- Phcie SARAH Près du centre de santé d'Adakpamé Tél. : 22 27 09 25
- Phcie ELI-BERECA Sur la route d'Adidogomé, immeuble SIKOVIC
- face bureau de Poste Tél. : 22 51 22 82 ■ Phcie la REFERENCE
- Sise sur la route de Kpalimé, Adidogomé As siyéyé, à côté du bar Madiba Tél. : 23 20 24 15
- Phcie BONTE Sur la route de Ségbé, Wonyomé-Adidogomé et
- face de la station Sanol Tél.: 92 94 84 40
- Phcie DJIDJOLE
- A Djidjolé Tél.: 22 25 65 12
- Phcie MILLENAIRE Face à la réserve de la gendarmerie d'Agoè-Nyivé sur
- la route de 50 m à 300 m du côté Nord Tél. ■ Phcie VERTE
- Face Ecole du Parti à Klikamé Tél. : 22 25 03 26
- Phcie ENOULI Station d'Agbalépédogan Tél.: 22 25 90 68
- Phcie OSSAN
- Etablissement La Limousine, carrefour Avé dji Tél.: 23 38 44 25
- Phcie DES ROSES
- Quartier Vakpossito, en face de l'entreprise de l'Union Tél. : 22 37 38 12
- **Phcie SAINT ESPRIT** Sur la bretelle Agoè-Nyivé Kégué, face au
- CEG Agoè-Est Tél. : 22 40 29 06 ■ Phcie SAINT MICHEL
- Située à Agoè-Nyivé entre la Brasserie BB et Espace Télécom Tél. : 22 51 70 22
- Phcie EXCELLENCE
- A Agoè Démakpoè voies CEDEAO Tél.: 22 51 77 87 Phcie MAINA
- A Agoè Assiyéyé, axe Zanguéra à 300 m du carrefour bleu Tél.: 22 33 65 34 Phcie ABRAHAM
- A Agoè-Logopé Kossigan Tél.: 22 50 10 00 ■ Phcie LA FLAMME D'AMOUR
- Sise à Agodeke route d'Aného Tél. : 22 45 70 14
- Phcie BAGUIDA
- Face CMS de Baguida Tél.: 22 35 47 77

#### INVESTISSEMENT DANS LES TELECOMMUNICATIONS

# Le chef de l'Etat a échangé avec M. Abdeslam Ahizoune président du directoire Maroc Telecom



M. Ahizoune s'est confié à la presse au sortir de l'audience.

(Suite de la P. 1)

puissent être un atout au développement économique du pays. Il a beaucoup insisté sur le fait que les jeunes attendent de ces nouvelles technologies ; le très haut débit notamment, qu'il soit mobile avec la 3G et demain avec la 4G ou à travers le fixe porté par la fibre optique ». Le président du directoire de Maroc Telecom à cet effet, a indiqué qu'un premier

programme conforme avec les orientations reçues du chef de l'Etat a été déjà mis en place. Un deuxième, dont les orientations ont été données aujourd'hui par le président de la République va être mis en place pour aller audelà de la 3G et du fixe actuel pour aller vers le très haut débit qu'il soit mobile ou fixe par la fibre optique a confié M. Ahizoune. « Je profite de l'occasion pour remercier

le chef de l'Etat pour le soutien qu'il apporte à l'investissement étranger que nous portons ici avec enthousiasme eu égard à l'excellence des relations entre la République du Togo et le royaume du Maroc et les liens d'amitié et d'affection entre le Roi Mohamed VI et le président de la République » a souligné M. Ahizoune.

Essobiyou AMAH

#### LE TOGO AUX JO RIO 2016

# Le Premier ministre a remis le drapeau national aux athlètes

(Suite de la P. 1)

« Je voudrais, au nom du président de la République, du gouvernement et du peuple togolais tout entier vous remettre le drapeau national et vous exhorter à le défendre vaillamment ». C'est par ces mots que le Premier ministre, Komi Selom Klassou, a remis le drapeau aux athlètes togolais devant représenter le Togo aux Jeux Olympiques 2016 de Rio qui se dérouleront du 5 au 21 août prochains, au Brésil.

Au total, cinq sportifs, deux en natation (50 mètres nage libre), deux en athlétisme (100 m et 200 m) et un en aviron, représentant le Togo à ce grand rendez-vous mondial. Avant leur départ pour le Brésil, la délégation

togolaise a été reçue, hier, par le Premier ministre qui a remis, au nom du président de la République, le drapeau togolais à ces athlètes qui auront pour tâche de défendre les couleurs nationales.

A cette occasion, le Premier ministre, Komi Selom Klassou, a relevé que cette cérémonie de remise du drapeau national est pleine de symbole et de fierté. « Symbole, car pendant plus de deux semaines, vous allez défendre sans relâche les couleurs nationales pour lesquelles aucun sacrifice n'est trop grand. Pour ce faire, vous avez la lourde responsabilité de cultiver vertu et vaillance comme le recommande l'hymne national, afin qu'à l'issue de ces grandes compéti-



Le Premier ministre Selom Komi Klassou (5<sup>e</sup> de la droite) avec les athlètes.

tions mondiales, le Togo puisse être porté haut.

Fierté, car au-delà du devoir, c'est une opportunité pour vous d'affirmer aux yeux du monde votre savoir-faire dans vos disciplines respectives, fruit de tant d'efforts, de travail et de privation », a-t-il rappelé. Le Premier ministre a dit être persuadé que ces athlètes seront à la hauteur eu égard à la discipline et à l'abnégation dont ils ont toujours fait preuve. Il a, pour finir, assuré la délégation du soutien et de l'accompagnement de toutes et de tous.

Le ministre de la Communication, de la Culture, des Sports et de la Formation civique, M. Guy Madjé Lorenzo a émis le vœu que ces jeunes sportifs puissent défendre les couleurs nationales, mais également, apprendre, au cours de ces compétitions, afin de s'améliorer. Il a également souhaité que cette participation soit un signal fort pour les autres athlètes, afin qu'ils se préparent pour les prochains jeux et que le Togo ait plus de disciplines à faire valoir.

Les jeunes athlètes qui ont reçu le drapeau pour représenter le Togo aux Jeux Olympiques de Rio sont: Eméric Kpégba, Rebecca Kpossi, Kokoutsè Dabla, Prénam Pessé et Claire Ayivon.

Mélissa BATABA

#### CONTROLE DES SYSTEMES ANTISALISSURE DES NAVIRES ET CREATION D'UN FONDS D'INDEMNISATION

# Le Togo va adhérer à deux conventions internationales

(Suite de la P. 1)

Les deux projets de loi, examinés et adoptés, hier, par les députés à l'Assemblée nationale, autorisent, le premier, l'adhésion du Togo à la convention internationale sur le contrôle des systèmes antisalissure nuisibles sur les navires (anti-fouling system-AFS), signée, le 5 octobre 2001, à Londres. Le second autorise l'adhésion du Togo au

protocole de 2003 à la convention internationale de 1992 portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dûs à la pollution par les hydrocarbures, signé, le 16 mai 2003, à Londres, au Royaume-Uni.

De l'exposé des motifs concernant ces deux projets de loi du gouvernement, on retient que les navires qui parcourent les mers, à travers le monde, sont

tous recouverts de peinture antisalissure qui a des conséquences sur l'environnement marin. L'on note, en effet, qu'il existe des systèmes efficaces mis au point par l'industrie chimique dans les années 60 pour protéger les navires contre les salissures. Ces systèmes sont établis à base de composés métalliques et notamment, un composé organostannique, communément désigné sous le nom de tributylétain (TBT). Ce sont ces peintures qui sont appliquées sur la coque de la plupart des navires de haute mer, en vue d'empêcher les algues et mollusques de s'y fixer.

Vu que ces substances affectent l'environnement marin et provoquent, entre autres, la pollution croissante des ports, il apparaît alors nécessaire de prendre des mesures pour y remédier. Ces mesures doivent être fondées sur des règles applicables à l'échelle mondiale et des directives qui en découlent. C'est dans ce contexte qu'a été approuvée la présente convention. Elle interdit, notamment les TBT nuisibles dans les peintures antisalissure utilisées sur les navires et établit un mécanisme visant à prévenir d'éventuelles utilisations de systèmes antisalissure contenant

d'autres substances nocives.

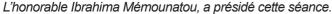
# Sécuriser les espaces maritimes

En ce qui concerne la convention internationale de 1992, il faut noter qu'elle vise à préserver l'environnement marin en indemnisant les victimes des dommages dûs à la pollution au cours du

(Suite P. 4)

# Contrôle des systèmes antisalissure des navires et création d'un fonds d'indemnisation







Les parlementaires, au cours des travaux. (Photos TAMASSI)

#### (Suite de la P. 3)

transport des hydrocarbures par la mer. Cette convention a été complétée par le protocole de 2003, les deux ayant créé respectivement le fonds de 1992 (Fonds 92) et le fonds complémentaire, alimentés par les armateurs, et propriétaires des navires.

L'adhésion à ce protocole de 2003 et à cette convention internationale de 1992 portant création de ce fonds d'indemnisation, relève-t-on, présente un avantage certain pour le Togo: «celui de sécuriser l'intérêt de l'Etat en cas de déversement d'hydrocarbures dans nos espaces maritimes...». Un autre intérêt lié à cette adhésion est qu'elle n'a aucune incidence financière



Le commissaire du gouvernement s'est réjoui de ce vote favorable.

pour le pays. Seuls les importateurs du pétrole brut s'acquittent des cotisations pour la constitution des fonds prévus par la convention et son protocole.

Après l'étude particulière et la consigne de vote, donnée par les présidents des groupes

parlementaires ANC et UNIR, les deux projets de loi ont été votés à l'unanimité des députés présents.

La 1<sup>re</sup> vice-présidente de l'Assemblée nationale, Mme Ibrahima Mémounatou, a félicité ses collègues députés pour l'adoption de

ces deux textes. Elle a indiqué qu'ils «viennent renforcer notre arsenal iuridique en matière de protection de l'environnement et permettront à notre pays de bénéficier effectivement de toutes les assistances nécessaires dans la lutte contre la pollution

et dans les indemnisations pour les dommages dûs à la pollution par les hydrocarbures ».

Le commissaire du gouvernement, le ministre André Johnson, en charge de l'Environnement et des Ressources forestières, a rappelé le contexte du sujet, objet de la sollicitation du parlement pour l'étude et l'adoption des deux projets de loi. «L'un des immenses progrès de l'humanité ayant impacté durablement le développement fut la domination des mers et des océans par la construction des navires capables, non seulement, de braver les distances de la haute mer, mais aussi, les intempéries et les attaques de tout genre en mer», a-t-il déclaré.

Soucieux de protéger l'environnement marin et côtier et de contribuer à l'effort de la communauté internationale, a justifié le ministre, «notre pays a jugé nécessaire d'adhérer à ces deux instruments pour accroître sa capacité d'intervention en cas de pollution et de sinistres». Il a insisté surtout sur l'aspect préservation de la qualité de l'environnement marin et protection de la santé des populations riveraines.

Le dernier projet de loi inscrit au programme de cette session extraordinaire va être examiné, aujourd'hui, par les parlementaires.

> **Martial Kokou KATAKA**

# La convention de partenariat entre les producteurs de céréales et ceux de semences expliquée dans le Bas-Mono

tion et de sensibilisation à l'appropriation et à la mise en œuvre de la convention de partenariat entre la Centrale des Producteurs de Céréales du Togo (CPC-Togo) et le Réseau National des Producteurs de Semences de Céréales du Togo (RNPSC-T) pour l'approvisionnement en semences de variétés améliorées s'est tenu le vendredi le 22 juillet à Attiogon, à 9 km au sud d'Afagnan.

Cette rencontre organisée par la CPC-Togo avec l'appui financier

vers son projet Centre d'Innovations Vertes pour le secteur agroalimentaire du Togo (Pro VIC), a pour objectif d'informer les producteurs et semenciers de l'existence de cette convention et de répertorier les besoins en semences certifiées sur le terrain en vue d'organiser les contrats ventes et des livraisons conformément aux clauses de la convention. Elle a aussi permis aux participants de s'approprier le contenu de cette convention

du service allemand de et de programmer des coopération (GIZ) à tra-séances de signature des contrats et livraisons des semences avec les différentes unions agricoles. Une feuille de route pour la mise en place des champs écoles agricoles en vue du démarrage des cultures suivant des innovations à retenir a été élaborée.

D'une durée de 3 ans, ce partenariat entend mettre à la disposition des producteurs de céréales des semences certifiées en qualité et quantité à moindre coût en vue de l'amélioration de leur rende- des rendements, pré- dements. Le directeur a ment et productivité. Il définit des modalités de collaboration entre les parties prenantes dans la fourniture et l'approvisionnement en semences certifiées des principales spéculations vivrières notamment le maïs, le riz, le sorgho, le soja, le niébé et l'arachide.

Les travaux ont été meublés par des exposés sur : des semences dans l'amélioration de la productivité agricole, définition et utilité des semences de qualité dans l'accroissement sentation de la conven- convié les producteurs tion de partenariat producteurs et réseau des semenciers, présentation du RNPSC et les disponibilités en semences certifiées.

Le directeur exécutif de la CPC-Togo, Nagnango Yakouba, a signifié que la production végétale est liée à un secteur semencier capable de fournir des semences en quantité et en qualité. Il a expliqué l'importance de la semence certifiée dans la productivité et l'amélioration des renà la professionnalisation de l'agriculture, et à la spécialisation du monde rural.

La conseillère technique nationale de GIZ, Mme Françoise Nadjombé a mis en exerque l'importance de ce partenariat dans l'amélioration de vie des producteurs et invité les participants à s'approprier le contenu de cette convention.

#### PAIX ET SECURITE MARITIME

# Lomé abrite une consultation tripartite Afrique-Chine-Etats-Unis

Le Togo accueille, hier et aujourd'hui, la consultation Afrique-Chine-Etats-Unis pour la paix en Afrique. Première du genre à se tenir hors du territoire américain, depuis 2014, la rencontre de Lomé, initiative du Centre Carter des Etats-Unis et du ministère togolais des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Intégration africaine, rassemble un groupe de diplomates et experts africains, chinois et américains pour examiner la collaboration entre les acteurs régionaux, la Chine, les USA et d'autres sur les questions de paix et de sécurité. Les grands sujets inscrits à l'ordre du jour sont la sécurité maritime et l'économie bleue dans le Golfe de Guinée, en prélude au Sommet extraordinaire de l'Union Africaine sur la sécurité maritime que le Togo abrite en octobre prochain et la promotion de la paix dans le Sahel.

Qu'elle se pose sur terre ou sur la mer, la question de la paix et de la sécurité en Afrique est un défi frontal qu'on ne peut esquiver ni négliger, encore moins ignorer. Elle titille et remet quotidiennement en cause, par le nombre sans cesse croissant des victimes des conflits armés et des barbaries terroristes, la capacité à y faire face et à y venir à bout. Face à cet amer constat et à ces résultats mitigés, il urgeait donc de revoir les plans et stratégies de lutte pour la paix sur le continent.

Comme initiative dans ce sens, l'institution en 2014, à la suite d'entretiens entre l'ancien président américain Jimmy Carter et le président chinois Xi Jinping, de la Consultation Afrique-Chine-Etats-Unis pour la paix. Cette consultation rassemble un groupe restreint de diplomates et experts africains, chinois et américains pour des discussions à huis clos visant à examiner la collaboration entre les acteurs régionaux. la Chine. les Etats-Unis et d'autres sur les questions de paix

et de sécurité.

Pour cette année, le Togo a l'honneur d'accueillir cette consultation de deux jours. Elle se tient, depuis hier, à l'hôtel Sarakawa. Elle sert ainsi un avant-goût au sommet extraordinaire de l'Union Africaine sur la sécurité maritime et le développement en octobre prochain à Lomé, permettant ainsi aux participants togolais de s'outiller davantage et de mener des réflexions profondes qui seront versées au dossier de la conférence maritime.

Pendant les deux jours, les participants seront invités à partager les obiectifs de la réunion et son lien avec le Sommet extraordinaire sur la sécurité maritime, les priorités actuelles du Togo concernant la sécurité maritime et l'économie bleue et les grandes lignes des propositions pour une coopération renforcée entre le Togo, la région, la Chine, les Etats-Unis et d'autres. Lors des discussions sur la sécurité maritime et l'économie bleue, ainsi que la promotion de la paix dans le Sahel, diplomates et experts seront appelés



Le ministre Robert Dussey (2° de la droite) ouvrant les travaux. (Photo ONOUADJE)

à décrire les activités et les priorités actuelles de leurs organisations respectives et à partager leurs réflexions sur les possibilités de collaboration tripartite. Dans les discussions générales, ils identifieront un consensus autour de quelques actions pratiques et spécifiques.

# Briser le cycle infernal de violence

Selon le ministre Robert Dussey, des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Intégration africaine, l'action pour briser le cycle infernal de violence et d'intolérance sur le continent africain exige surtout que les différentes initiatives auxquelles chacun participe, soit de façon individuelle ou de manière collégiale, mais insuffisamment préparées ou mal inspirées, laissent place à de véritables ententes de collaboration et de mutualisation des efforts. Elle nécessite, plus que jamais, a-t-il dit, que soit instaurée une vision commune, avec des cibles et des objectifs communs, atteignables par des moyens et des procédés collectifs et planifiés. En cela, le ministre Dussey a salué la vision du président Jimmy Carter et félicité les responsables du Centre Carter pour leur engagement pour la paix dans le monde.

Le vice-président du programme de paix au Centre Carter, M. Jordan Ryan, a souligné que la paix dans le Sahel, la sécurité maritime et l'économie bleue sont des sujets sur lesquels la Chine et les Etats-Unis veulent bien collaborer. Les intentions du Centre Carter, a-t-il ajouté, sont de promouvoir la paix et de construire de l'espoir.

Le Représentant spécial du Secrétaire général et chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Mohamed Ibn Chambas, s'est dit satisfait d'être associé à

cette réunion très importante de Lomé qui va apporter des réflexions et des perspectives positives pour le sommet d'octobre prochain.

Il faut noter que la consultation est menée par l'envoyé spécial chinois pour les affaires africaines, Zhong Jianhua, l'ancien envoyé spécial américain pour le Soudan et le Soudan du Sud, Princeton Lyman et Mohamed Ibn Chambas, Représentant spécial du Secrétaire général et chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

En plus de ces personnalités, la réunion de Lomé rassemble des représentants de la CEDEAO, de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), de la Commission du Golfe de Guinée, de la Commission du Bassin du Lac Tchad et le G-5 Sahel ainsi qu'un certain nombre d'experts et de fonctionnaires américain, chinois et régionaux.

Faustin LAGBAI

# Façon de parler

#### Des mots et des animaux

#### Anguille

Par sa forme allongée, ce poisson d'eau douce ou de mer appelée aussi congre, rappelle le serpent. Sa peau visqueuse symbolise la dissimulation, la ruse, la tromperie.

Filer, s'échapper comme une anguille : être insaisissable, vif et habile. Souple comme une anguille : très mince, très souple.

Il y a anguille sous roche : l'affaire n'est pas claire, il y a un problème, une tromperie.

Ecorcher l'anguille par la queue : commencer par où il faudrait finir, s'y prendre de travers.

Et enfin ce vieux proverbe : Quand

on serre trop l'anguille on la laisse partir. En exigeant trop, on finit par tout perdre...

#### Humour

«Pour une passoire, ce n'est pas un défaut d'avoir des trous !»... Tout est relatif...

«Si je préfère les chats aux chiens, c'est parce qu'il n'y a pas de chats policiers», disait l'écrivain français Jean Cocteau.

#### **Citations**

«La vie, c'est une belle chanson qu'on doit chanter ensemble, en battant toujours des mains»

(Bernard Dadié, écrivain de Côte d'Ivoire. Extrait de Climbié).

# COMMUNIQUE DU MINISTRE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DE LA FORMATION CIVIQUE

La sélection nationale des films pour la 16° édition du festival Clap Ivoire 2016 se déroule ce vendredi 29 juillet 2016 à 08 h 00 dans la salle de conférence de SAZOF.

A cet effet, le ministre invite les professionnels du cinéma, les cinéphiles et le public à prendre massivement part à ladite cérémonie.

**Guy Madjé LORENZO** 

#### JOURNEE DE LA FEMME AFRICAINE

# Début de l'édition 2016 des offres gratuites de soins de santé

La ministre de l'Action sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation, Mme Tchabinandi Kolani Yentcharé a procédé, hier, au lancement d'une série de services de soins gratuits en santé sexuelle et en santé de la reproduction au Centre d'accueil des réfugiés, à Avépozo, une banlieue de la ville de Lomé. Cette offre de soins s'inscrit dans le cadre des activités devant marquer la 54° Journée de la Femme africaine qui a lieu le 31 juillet de chaque année.

«Santé de la femme et de la jeune fille, une priorité pour l'atteinte des objectifs du développement durable» est le thème retenu cette année pour célébrer la 54° Journée de la Femme africaine le 31 juillet prochain.

En réaction à ce thème, la ministre de l'Action sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation a planifié des offres de services gratuits en Consultation Prénatale (CPN) et de Planification Familiale (PF) au profit des femmes et filles refugiées du centre d'accueil d'Avépozo de même que toute la population de cette localité dans la préfecture du Golfe. Ces offres de soins de santé sexuelle et de santé de la reproduction seront couplées de séances de sensibilisation à la prévention et au dépistage de la fistule obstétricale. Hier, au cours d'une cérémonie officielle, la ministre en charge de ce département ministériel, Mme Tchabinandi Kolani Yentcharé a donné le ton de ces soins gratuits.

Ces offres de soins, qui ont débuté, hier, prendront fin, le samedi, et consisteront à consulter les femmes enceintes et à administrer des méthodes modernes de contraception aux femmes et aux jeunes filles qui le désirent. Il sera aussi question d'examiner les femmes dans le but de dépister le cancer du col de l'utérus, de l'endomètre, de l'ovaire et du sein.

La clinique mobile et le personnel de l'Association Togolaise pour le Bien-Etre Familial (ATBEF) et le Centre Médico-social de Baguida sont mobilisés, à cet effet.



Mme Tchabinandi Kolani Yentcharé (debout) s'adressant à l'auditoire. (Photo Mlle HOMAWOO)

Mme Tchabinandi Kolani Yentcharé a, à l'occasion, indiqué que la fistule obstétricale est une morbidité qui survient à la suite d'un accouchement difficile et est caractérisée soit par une déchirure de la vessie, soit par une déchirure du rectum et / ou par la déchirure des deux.

A la suite de cette déchirure, il est difficile à la victime de retenir soit l'urine soit les matières fécales. «La fistule obstétricale est un facteur de marginalisation et de stigmatisation de la femme mais n'est pas une fatalité», a-t-elle indiqué.

Aussi, a-t-elle invité toutes les femmes qui en

souffrent à ne pas rester tapies dans l'ombre, mais à consulter un agent de santé, en vue de s'informer sur des formalités de réparation. «Grâce à la volonté des plus hautes autorités de ce pays et avec l'appui des partenaires techniques et financiers huit campagnes de réparation de la fis-

tule obstétricale ont été réalisées et plus de 300 femmes fistuleuses ont été complètement guéries», a-t-elle rassuré.

La directrice exécutive de l'ATBEF, Dr Solange Ahonsu-Toussah a, de son côté, souligné que pour prévenir la fistule obstétricale, il faut éviter les grossesses d'adolescentes, mais au cas où elles surviennent, un suivi médical régulier s'impose, en vue de deviner, à temps, si la future-mère peut accoucher par voie basse ou non.

«Ceci, en vue de lui éviter un accouchement difficile et, par ricochet, une fistule obstétricale». Les femmes fistuleuses au Togo se chiffrent à quelque 500 personnes.

Françoise AOUI

#### FORUM SUR UN TOGO EMERGENT

# Revaloriser la place de la diaspora

Un Forum Socio-Economique de la Diaspora Togolaise (FOSED) se tient, depuis hier, à l'hôtel Eda Oba, à Lomé. Premier du genre au Togo, cette rencontre, qui regroupe une centaine de participants, est une plateforme panafricaine de promotion et de valorisation des contributions diasporiques au profit des pays d'origine. Ce forum de quatre jours va permettre d'établir des échanges de partenariat entre les acteurs socio-économiques et politiques du Togo et la diaspora et partant, la constituer comme un levier important de l'émergence du pays.

Estimée à 2 millions de personnes dont les 2/3 en Afrique, la diaspora togolaise joue un rôle important dans les efforts de développement économique, social et culturel du Togo. Si on considère que l'aspect le plus important reste les transferts de fonds qui représenteraient environ 10% du PIB national, l'équivalent de 3 à 6 fois plus que les appuis budgétaires accordés au Togo au titre d'aides par les pays développés, il faudrait une dynamique d'actions pour que cette diaspora s'implique réellement dans les sphères de développement.

En effet, c'est pour répondre à plusieurs préoccupations que le premier Forum Socio-Economique de la Diaspora Togolaise (FOSED) est initié, à travers le projet «Kpékpé Togo 2016», sous le thème « La diaspora, levier d'un Togo émergent ». Les travaux de cette rencontre vont permettre aux participants d'attester et de valider le rôle et la place de la diaspora togolaise dans le processus social et économique. Il est surtout question d'échanger et de réfléchir sur les différentes stratégies, en vue de connaître et évaluer les opportunités d'investissement et les créneaux porteurs au Togo en relation avec les grands chantiers prioritaires, de permettre aux autorités publiques de pré-

senter à la diaspora togolaise les mesures concrètes prises pour s'ouvrir à elle et de renforcer l'impact de leurs contributions dans les secteurs socio - économiques. Conférences-débats, panels de discussions. expositions-ventes, réseautage sont, entre autres, les activités qui vont meubler ce forum.

Α la cérémonie d'ouverture des travaux, l'administrateur délégué FOSED, M. Antoine Gbekobu, s'est réjoui de cette initiative consacrée au Togo. Selon lui, l'attachement de la diaspora togolaise à la construction et à l'émergence du pays incontestable. «Si le gouvernement



Une vue de l'assistance.

continue la mise en place des structures favorisant l'investissement, l'éclosion des talents, la participation politique et l'intégration harmonieuse de tous les fils et filles vivant à l'intérieur et à l'extérieur du pays, nous devons arrêter de labou-

rer le vide dans des disputes de chapelles stériles, dans des antagonismes improductifs et des discussions inutiles », a souligné M. Gbekobu. Aussi at-il remercié le Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD) et l'Institut International de Gestion de Conflits (IIGC) pour leur expertise dans l'organisation du FOSED togolais.

Jules LEMOU

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT A LA BASE, DE L'ARTISANAT ET DE L'EMPLOI DES JEUNES

CABINET

Direction de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

Lomé, le 14 juin 2016

# DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EXPLOITATION DES MAISONS DE JEUNES DU TOGO (Avis relancé)

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE (AAC) N°: 001/MDBAJEJ/DEL. EXPL°.MJ/2016

- **1.** Le présent avis d'appel public à candidature fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans TOGO-PRESSE n° 9701 du 08 janvier 2016.
- 2. Le ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes a obtenu des ressources sur le Budget de l'Etat, Gestion 2012 à 2016 afin de financer la construction des Maisons de Jeunes au Togo. Il entend concéder l'exploitation des infrastructures mise en place dans le cadre des Maisons de Jeunes de Lomé, d'Atakpamé, de Kara et de Dapaong à une structure par une convention de délégation de service public. Chaque localité constitue un lot distinct.
- **3.** La passation du marché sera conduite par appel d'offres avec pré-qualification tel que défini dans le Code des Marchés Publics, et ouvert à tous les candidats éligibles et pré-qualifiés.
- **4.** Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat du Responsable des Marchés Publics du Ministère du Développement à la Base sis à la villa N° 37 de la cité OUA, Porte n° 017, e-mail : mindevbasemarches@outlook.fr, B.P. : 1299 Lomé-Togo, Tél. : 22 61 40 07 et prendre connaissance des documents de pré-qualification à l'adresse cihaut mentionnée tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures.
- 5. Les exigences en matière de qualifications sont :
  - les conditions légales de l'entreprise ;
  - la situation financière de l'entreprise et

- l'expérience de l'entreprise.
- Voir les IPC pour les informations détaillées.
- **6.** Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier de pré-qualification complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat du Responsable des Marchés Publics du Ministère du Développement à la Base sis à la villa N° 37 de la cité OUA, Porte n° 017, B.P. : 1299 Lomé-Togo, Tél. : 22 61 40 07 contre un paiement non remboursable de **cinquante mille (50 000) F CFA**. La méthode de paiement sera par espèce. Le document de pré-qualification sera adressé par « main à main ».
- 7. Les demandes de pré-qualification devront être soumises à l'adresse ci-après : Comptabilité du Ministère du Développement à la Base sis à la villa N° 37 de la cité OUA, Porte n° 017 au plus tard le jeudi, 04 août 2016 à 15 heures 30 T.U et porter clairement la mention « Demande de pré-qualification pour la délégation du service public d'exploitation des maisons de jeunes du Togo ; Avis d'appel public à candidatures N° : 001/MDBAJEJ/Dél. Expl°. MJ/2016 ».
- 8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le jeudi, 04 août 2016 à 16 heures 00 T.U à l'adresse suivante : Salle de réunion du Ministère du Développement à la Base sis à la villa N° 37 de la cité OUA.

Le Responsable des Marchés Publics

Yawotse VOVOR

#### **AVIS DE RECRUTEMENT**

Le gouvernement de la République Togolaise a bénéficié de l'appui de la Commission Européenne pour le financement de la deuxième phase du Projet d'Appui Institutionnel (PAI 2) à travers le dixième Fond Européen de Développement (FED). Dans le cadre de cet appui, en vue du renforcement de l'équipe chargée de la production des statistiques judiciaires et pénitentiaires, le Ministère de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République (MJRIR) en collaboration avec l'Unité de Gestion du Projet (UGP) du volet 3 « Appui à la statistique » envisage recruter un consultant statisticien /démographe pour une période de quatre (4) mois.

Sous l'autorité du Secrétariat Général du MJRIR, le consultant retenu aura pour mission :

- Revisiter la feuille de route issue de l'étude sur l'état des lieux, notamment la méthodologie et les instruments de collecte de données sur les juridictions et établissements pénitentiaires;
- Examiner la situation des registres dans les juridictions et prisons en termes de formats et de tenue ;
- Concevoir et animer des ateliers de formation et de sensibilisation à la collecte de données ;
- Sensibiliser et former le personnel des juridictions et des établissements pénitentiaires chargés de la collecte des données au sein de leurs structures respectives;
- Coordonner la collecte et la saisie des données et assurer le traitement et l'analyse des données ;
- Elaborer le document portant projet d'annuaire statistique pour l'année judiciaire 2015-2016 ;
- Animer l'atelier relatif à la validation du projet d'annuaire statistique élaboré.

#### Qualification et profil recherchés :

Les postulants aux postes à pourvoir doivent remplir les critères suivants :

- Etre de nationalité togolaise ;
- Etre un statisticien-économiste ou un statisticien démographe avec un diplôme universitaire (Bac + 5 au moins);
- Avoir une expérience professionnelle postuniversitaire d'au moins cinq (5) ans dans le domaine de l'élaboration des statistiques et de la formation en statistique;
- Avoir une expérience dans la pratique des enquêtes statistiques dans des secteurs d'activités économiques ou sociales en Afrique sub-saharienne;
- Avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique et des outils de traitement des données d'enquêtes (SPSS ou STATA. etc.);
- Etre rigoureux et doté d'une bonne capacité d'organisation, d'analyse et de synthèse ;
- Avoir une parfaite maîtrise du français et une excellente capacité rédactionnelle ;
- Une connaissance du secteur de la justice ou de l'administration pénitentiaire serait un atout. **Dossier à fournir :**

Le dossier de candidature de chaque postulant doit comporter les pièces suivantes :

- CV détaillé et lettre de motivation ;
- Copie non légalisée de l'acte de naissance ;
- Copie non légalisée de la nationalité togolaise ;
- Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- Copies légalisées des diplômes et attestations de travail ou de stage.

L'absence de l'une des pièces requises dans les dossiers de candidature peut disqualifier le postulant.

#### Dépôt de dossier :

Les dossiers doivent être déposés sous pli fermé au Secrétariat Général du Ministère de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République - Rue de l'OCAM, tél.: 90 09 96 04 Lomé. Date limite de dépôt de dossiers : le 03 août 2016 à 17 h 30.

Les TDR de la mission peuvent être consultés sur les sites du Ministère de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République (www.justice.gouv.tg), du Ministère de la Planification du Développement (www.planification.gouv.tg) et de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (www.stat-togo.org).



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

#### OFFRE D'EMPLOI

L'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) recrute pour le compte d'une organisation dans le domaine de production de rente, **un (01) secrétaire administratif (H/F).** 

#### I. ACTIVITES

Le candidat aura pour activités :

- Assurer la coordination des activités du secrétariat général ;
- Organiser l'assemblée générale ou le conseil d'administration de l'organisation ;
- Rédiger les projets de rapports ou de procès-verbaux du conseil ou de réunion à l'appréciation du secrétaire général ;
- Préparer et soumettre les statistiques au secrétaire général ;
- Assister le secrétaire général dans l'exécution et le suivi des activités et opérations de terrain ;
- Contribuer à la définition de la politique de développement et plan d'action du secteur. II. PROFIL
- Etre titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou master au moins en agronomie, agroéconomie, économie du développement ou tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans les filières de production de rente ;
- Avoir une expérience professionnelle dans l'administration de développement notamment dans la planification ou la gestion et le suivi de projets et programmes de développement agricole ou rural;

#### Dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent comprendre :

- ☐ Une lettre de motivation, adressée au Directeur Général de l'ANPE Togo ;
- Le curriculum vitae détaillé accompagné des copies des diplômes et attestations de travail ;

#### Modalités de recrutement

- □ Présélection
- ☐ Entretien professionnel

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour l'entretien professionnel. Lieux et date limite de dépôt de dossiers

Les dossiers de candidature doivent être déposés aux lieux suivants :

- Dossiers physiques aux adresses suivantes :
- Aux points de service de l'ANPE : Doumasséssé (terrain d'Adéwui), campus de l'UL (bloc pédagogique), Adakpamé (non loin de la gendarmerie de Zoro bar), Baguida (non loin des bureaux de la gendarmerie de Baguida) ;
- ☐ A l'Agence principale de l'ANPE à Nyékonakpoè en face de la caserne des sapeurspompiers ;
- Au siège de l'ANPE sis au 244 BKK, Avenue de la chance, à côté de l'ancienne église catholique de Bè Kiklamé au plus tard le 2 août 2016 à 17 h 00.
- Cette annonce peut être consultée sur les sites www.anpetogo.org et sur www. africagrio. com

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE SYLVANUS** OI YMPIO

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Cellule Permanente d'Appui à la PRMP



REPUBLIQUE TOGOLAISE Travail - Liberté - Patrie

#### AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 008/2016/D-CHU SO/CPA PRMP

#### Objet : Fourniture de réactifs et consommables de Laboratoire

- 1. Le CHU Sylvanus Olympio dispose des fonds sur son budget autonome, gestion 2016 afin de financer le coût relatif à la fourniture des réactifs et consommables de laboratoire et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des payements au titre du présent marché.
- 2. Le Centre Hospitalier Universitaire Sylvanus Olympio sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats répondant aux qualifications requises pour la fourniture des réactifs et consommables de laboratoire répartis en onze (11) lots comme suit :
- Lot n° 1 : Réactifs et consommables de Biochimie; Lot n° 2 : Réactifs et consommables d'hématologie; Lot n° 3: Réactifs et consommables de sérologie; Lot n° 4: Réactifs et consommables de Bactériologie, de parasitologie, et de mycologie (1); Lot n° 5 : Réactifs et consommables de Bactériologie (2) : Réactifs BIOMERIEUX ; Lot n° 6 : Réactifs pour appareil spécifique de biochimie : Analyseur des gaz du sang de Marque COMBILINE; Lot n° 7 ; Réactifs pour appareil spécifique de biochimie : Analyseur d'électrolytes de Marque CARETIUM ; Lot n° 8 : Réactifs pour appareil spécifique de biochimie : Automate d'électrophorèse de Marque MUNICAP ; Lot n° 9 : Réactifs pour appareil spécifique de biochimie pour le dosage de l'hémoglobine gliquée de Marque DCA VANTAGE ; Lot n° 10: Réactifs pour appareil spécifique d'hématologie: Automate MINDRAY BC 3000 PLUS ET BC 5000; Lot n° 11: Réactifs Stago pour appareil spécifique d'hémostase START. NB : Un soumissionnaire peut être attributaire des onze (11) lots.

Ces réactifs sont à livrer dans les magasins des laboratoires du CHU-SO dans un délai de 20 jours à compter de la signature du bon d'achat relatif à chaque tranche commandée suivant le besoin de l'heure.

Les réactifs devront avoir le marquage CE et/ou IVD. Les variantes en termes de marquage ne seront pas acceptées. Préciser la marque du fabricant des réactifs à

- 3. La passation de marché sera conduite par appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions du Code des marchés publics et délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.
- 4. Les exigences en matière de qualification sont :

Etre en règle avec l'administration publique en présentant les pièces administratives indiquées au point 11.1 des DPAO ; Avoir déjà réalisé au moins un marché similaire prouvé par une attestation de bonne fin d'exécution ou une copie du procès-verbal de réception provisoire dénué de toute réserve ou un procès-verbal de réception définitive au cours des cinq (05) dernières années ; Avoir l'arrêté du ministère de la Santé et de la Protection sociale portant octroi de licence de création d'un établissement de distribution de dispositifs médicaux ou l'autorisation de commercialiser dans le domaine de la santé : Fournir l'attestation de disponibilité de crédit d'une valeur de 0,5 fois l'offre financière ; Avoir un chiffre d'affaire annuel moyen des trois (03) dernières années (2013, 2014 et 2015) d'un montant égal à 0,5 fois l'offre financière ; Fournir les états financiers des 2013, 2014 et 2015. 6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de Vingt cinq mille (25 000) F CFA à l'adresse ci-après : Cellule permanente d'appui à la PRMP, Immeuble de la Direction 1er étage, porte 13 de 08 H à 12 H et de 15 H 00 à 17 H T U. La méthode de paiement sera le versement en espèces aux guichets de la caisse du CHU Sylvanus Olympio avant le retrait du dossier contre remise d'un récépissé à l'adresse susmentionnée. Le Dossier d'Appel d'offres sera remis «main en main».

7. Les plis devront être déposés à l'adresse ci-après : Direction du CHU Sylvanus Olympio, Cellule permanente d'appui à la PRMP, Immeuble de la Direction 1er étage, porte 13, Ville : Lomé, Boîte postale: 57; Tél.: 22 21 25 01, au plus tard le 26 août 2016 à 09 H 30 minutes TU. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées

8. Les offres doivent être accompagnées des garanties bancaires de soumission pour chaque lot, d'une valeur de : 280 000 FCFA pour le lot n° 1 ; 80 000 FCFA pour le lot n° 2; 80 000 FCFA pour le lot n° 3; 316 408 FCFA pour le lot n° 4; 91 110 FCFA pour le lot  $n^\circ$  5 ; 30 170 FCFA pour le lot  $n^\circ$  6 ; 22 000 FCFA pour le lot  $n^\circ$  7 ; 71 920 FCFA pour le lot n° 8; 16 680 FCFA pour le lot n° 9; 111 110 FCFA pour le lot n° 10; 80 000 FCFA pour le lot n°11. La garantie doit être délivrée par une banque agréée et avoir une durée de validité d'au moins vingt-huit (28) jours de plus que celle de l'offre.

9. Les offres doivent être valides pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date limite de dépôt des offres.

10. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : salle de conférence du CHU Sylvanus Olympio, sise au rez-de-chaussée de l'immeuble de la Direction le 26 août 2016 à 10 H précise.

> Le Directeur Médecin colonel ADOM Wiyoou Kpao



REPUBLIQUE TOGOLAISE Travail - Liberté - Patrie



UNIVERSITE DE LOME

CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL

#### **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL** Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) Crédit IDA 5424-TG

Appel d'Offres Ouvert N° 003/2016/UL PRMP/CERSA relatif à la fourniture et à l'installation d'équipements de poulailler au profit du CERSA

- 1. La République Togolaise a obtenu un crédit auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer la mise en œuvre des activités du Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA), et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à l'acquisition d'équipements de poulailler.
- 2. L'Université de Lomé agissant pour le compte du CERSA sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture d'équipements de pouiller en deux lots
- Lot 1: Acquisition de Batteries et cages d'élevage de poules pondeuses, d'abreuvoirs et de mangeoires - Lot 2 : Acquition de Pondoirs

Les variantes ne seront pas autorisées.

- 3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans les « Directives : passation des marchés financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits et Dons de I'AID», et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que definis dans les Directives.
- 4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la direction du CERSA, e-mail : cersa.univ.lome@gmail.com Tél. : 22 40 60 58 et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous

Secrétariat du CERSA, sis au Campus Nord, au 3º étage du bâtiment abritant la direction des ressources humaines de l'Université de Lomé (Bloc Administratif), Tél. : 22 40 60 58 tous les jours ouvrables de 08 h 30 min à 12 h 00 min et de 15 h à 17 h 30 min.

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

#### a- Capacité financière

Avoir réalisé durant les années 2012, 2013 et 2014, un chiffre d'affaires moyen égal au moins à une (1) fois le montant de son offre. Le Soumissionnaire doit joindre à son offre toute preuve (Etats financiers certifiés) des années 2012, 2013 et 2014.

Justifier de liquidités et/ou des facilités de crédit au moins égales à trente pour cent (30 %) du montant de son offre Hors Taxes.

#### b- Capacité technique et expérience

Le soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après : avoir exécuté en tant que fournisseur principal ou sous-traitant au moins trois (03) marchés portant sur la fournitures et l'installation d'équipements de poulaillier de nature similaire au cours des cinq (05) dernières années. A cet effet, le soumissionnaire doit joindre à son offre la liste des marchés exécutés et copie de toute preuve (attestations de bonne exécution ou procès - verbaux de réception) montrant qu'il a exécuté lesdits marchés.

#### c-Situation légale des entreprises

- Ne pas avoir d'antécédents de non-exécution de marchés au cours des trois (03) dernières années ;
- Etre en règle vis-à-vis de l'administration en fournissant les pièces administratives énumérées à la

clause IS 11.1 (j) des données particulières de l'appel d'offres.

Une marge de préférence applicable à certaines fournitures fabriquées localement ne sera pas octroyée aux soumissionnaires éligibles.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

6. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous contre un paiement non remboursable de 25 000 F CFA. La méthode de paiement sera en espèce contre un reçu. Le Dossier d'Appel d'offres sera remis main à main au candidat.

7. Les offres constituées d'un (01) original et de trois (03) copies devront être soumises à l'adresse ci-après au plus tard le mercredi 24 août 2016 à 15 heures 00 minute TU. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents en personne à l'adresse suivante : Salle de réunion du CERSA, sis au Campus Nord, au 3° étage du bâtiment abritant la direction des ressources humaines de l'Université de Lomé (Bloc Administratif),

8. Les offres doivent comprendre une garantie de l'offre pour un montant de : - Lot 1: 200 000 F CFA

Tél. : (+228) 22 40 60 58 le mercredi 24 août 2016 à 15 heures 30 minutes TU.

- Lot 2: 100 000 F CFA

Le délai de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Université de Lomé.

Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA),

A l'attention de Monsieur le Directeur du CERSA,

Secrétariat du CERSA, sis au campus nord, 3° étage du bâtiment abritant la direction des ressources humaines de l'Université de Lomé (Bloc Administratif) **BP.: 1515** 

Ville : Lomé

Tél. : (+228) 22 40 60 58

Avec la mention : « Acquisition d'équipements de poulailler au profit du CERSA, LOT N° ... A N'OUVRIR QU'EN SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS ».

> Lomé, le 22 juillet 2016 La Personne Responsable des marchés **Akuavi Cicavi SOSSOU**

#### **ENVIRONNEMENT ET SANTE**

# Un salon des savoirs traditionnels et bioéconomiques en août prochain à Lomé

Le Centre Omni thérapeutique Africain (COA) organise, du 22 au 31 août prochains, au Centre Togolais des Expositions et Foire (CETEF) de Lomé, la 1<sup>re</sup> édition du Salon International des Savoirs Traditionnels et Bioéconomiques (SISTRA-BIOECO) sur le thème « *Innovation et promotion du modèle de croissance bioéconomique* ». Occasion pour les chercheurs, universitaires et spécialistes de la question d'échanger pour l'innovation et la réinvention du modèle de croissances économique et industriel.

Eveiller les consciences vers une économie plus propre et une protection de la Santé ainsi que l'environnement. Tel est l'objectif visé par le Salon International des Savoirs Traditionnels et Bioéconomiques (SISTRA BIOECO) qui se tiendra à Lomé, du 22 au 31 août prochains, à Lomé. L'annonce a été faite, mardi dernier, au cours d'une conférence organisée par le Centre Omni thérapeutique Africain (COA), initiateur du concept à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT). Cette rencontre entend contribuer à la vulgarisation et à la valorisation des savoirs traditionnels bioéconomiques et des innovations compatibles à la sauvegarde de la planète. Concrètement, il sera question pour les chercheurs, scientifiques, universi-

taires et spécialistes, qui se réuniront en colloque, de « se pencher sur la question de bio économie qui consiste à prévoir la mode de production et de consommation à partir des ressources disponibles. Et ce, tout en évitant la disparition de ces ressources qui subissent aujourd'hui trop de pression », a déclaré le Secrétaire général du COA, M. Mawuena Ayivi. Le SISTRA BIOECO veut, en effet, contribuer à la vulgarisation et à la valorisation des savoirs traditionnels bioéconomiques et des innovations compatibles à la sauvegarde de la planète. Il entend offrir une opportunité d'affaires dans le domaine bioéconomique et technologique, élargir et renforcer les relations d'affaires entre les différents exposants nationaux et internationaux, appuyer



M. Eklou-Gadegbeku (milieu) au cours de la conférence de presse. (Photo ONOUADJE).

le transfert de technologie qui respecte l'environnement et la santé, etc. En résumé, SISTRA BIOCO est un cadre de négoce et de partenariat pour la réalisation des projets bioéconomiques. Il est également une occasion d'excursions culturelles et de voyages touristiques chez les peuples autoch-

tones des cinq continents. Ce salon réunira 265 exposants. Chaque exposant inscrit a droit à un stand climatisé de 9 m² avec un accès wuifi. Il est prévu également des badges, un laissezpasser pour les exposants, une assistance pour le transport humain, une assurance incendie, etc. Une cinquantaine de conférences, ateliers et projections par d'éminents chercheurs nationaux et internationaux, des rencontres d'affaires et des soirées culturelles sont inscrits au programme. Une caravane sera organisée en prélude au salon qui a pour

apothéose un dîner de gala accompagné d'une d'attestations. Dans son intervention, le commissaire général du Salon, Pr Kwashie Eklu Gadégbéku, a rappelé la particularité du COA qui est le premier cadre africain de collaboration et d'interdisciplinarité entre médecins, chercheurs universitaires, tradithérapeutes, pharmaciens, religieux, juristes, agronomes et des acteurs de la santé et de l'écologie. Une collaboration que des invités à la conférence de presse ont souhaité pérenne pour une meilleure conciliation de la médecine traditionnelle et moderne au profit du bien-être de la population africaine.

> Patouani BATCHAMLA

#### NON AU TRAFIC ILLICITE DES ARMES LEGERES

# La société civile plaide pour la mise en œuvre du TCA

La section togolaise du Réseau d'Action sur les Armes Légères en Afrique de l'Ouest (RASALAO-Togo) et les associations Cercles des Jeunes pour une Société de Paix (CJSP) et Communication et Développement Intégral (CDI) ont lancé, mardi, à Lomé, un projet de « plaidoyer auprès des institutions de la République, en vue de la mise en œuvre du Traité sur le Commerce des Armes (TCA) ». Le but visé par ce projet est de sensibiliser les gouvernés et les gouvernants à l'urgence de l'application du TCA et ses avantages en faveur de la sécurité et de la paix.

Le Togo a ratifié, le 8 octobre 2015, le Traité sur le Commerce des Armes (TCA). Ce traité impose, aux Etats signataires, un certain nombre d'obligations qu'il faut intégrer dans l'arsenal juridique national, afin de mieux régir le commerce des armes dans le monde et freiner la circulation illicite des Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC). II s'agit, entre autres, de l'institution et la tenue à jour d'un régime de contrôle national des transferts des armes classiques, l'interdiction et l'exigence d'évaluer certains risques liés aux transferts des armes, munitions, pièces et autres éléments connexes, etc.

Au vu de son implication dans la problématique des armes légères, les Cercles des Jeunes pour une Société de Paix (CJSP-Togo) a initié, en collaboration avec la section togolaise du Réseau d'Action sur les Armes Légères en Afrique de l'Ouest (RASA-LAO-Togo) et l'association Communication et Développement Intégral (CDI)-Togo, une semaine de plaidoyer, visant à amener les autorités à s'intéresser au Traité sur le Commerce des Armes (TCA). Il s'agit, dans cette démarche, d'inciter le parlement à rouvrir ce dossier pour que le gouvernement puisse intégrer les dispositions contenues dans ce TCA dans l'arsenal juridique togolais.

Diverses activités sont inscrites dans ce programme, notamment la sensibilisation, à travers les médias, l'atelier du 4 août prochain sur le TCA visant à renforcer les connaissances des Organisations de la Société Civile (OSC), etc.

Pour le secrétaire général du RASALAO-Togo, M. François Komlavi Agbo, des armes classiques pullulent dans la sous-région, et particulièrement au Togo. Selon les enquêtes, a-t-il déclaré, 10.000 armes circulent clandestinement. Il faut donc que le Togo fournisse des efforts pour récupérer ces armes et les détruire. « Puisque ce sont les armes illicites

qui alimentent les conflits internes et les rebellions», a-t-il précisé.

Pour le secrétaire permanent de la Commission des armes légères et de petit calibre, M. Jonas Paka, la mise en œuvre du TCA permettra plus de transparence dans la vente des armes et une responsabilité plus accrue des Etats dans les transferts des armes importées ou exportées avec l'imposition des règles de bonne gouvernance dans la régulation du commerce des armes, tel qu'édicté par les objectifs de ce traité.

Komla GOKATSE

## **COMMUNIQUE**

Le mardi 26 juillet 2016, l'Observatoire Togolais des Médias (OTM) a tenu son Assemblée Générale Elective. Etaient présents les délégués des organisations représentées notamment le CONAPP, le SYNLICO, le SAINTJOP et l'UJIT. Après audition, amendement et adoption des rapports moral, d'activités et financier, les participants ont procédé à l'élection des nouveaux membres de l'OTM dont la liste nominative suit :

Président : **Aimé Komla EKPE**Vice-président : **Rigobert BASSADOU**Secrétaire général : **Moussouloumi BOUKARI** 

Trésorier : **Germain POULI**Rapporteur : **Abass ISSAKA**Conseillers Membres : **Line AYIVOR** 

Line AYIVOR
Jacques AKUE
Alfa TCHAKPALA

N.B. : Un membre de la société civile, recruté sur appel à candidature, complètera la liste des membres.

Fait à Lomé, le 26 juillet 2016

Pour l'OTM

Le Président

Aimé Komlan EKPE

# médias veulent contribuer à la formation citoyenne

Une cinquantaine de responsables des médias publics et privés des Régions des Savanes, Centrale et de la Kara ont échangé le lundi 25 juillet à Kara sur la contribution des médias à la formation citoyenne des populations.

Organisée par le ministère de la Communication, de la Culture, des Sports et de la Formation civique à travers la direction de la Formation civique, cette rencontre est axée sur le thème « contribution des médias à l'éducation citoyenne des populations ». Elle vise à jeter les bases d'un partenariat plus dynamique entre les professionnels de médias et le ministère chargé de la Formation civique en vue d'une synergie d'actions. Il s'agit aussi de mutualiser les expériences afin d'œuvrer au quotidien à l'éveil de conscience des populations sur les valeurs civique et citoyenne.

Deux communications ont été développées aux cours des assises notamment les stratégies communes pour limiter les dégâts d'incivisme et le manque de citoyenneté puis l'implication des hommes de médias dans la lutte contre le comportement incivique et irrespectueux de l'ordre public et la désobéissance à autorité.

Pour le directeur de la Formation civique, Diato Kanda, le gouvernement s'est engagé à refixer les repères d'éthique et de civisme au niveau national par la mise en place d'une politique nationale de

formation civique et d'éducation à la citoyenneté. Pour cela, les médias considérés comme le quatrième pouvoir dans un Etat démocratique, c'est à juste titre que le gouvernement entend faire d'eux un canal puissant d'information, de formation, d'éducation et de sensibilisation des populations en vue de relever le défi d'incivisme et de citoyenneté, a-t-il précisé.

Le représentant du préfet de la Kozah, Mazamisso Yora a relevé que cette rencontre confirme l'engagement du chef de l'Etat et de son gouvernement à faire du Togo un pays émergent et résolument ancré dans la culture civique et citoyenne.

(ATOP)

# коzaн/ Les professionnels de | AGOU/ Un centre islamique inauguré à Avétonou

Le secrétaire général de la préfecture d'Agou, Abli Aklesso Palamkiwè a inauguré le centre islamique d'Avétonou le mercredi 20 juillet. D'un coût total de 20 millions de francs CFA, ce iovau. construit sur une aire de 12 m<sup>2</sup> comprend une mosquée d'environ 300 places, une école coranique de 3 classes équipées de tables-bancs et une direction. Il est prévu 2 boutiques et 1 logement pour l'Imam d'Avétonou.

C'est le Centre de Charité pour l'Appel, l'Orientation et le Développement Social (CCAODS) basé à Kpalimé qui a fait ce don à la communauté musulmane d'Avétonou et ses environs pour promouvoir l'islam.

M. Abli a remercié le donateur pour son geste puis invité les bénéficiaires à fraterniser et à entretenir un climat de paix dans ce lieu saint pour mériter la miséricorde divine. Il a invité la population à cultiver l'esprit de solidarité, de

compréhension mutuelle, de réconciliation nationale prônée par le chef de l'Etat, et à lutter contre les divisions au sein des religions. M. Abli a saisi cette opportunité pour sensibiliser l'assistance à la scolarisation des enfants surtout les filles.

Le directeur exécutif du CCAODS, Karim Abdoul Zakaria a émis le vœu que ce centre soit bien entretenu pour des générations futures puis salué l'excellence des relations entre l'Arabie-Saoudite et

Auparavant, l'imam d'Avétonou, Ouro Agouda Avouba, le chef de la communauté musulmane du milieu, Alassane Fous-

séni et le chef du village d'Avétonou, togbui Tsatsu II, s'étaient succédés pour exprimer leur gratitude aux donateurs, et tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce projet. Les intervenants ont par ailleurs exprimé des doléances relatives à la construction des forages dans ledit centre et l'installation des microphones pour passer les messages à la population.

La coupure du ruban symbolique et la visite des salles ont mis fin à la manifestation.

(ATOP)

#### CONSULTATION FORAINE MEDICALE

# Les populations d'Agou examinées

L'ONG « Light in the World Development Foundation» (LWDF) basée en Allemagne et aux Etats-Unis avec une représentation au Togo a organisé une consultation foraine médicale en faveur des populations de la préfecture d'Agou du 18 au 24 juillet. Cette mission médicale de 16 médecins et infirmiers Allemands et Américains a permis de consulter et d'offrir des soins à environ 1500 personnes pour diverses maladies notamment le diabète et l'hypertension.

La mission a saisi cette aubaine pour inaugurer un centre hospitalier construit pour les populations.

A l'occasion, la population a été aussi sensibilisée aux causes de ces maladies et a invité à toujours aller à l'hôpital pour se faire consulter et se soigner afin de prévenir les maladies.

Le promoteur du projet, le révérend-Père curé Clément Ahiatroga et le directeur général de la LWDF, Folly Komi Semenou ont remercié les autorités togolaises pour leur ouverture à la diaspora, permettant aux compatriotes de revenir au pays pour ces genres d'action citoyenne. Ils ont promis étendre leur

action afin d'accompagner les efforts du gouvernement dans l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD).

Le préfet d'Agou, Mme Blewoussi Ablavi a félicité les initiateurs du projet et invité les populations à suivre les conseils prodigués pour une meilleure santé.

Le directeur régional de la Santé des Plateaux, Dr. Amidou Moussa, a salué cette initiative qui renforce la politique du gouvernement en matière de santé publique.

Par ailleurs, le LWDF a organisé la 5e édition de la coupe Kékéli qui a regroupé 15 équipes. La finale a opposé le dimanche 24 juillet l'équipe de Gadzagan et Agou Nyogbo. Le score a été soldé par 2 buts à 1 en faveur de l'équipe de Gadzagan.

L'équipe finaliste a reçu la coupe et une enveloppe. Les autres équipes ont été également récompensées. Outre les autorités, le capitaine de l'équipe nationale du Togo, Shéyi Adébayor a assisté à l'événement.

(ATOP)

# Un camp de jeunes Hollandais et Togolais dans les Lacs et le Zio

L'ONG «Togo Tourisme et Développement» a ouvert, un camp de jeunes pour des Hollandais et des Togolais dans le cadre de brassage culturelle et de promotion du tourisme au Togo le lundi 19 juillet à Agbodrafo, à 15 km à l'ouest d'Aného.

Les activités de ce camp se dérouleront sur trois sites (Agbodrafo, Aklakou dans les Lacs et Djagblé dans le Zio). Il rassemble deux groupes de jeunes hollandais et togolais âgés de 15-17 ans et 18-20 ans pour échanger sur l'environnement, la santé, la culture, le sport et des jeux divers.

Sur les sites respectifs, d'autres actions seront



Des jeunes exécutant une danse du terroire.

entreprises, à savoir la réhabilitation de salles de classes et de latrines, la dotation de six établisse-

# Erratum

Une erreur malencontreuse s'est glissée dans l'article « La CRT Sanguéra a un nouveau bureau », paru mercredi, à la page 8 de notre publication N° 9838 du 27 juillet 2016. Ainsi, dans le titre, au lieu de : « La CRT Sanguéra a un nouveau bureau», veuillez écrire et lire : « M. Désiré Sémaplé, élu premier président de la CRT Sanguéra ». Que nos lecteurs nous en excusent.

ments scolaires en tables bancs, la construction d'infrastructures sociales à Aklakou notamment un bâtiment de 75 m<sup>2</sup> composé d'une pharmacie et son magasin, deux bureaux destinés à l'Action sociale et à l'étatcivil pour un montant de 5.733.000 F CFA.

Les Hollandais découvriront à la fin des camps les richesses culturelles et touristiques des préfectures de Kloto et de la Kéran.

A la cérémonie d'ouverture du camp, à Aklakou, le conseiller municipal, Tchakadaï Amavi, a félicité les organisateurs et

les hôtes hollandais pour cette opportunité offertes aux jeunes togolais puis salué leurs investissements dans les infrastructures sociales. Il a affirmé que ce genre d'initiative concourt au bien-être des populations à la base.

Le directeur exécutif de l'ONG « Togo Tourisme et Développement», Léopold Ekué Messan, a promis d'œuvrer pour la pérennité de ces échanges dont la finalité demeure le brassage interculturel et la promotion de l'image du Togo dans le monde du tourisme.

# **CINKASSE/Les transporteurs et conducteurs routiers** appelés au respect du règlement 14 de l'UEMOA

Les ministres en charge des Transports du Togo et du Burkina Faso, Ninsao Gnofam et Souleymane Soulama étaient le 23 juillet au Poste de Contrôle Juxtaposé de la Douane de l'UEMOA à Cinkassé où ils ont échangé avec les responsables des syndicats des transports des véhicules lourds du Togo et du Burkina Faso sur la protection du patrimoine routier de la sous-région.

L'objectif de la rencontre est d'harmoniser les points de vue afin de travailler de concert pour protéger le patrimoine routier de l'espace UEMOA dans l'intérêt des populations de la sous-région. Il s'agit aussi d' amener les transporteurs et conducteurs de véhicules lourds à respecter et à appliquer le règlement 14 de l'UEMOA relatif à l'harmonisation des normes et procédures de contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises sur les corridors de la sous-

Cette réunion est initiée

par le gouvernement togolais, suite à un contrôle inopiné opéré par les services des transports routiers du pays dans la nuit du 8 et 9 juillet dernier faisant état de non-respect de ce règlement N°14 par certains conducteurs. A l'issue de ce contrôle, il ressort que sur 41 véhicules contrôlés, 39 en surcharge empruntent la Nationale N°1 dont 30 ont pour destination le Burkina Faso.

Le ministre togolais des Transports, a expliqué qu'au Togo le règlement est appliqué depuis octobre 2014 avec une tolérance de 15 % puis revenu à partir du 1er juin 2016 à une tolérance de 0% contrairement au Burkina Faso qui jusqu'aujourd'hui est à une tolérance de 20 %. Ce qui indique selon lui,

que beaucoup d'efforts restent à faire dans l'application totale de ce règlement.

Le ministre Souleymane Soulama a salué la tenue de cette rencontre initiée par son homologue togolais et la participation active de tous acteurs au cours des échanges.

Une rencontre entre les ministres des états membres de l'UEMOA est prévue en septembre prochain à Cotonou au Bénin afin de trouver une solution définitive pour une application concomitante à ce règlement dans l'espace UEMOA.

(ATOP)

**KOZAH/RELIGION** 

# La paroisse Sacré-Cœur de Jésus de Yadè consacrée

La paroisse catholique Sacré-Cœur de Jésus de Yadè a été consacrée le samedi 23 juillet à Kara au cours d'une messe présidée par l'ordinaire des lieux, Mr Jacques Danka Longa entouré de son confrère de Dapaong, Mgr Jacques Anyilunda et Ambroise Djoliba évêque émérite de Sokodé.

Cette messe de consécration couplée de la célébration du jubilé de granite de cette paroisse a connu la présence du président de la HAAC, Pitang Tchalla, représentant du chef de l'Etat, entouré du ministre du Commerce, de l'Industrie, de la Promotion du secteur privé et du Tourisme. Mme Bernadette Essossimna Légzim-Balouki et du préfet de la Kozah, Col Bakali Hèmou Badibawu.

Cette célébration a pour objectif de confier à Dieu la paroisse de Jésus de Yadè réhabilitée et de rendre gloire au Seigneur pour ses 90 ans d'existence.

Dans son homélie tirée de l'Evangile de Saint Jean chapitre 2 versets 13 à 22, Mgr Jacques Danka Longa a rendu grâce à Dieu pour avoir gardé la paroisse pendant 90 ans tout en demandant au Tout-Puissant de continuer par prendre soin de la famille paroissiale. Il a appelé le peuple de Dieu à l'amour et au respect de la maison de Dieu.

L'officiant a aussi prié pour le repos éternel des âmes des pionniers de la paroisse et la paix à travers le pays.

La chorale Sacré-Cœur de la paroisse a assuré l'animation liturgique de cette messe de consécra-

(ATOP)

TCHAOUDJO/PREVENTION DE LA CECITE EN MILIEU **SCOLAIRE** 

# Des enseignants formés à l'adaptation des outils pédagogiques

Trente enseignants dont quinze femmes de la Région Centrale ont pris part à un atelier sur « l'adaptation des outils pédagogiques pour la mise en place de l'éducation inclusive », du 25 au 27 juillet à Sokodé.

La formation est organisée par l'Association Togolaise des Aveugles (A.T.A) en collaboration avec la Croix-Rouge Togolaise section Tchaoudjo avec l'appui financier de Christoffel Blinden Mission (CBM).

Il vise à amener les enseignants des écoles ordinaires à l'adaptation et à la construction de l'outil pédagogique pour les enfants déficients visuels. Il s'agit également de permettre aux enseignants de détecter des enfants qui ont du mal à déclarer leur handicap et à les éducatif qui tient compte

référer vers des services spécialisés.

La finalité est d'œuvrer à l'atteinte des objectifs de l'éducation primaire universelle d'ici 2025 initié par le gouvernement dans le plan sectoriel de l'éducation rénové inclusive axé sur» l'accueil des enfants déficients visuels en classe ordinaire.

Au cours des travaux, les participants ont suivi des communications sur la planification d'une leçon inclusive, planification vers une école inclusive, les outils de l'enfant déficient visuel en classe, l'impact de la déficience visuelle sur le développement et la réduction de la situation de handicap.

Le président de l'A.T.A, Ayassou Komivi a expliqué que l'éducation inclusive désigne un système des besoins particuliers en matière d'enseignement et d'apprentissage de tous les enfants notamment ceux ayant une déficience visuelle. Il a souligné que c'est dans cette perspective que l'ATA et ses partenaires de la CRT et CBM forment des enseignants à la conception, la construction et l'utilisation des outils pédagogiques pour optimiser les acquis des enfants déficients visuels à l'école ordinaire.

Le chef d'inspection Tchaoudjo-Nord, Somenou Atsu a remercié ATA et ses collaborateurs pour l'appui qu'il apporte à la prévention de la cécité visuelle infantile en milieu scolaire.

(ATOP)

# AGOU/ La «DOSI» met du matériel roulant à la disposition des mutuelles

- La délégation à l'Organisation du Secteur Informel (DOSI) des Plateaux-Ouest basée à Agou Gadzéfé a récemment remis un lot de matériel roulant aux mutuelles du secteur informel d'Agou et de Kpélé pour leurs membres.

D'un coût total de 20.588.676 F CFA, le matériel est composé d'un tracteur, de 3 tricycles cargos, de 2 tricycles passagers et d'une trentaine de motocyclette pour les conducteurs de taxi-moto

En remettant le lot, le chef d'agence « DOSI »

Plateaux-Ouest, Messa Koffi Amenyogbe a présenté son institution qui œuvre pour l'amélioration des conditions de vie des acteurs du secteur informel. Il a invité les bénéficiaires à travailler d'arrachepied afin d'assurer le remboursement à temps du matériel acquis. M. Amenyogbe a également parlé d'assurance maladie pour la protection sociale puis lancé un appel aux autres acteurs du secteur informel à saisir cette opportunité pour résorber le chômage. Le préfet d'Agou,

Mme Blewoussi Ablavi

Métsokewo épouse Amouzou a remercié le donateur puis demandé aux bénéficiaires de respecter les clauses du contrat afin de permettre aux autres acteurs d'en bénéficier. La représentante du pouvoir central a enfin conseillé le port de casque et le respect des codes de conduite.

Au nom des bénéficiaires, M. Yao Akpey président de la coopérative Solidarité Plus Agou a exprimé sa gratitude aux bienfaiteurs, et promis d'en faire bon usage.

(ATOP)

#### **COMMUNIQUE**

Le Directeur du Garage Central Administratif invite Mademoiselle SESSOU Adjoavi Cécé, en service à ladite Direction, qui a abandonné son poste depuis le 08 avril 2016 de le reprendre avant le 30 juillet 2016, faute de quoi l'intéressée sera considérée comme démissionnaire.

**Commissaire Lieutenant-Colonel** TCHACOROM Kodjo Guitcha Ado

# OGOU/ Un forage pour les populations d'Akparé

Un forage à motricité humaine d'une profondeur de 60 m et de capacité de production de 1,2 m<sup>3</sup> / heure a été réceptionné le dimanche 24 juillet à Akparé à une vingtaine de km à l'Est d'Atakpamé.

Cet ouvrage réalisé par l'entreprise AQUADIS est un don des députés Amétodji Yao Michel et Mme Adjamagbo Ayélo ainsi qu'un cadre du

En coupant le ruban symbolique, le député Amétodji a indiqué que c'est pour soulager les souffrances des populations d'Akparé en approvisionnement d'eau potable surtout en saison sèche que cet ouvrage a été réalisé en attendant l'achèvement du grand projet d'adduction d'eau potable de Koutchadjo qui va alimenter ce canton et les villages environnants.

Le secrétaire général de la préfecture de l'Ogou, Bitho Kondo Pépin et le directeur régional de l'Hydraulique des Plateaux, Gnakpaou Dadja ont salué cette initiative qui s'inscrit dans la politique du président Faure Gnassingbé en matière de fourniture d'eau potable aux populations afin de réduire les maladies hydriques. Ils ont convié

les bénéficiaires à entretenir leur milieu et prendre soin de ce forage.

Le porte-parole de la population d'Akparé, M. Addi Koffi a remercié les donateurs et réitéré l'engagement de la jeunesse de ce milieu à soutenir la politique de développement du chef de l'Etat.

#### TCHAOUDJO /DEVELOPPEMENT A LA BASE

# Des motos et attestations d'autonomie remises à Sokodé

Le directeur de cabinet du ministère de Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes (MDBAJEJ), Vovor Yawotsè a remis le jeudi 21 juillet à Salaou, à 30 km au sud-est de Sokodé, 10 motos aux Agences de Relais Locales (ARL) et des attestations à 11 Plateformes Multifonctionnelles (PTFM) autonomes des cinq régions du pays.

Le matériel roulant d'une valeur de 10.150.000 F CFA va permettre aux animateurs des ARL de faire un meilleur encadrement des activités dans les localités souvent enclavées et difficiles d'accès. Les attestations d'autonomie entendent encourager les bénéficiaires des PTFM performantes.

Le directeur de cabinet du MDBAJEJ a félicité les agents des ARL et les bénéficiaires des PTFM pour leur dévouement à la cause du développement et à la lutte contre la pauvreté dans leurs localités. Il les a exhortés à l'utilisation judicieuse du matériel reçu et des plateformes et les a invités à faire preuve de bonne volonté pour la tâche qui leur est assignée.

La coordinatrice du Programme National de Développement de la Plateforme Multifonctionnelle (PN-PTFM), Mme Awili Prénam Philomène a rappelé l'historique de la création des PTFM au Togo et relevé les critères qui déterminent leur évaluation en performance. Ces critères sont, entre autres, des performances socio organisationnelles, techniques, financières et économiques.

Elle a rappelé que cette remise d'attestations et des motos est un exercice qui va se poursuivre tous les ans avec les autres plateformes afin de relever le niveau de performance des PTFM dans la perspective de rentabilité et de durabilité.

Les PTFM bénéficiaires sont le Club des Mères d'Avivoin de la préfecture de l'Avé dans la Région Maritime, la SCOOPS Lonlon de Betoe dans la préfecture de l'Ogou et le groupement Ifedon de Modokouté de la préfecture de l'Est-Mono dans la Région des Plateaux.

Dans les préfectures de Blitta et de Tchaoudjo dans la Région Centrale, le groupement Espoir d'Atchintsè, la SCOOPS Dissaesso de Bidjadadé et le groupement Dignabana de Solaou, ont également bénéficié de ces services de PTFM.

Pour la Région de la Kara, c'est le groupement T'welandine de Koumdè à Massedena qui a reçu cette attestation. Dans les Savanes, ce sont les groupements Kakoyare de Tchanaga dans l'Oti, Totreman de Gbandiègue à Boulogou dans la préfecture de Tand-

jouaré, le groupement Tintorlib de Dakokdour à Lotogou dans la préfecture de Tône et SCOOPS Lantigle de Bogou dans Tandjouaré qui ont été récompensés. Quant au matériel roulant, 2 motos sont remises aux ARL de chaque région.

Le président de la délégation spéciale de la préfecture de Tchaoudjo et le directeur régional de la Planification du Développement de la Région Centrale, MM. Kégbéro Soulé Mama et Bètèma Bang'Na ont, au nom des bénéficiaires témoigné leur gratitude au gouvernement pour sa politique de lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Ils ont rappelé que les motos vont permettre un suivi de proximité aux bénéficiaires en vue de l'atteinte des objectifs du programme pour permettre à d'autres

communautés d'accéder également à leur autonomie.

La représentante du groupement Dignabana, Mme Kouména Salomé a, au nom des bénéficiaires des Plateformes Multifonctionnelles, remercié le Chef de l'Etat pour sa politique en matière de réduction de la pauvreté. Elle a indiqué que la plateforme a allégé la corvée des femmes dans la mouture sur place des produits agroalimentaires, amélioré le statut de la femme et l'octroi des crédits internes aux membres pour la conduite des activités génératrices de revenus. Elle a également remercié l'équipe de la coordination nationale du PN-PTFM et les responsables des ARL pour leur appui et accompagnement dans la réussite dudit programme

(ATOP)

#### AVE/ PROJET NATIONAL DE PROMOTION DE L'ENTRE-PRENARIAT RURAL

# Des autorités locales et organisations paysannes sensibilisées à Assahoun

Une journée d'échange et de sensibilisation au Projet National de Promotion de l'Entreprenariat Rural au Togo (PNPER) a réuni des autorités administratives, politiques et traditionnelles, des organisations paysannes et des structures spécialisées, le samedi 16 juillet à Assahoun, à 3 km au nord de Kévé.

Organisée par le ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique, la rencontre a permis d'édifier davantage sur la structuration du projet, les types de bénéficiaires ciblés par le projet et de faciliter la mise en relation entre les prestataires des plateformes et les autorités politiques et traditionnelles.

Le PNPER s'inscrit dans la même lignée que les autres projets du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) dont l'objectif est la relance des activités agricoles et commerciales, le renforcement de la sécurité alimentaire la création d'emplois et l'amélioration des reve-

nus des populations. Il a pour but de contribuer à la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie en milieu rural en particulier pour les jeunes et les femmes. Il permettra de développer l'entreprenariat rural, créateur d'emplois rémunérateurs et durables pour les jeunes au niveau local.

En présentant le projet, le représentant du coordinateur du projet, M. Zékpa Yves et le spécialiste en financement, Nomagno Messan ont indiqué que ce projet cible les femmes et les jeunes de 18 à 40 ans. Il sera exécuté dans 20 préfectures à travers les cinq régions économiques et vise à contribuer à la transformation progressive et durable de l'économie rurale togolaise par l'appui et la promotion des Micros et Petites Entreprises Rurales (MPER). Selon eux, le projet sera mis en œuvre en deux phases dont la première consiste à la facilitation de l'accès aux services non financiers qui sont l'orientation, la formation et l'accompagnement en appuiconseil des porteurs du projet. La seconde phase sera l'appui financier qui varie de 800.000 F CFA à 14 millions de F CFA sous forme de crédit avec 25 % de subvention de l'Etat.

Les résultats attendus sont, entre autres, la promotion, la consolidation d'au moins 1800 MPER, 1100 primo-entreprises, 500 nouvelles MPER et 200 coopératives; la création de plus de 5000 emplois directs et 2500 emplois consolidés par le MPER ainsi que 14.200 bénéficiaires directs et 56. 800 bénéficiaires indirects.

La rencontre s'est déroulée en présence du préfet de l'Avé, Awu Kossi et le directeur régional de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique, Gligbé Kudzo. Ils ont exprimé leur gratitude au gouvernement pour cette initiative qui va réduire la pauvreté dans les milieux ruraux et au Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour son appui technique et financier.

(ATOP)

# Des prix de mérite aux meilleures élèves filles au CEPD du canton de Kouma (Kloto)

Le Centre d'Action pour le Développement Rural (CADR) en partenariat avec l'association «Education Universelle en Afrique» (EDUAF) basée au Luxembourg a offert des prix de mérite aux meilleures élèves filles de dix établissements scolaires primaires du canton de Kouma, le vendredi 22 juillet à Kouma -Tokpli, à 15 km au nord-ouest de Kpalimé.

Ce geste, le cinquième du genre, se situe dans le cadre du projet de promotion de l'éducation de la jeune fille à la base dans le canton de Kouma.

Les prix ont été décernés aux trente - une (31) meilleures élèves ayant obtenu leur Certificat d'Etudes du Premier Degré (CEPD).

Estimé à 1.011.000 F CFA, ces prix sont composés de paquets de cahiers, des stylos, des règles, des crayons, des gommes, des kits géométriques, des livres de français, des sacs d'écoliers, des tissus kaki et des popelines de couleur blanche pour corsages.

L'objectif est d'alléger les charges des parents face aux besoins scolaires pour l'année prochaine. Il s'agit aussi de créer au sein des différents établissements du canton, une émulation au sein des jeunes filles lors des prochains examens et d'encourager le travail bien fait.

Selon le directeur exécutif du CADR, Kumessi Evenunye, cette action entre dans la dynamique des œuvres sociales, entreprise depuis plusieurs années pour améliorer les conditions de vie des communautés à la base, encouragé les lauréates à donner le meilleur d'ellesmêmes et à faire bon usage des dons reçus.

Le président du conseil d'administration du CADR, Ahavi Gaston a indiqué que l'objectif de cette action, est d'amener les apprenants à la culture de l'excellence et d'appuyer les parents dans la scolarisation de la gent

féminine. Il a exprimé sa reconnaissance aux enseignants et parents pour les efforts consentis pour aboutir à de bons résultats.

Le chef du canton de Kouma, Togbui Weti Gameti VIII, le représentant de l'inspecteur de l'enseignement primaire de Kloto Ouest, M. Ankou Koffi Sétsoafia, le représentant des directeurs des écoles primaires de Kouma, M. Agoro Abdel Kader et le porte-parole des bénéficiaires, Mlle Nadoleba Essossolam ont salué l'initiative du CADR qui concourt au renforcement de la cohésion sociale. Ils ont invité d'autres bonnes volontés à emboîter le pas du donateur.

Créé en avril 2010, le CADR s'est assigné la mission de contribuer à l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations du canton de Kouma.

#### MISE EN PLACE D'UNE INFRASTRUCTURE DE PAIX AU TOGO

# Les acteurs à l'école de la prévention des conflits

Préfets, secrétaires généraux des ministères, cadres de l'administration et officiers des forces de l'ordre et de sécurité prennent part, depuis lundi, à l'hôtel Sarakawa, à Lomé, à un atelier de renforcement des capacités en matière de médiation, de prévention de conflits, de négociation, de communication et de leadership dans un processus de réconciliation. Troisième d'une série de sessions d'échanges et de partage organisées par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN), cet atelier crée un cadre de dialogue entre différentes parties prenantes pour échanger sur les conditions et les dynamiques à mettre en place pour renforcer la paix au Togo.

Après Sokodé et Notsè, autorités locales, cadres de l'administration et des institutions de la République, du ressort de Lomé, sont, depuis lundi, en session de partage et d'échanges en matière de médiation, de prévention des conflits, de négociation, de communication et de leadership dans le processus de réconciliation, à l'hôtel Sarakawa. Organisées par le PNUD, en collaboration avec certains partenaires dont l'Union Européenne, ces rencontres visent à soutenir les acteurs nationaux et locaux dans la mise en place d'une infrastructure de paix durable, en termes de développement des capacités endogènes stratégiques pour une communication et un leadership constructif, qui sont essentiels pour assurer une plus grande participation de tous dans la prévention



M. Atcholi Aklesso (à gauche) a ouvert l'atelier. Au milieu, M. Mactar Fall.

des conflits et le dialogue sociopolitique.

Les réflexions, qui seront menées pendant les trois jours de travaux, devront permettre d'établir des mécanismes pour renforcer la cohésion sociale et la relation de confiance entre les individus, les communautés et l'Etat, afin de transformer les attitudes, les relations et les comportements dans le sens d'une paix durable, gage de sécurité et de développement.

L'infrastructure de paix se fait à travers une bonne connaissance des mécanismes de mise en place d'une paix durable. Alors, les personnes formées seront des relais auprès des populations et des communautés pour œuvrer ensemble à la mise en place de cette structure de paix. Bref, il s'agira, dans ce processus, de comprendre les sources de conflits et de voir quelles sont les dynamiques qu'il faut enclencher pour les résoudre. Ce qui passe par les techniques de négociation, d'échanges, de discussions, etc.

Le directeur de cabinet du ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales, M. Atcholi Aklesso, a remercié le PNUD pour cette initiative qui permettra de susciter une prise de conscience et d'anticipation des acteurs concernés, de renforcer leurs capacités pour une mobilisation des actions de dissémination et de plaidoyer en faveur de la paix et de prévention des conflits aux plans technique et politique. Il s'agira aussi, selon lui, d'amener les participants à valoriser tous les mécanismes existants, y compris les valeurs et cultures administratives en matière de médiation préventive des crises et

de résolution des conflits.

« L'ouverture politique constatée lors de l'élection présidentielle de 2015 pour laquelle le Togo a été félicité, doit être poursuivie et renforcée, car les processus électoraux constituent également des leviers importants de renforcement de la paix et de la cohésion sociale », a souligné le Représentant-Résident adjoint du PNUD au Togo, M. Mactar Fall. II a renouvelé l'engagement de son institution à soutenir les efforts des autorités en matière de promotion des mécanismes de dialogue et de concertation, de protection des Droits de l'Homme pour le renforcement de l'Etat de droit et de la démocratie.

**Faustin LAGBAI** 

#### **ERADIQUER LES MARIAGES FORCES ET PRECOCES**

# Vulgariser les solutions alternatives durables

L'ONG Women in Law and Development in Africa, section Afrique de l'Ouest (WILDAF-AO), avec l'appui du Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI), organise, depuis lundi, et ce, pour quatre jours, un atelier régional de lancement et d'harmonisation méthodologique du projet : « lutter contre les mariages précoces par l'autonomisation des filles en Afrique de l'Ouest ». La rencontre à laquelle prennent part les organisations de la société civile du Mali, Niger et du Togo, permettra de produire une base de données probantes, comparatives, permettant d'approfondir les connaissances sur les mariages précoces, notamment son ampleur, son évolution, ses causes profondes, et ses conséquences pour les filles et les obstacles qui en découlent.

Les données l'UNICEF, en 2014, indiquent que parmi les 10 pays enregistrant les taux les plus élevés de prévalence des mariages précoces au monde, la moitié se situe en Afrique de l'Ouest. Ces statistiques révèlent également que le Niger et le Mali sont les plus concernés avec une prévalence respectivement de 77 % et 61 %. Ces chiffres alarmants, montrent que la violation des droits des enfants demeure un véritable défi et un enjeu au développement de la sousrégion. L'ONG Women in Law and Development in Africa, section Afrique de l'Ouest (WILDAF-AO), dans la dynamique de ses actions à apporter une réponse efficace et concrète à cette situation et à agir pour le droit des femmes et surtout de la jeune fille, a lancé, lundi, à Lomé, au cours d'un atelier régional, son projet : « Lutter contre les mariages précoces par

l'autonomisation des filles en Afrique de l'Ouest ». Celui-ci vise à contribuer à la baisse du phénomène des mariages précoces par la diffusion de connaissances nouvelles et de solutions alternatives durables. Pendant quatre jours, les participants auront à améliorer et à harmoniser la méthodologie de recherche, ainsi que les outils de collecte proposés par les pays concernés par ledit projet, à savoir : le Mali, le Niger et le Togo. A travers ce projet, les promoteurs entendent aussi développer et proposer des approches approuvées et des modules capables de conduire à l'autonomisation des filles dans la lutte contre les mariages précoces. Il s'agit, spécifiquement, aussi de développer des stratégies susceptibles de créer des conditions pour l'efficacité de la lutte contre le phénomène, l'amélioration du cadre juridique, institutionnel et politique pour défier



Participants et officiels en photo de famille. (Photo MIIe HOMAWOO).

les résistances culturelles et religieuses à l'éradication de la pratique.

En ouvrant les travaux, la représentante de la ministre de l'Action sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation, Mme Claudine Otimi, a salué cette noble initiative, qui, a-t-elle souligné, vient à point nommé compléter les programmes

du chef de l'Etat, en faveur de la femme et de la jeune fille. Mme Otimi a rappelé, à cet effet, que malgré les dispositions prises par le gouvernement togolais, pour éradiquer le phénomène, lutter contre les inégalités et violences basées sur le genre beaucoup reste encore à faire. Elle a réitéré l'engagement de son département à accompagner la mise en œuvre de ce projet pour l'épanouissement total de la femme africaine.

La coordinatrice régionale de WILDAF, Mme Kafui Adjamagbo Johnson, a pour sa part, indiqué que pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la jeune fille, il est indispensable d'éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage forcé et précoce des enfants et la mutilation génitale féminine.

Elle a, par ailleurs, témoigné sa reconnaissance à tous les partenaires qui les accompagnent dans ce programme.

Le WILDAF est un réseau régional de droits des femmes en lien avec le développement créé en 1990 à Harare. Il a la particularité d'être à la fois une ONG d'intervention de terrain et d'influence auprès des femmes et des institutions. En Afrique de l'Ouest, le réseau qui enregistre plus de 500 membres organisationnels est présent dans 10 pays et dispose de points focaux dans 15 autres pays de la sous-ré-

Clémentine PANASSA

# MALI/Arrestation d'un chef Arrivée du pape aux JMJ de djihadiste d'Ansar Dine

Le chef djihadiste Mahmoud Barry, alias Abou Yehiya, présenté encore comme l'émir de la katiba Ansar Dine du Macina, a été arrêté mardi, dans le centre du pays, près de Nampala, au Mali. localité attaquée la semaine dernière. L'opération terroriste avait coûté la vie à 17 soldats maliens.

Depuis quelques jours, les forces spéciales maliennes des services de renseignements étaient à ses trousses dans le centre du pays. Plus précisément entre

Nampala, localité attaquée la semaine dernière par des djihadistes, et Dogofry. Un coup de téléphone passé lui a été fatal mardi. Une fois la cible repérée avec précision, un commandant des services des renseignements, les mieux formés, a lancé un assaut contre le refuge d'Abou Yehiya.

Mahmoud Barry apparaît sur l'une des vidéos annonçant, il y a quelques mois, la création de la katiba, c'est-à-dire du groupe Ansar Dine du Macina.

Il serait également un relais des djihadistes pour les actions terroristes menées contre le Burkina Faso, pays voisin du Mali. L'homme arrêté aurait également offert gîte et couvert au centre du Mali à des terroristes en transit pour mener des attaques au Sud.

Mahmoud Barry, alias Abou Yehiya, transféré hier à Bamako, est considéré comme l'un des proches du prédicateur radical Amadou Koufa, lui aussi allié à Iyad Ag Ghali du groupe Ansar Dine.

(RFI)

# Cracovie

Les Journées Mondiales de la Jeunesse (JMJ) ont débuté mardi, à Cracovie, en Pologne. Au deuxième jour de ce rendez-vous incontournable des ieunes catholiques du monde entier, les fidèles tâchent désormais de se concentrer sur le pape François. Et de laisser derrière eux, l'attaque terroriste qui a frappé une église mardi, dans le nord-ouest de la France.

Ils ont en moyenne 20 ans et vivent une expérience collective qui les marquera durablement. Ils veulent également vivre une expérience de foi, notion centrale dans leur projet personnel. Face au terrorisme, ils expliquent vouloir répondre par une démonstration de fraternité universelle, mais aussi d'enthousiasme.

Les JMJ de Cracovie. c'est finalement l'antidote à la peur et à la morosité. Ce climat de fête est d'autant plus perceptible à l'arrivée du pape François. Les jeunes apprécient le souverain pontife pour sa simplicité, son ton, son franc-parler, son appel à la solidarité.

Hier, ils étaient des milliers à voir le souverain apparaître au balcon de la résidence de l'archevêque, comme le faisait en son temps le pape Jean-Paul II, l'autre figure de ces JMJ en Pologne, pays d'origine de feu Karol Jozef Wojtyla.

(AFP, RFI)

#### **BREXIT**

#### Le Français Michel Barnier nommé négociateur de la Commission européenne

Le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a nommé, hier, le Français Michel Barnier pour conduire les négociations sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne (UE).

« Je suis très content que mon ami Michel Barnier ait accepté cette tâche importante », a expliqué Jean-Claude Juncker dans un communiqué, en précisant qu'il souhaitait « un homme politique expérimenté pour ce difficile travail ».

Michel Barnier est un ancien commissaire européen aux Services financiers (2010-2014). Il fut ministre des Affaires étrangères en France ainsi que vice-président de la Commission européenne. Il prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Michel Barnier sera

chargé de préparer et conduire les négociations avec Londres aux termes de l'article 50, une clause du traité de Lisbonne, encore jamais utilisée, qui régit tout divorce d'un pays avec I'UE.

Selon cette procédure complexe, Londres doit d'abord faire part officiellement à Bruxelles de son intention de quitter I'UE. Les deux parties disposeront ensuite de deux années pour boucler les négociations de sortie de l'Union (sauf si elles conviennent de prolonger ce délai).

Les dirigeants européens souhaitent que Londres hâte la notification du retrait de son pays, mais la nouvelle Première ministre britannique, Theresa May, a déjà fait savoir qu'elle n'en fera pas la demande « avant la fin de l'année ».

(AFP, France 24)

#### CONVENTION DEMOCRATE

## Hillary Clinton officiellement désignée candidate à la Maison Blanche

Réunis depuis lundi, à Philadelphie, dans l'ambiance électrique de leur convention, plus de 4 700 délégués démocrates ont investi officiellement, au deuxième jour, Hillary Clinton candidate à l'élection présidentielle. Du haut de ses 68 ans, l'ancienne secrétaire d'Etat devient la première femme à s'approcher de si près de la Maison Blanche.

Hillary Clinton, ancienne Première dame, ancienne sénatrice de New York et ancienne secrétaire d'Etat, est désormais la candidate du Parti démocrate pour l'élection présidentielle américaine de novembre 2016. A la Wells Fargo Arena, le vote des délégués s'est déroulé dans une ambiance digne d'une victoire lors d'une grande élection nationale. Hillary Clinton restera à jamais comme la première femme candidate d'un grand parti pour la Maison Blanche, après sa défaite à la primaire de 2008 face à Barack Obama, le premier président noir des Etats-Unis. Elle a mis dix

ans pour en arriver là.

Lors de cette seconde journée de la convention démocrate 2016 en Pennsylvanie, le vote des délégués a été ponctué de grands moments, notamment lorsque Bernie Sanders, l'adversaire malheureux d'Hillary Clinton dans la primaire (qui avait rejoint la délégation de son Etat d'élection, le Vermont, dans cette convention), a interrompu le décompte symbolique des voix dans chacune des 57 délégations représentées pour annoncer lui-même la victoire de l'ancienne secrétaire d'Etat. « Je demande la suspension de la procédure de la

convention, et je propose qu'Hillary Clinton soit investie par le Parti démocrate comme candidate à la présidence des Etats-Unis! », a-t-il lancé sous les vivats.

Par ce geste, Bernie Sanders a reconnu sa défaite avec élégance. Mais certains de ses délégués ne se remettront pas de leur aventure, de cette « révolution manquée » qu'ils ont vécue. Un peu plus d'une centaine d'entre eux ont alors préféré quitter la salle après l'interruption du décompte. Une manifestation spontanée des partisans de Sanders s'est finalement déroulée en

salle de presse, mais sans incident.

Deux anciens présidents ont ainsi pris la parole pour lancer « Hillary ». Jimmy Carter est d'abord apparu sur les écrans dans la salle, puis Bill Clinton a suivi.

Mme Clinton rejoint Philadelphie aujourd'hui, pour s'exprimer devant les délégués et accepter formellement sa nomination, en clôture de la convention. Le plus dur commencera ensuite pour elle et son colistier Tim Kaine, avec la campagne contre le candidat des républicains, Donald Trump.

(AFP, France 24)

#### Brève...

La troisième série de négociations de paix entre les parties syriennes pourra se tenir vers la fin du mois d'août, a indiqué mardi, à Genève, l'envoyé spécial des Nations Unies sur la Svrie. Staffan de Mistura, à l'issue d'une rencontre tripartite avec l'émissaire américain pour la Syrie Michael, Ratney et le vice-ministre russe des Affaires étrangères Guennadi Gatilov à Genève.

Tout en affirmant que certains progrès ont été réalisés lors de la rencontre, M. de Mistura a souligné que des avancées détaillées devront encore être faites

dans les prochains jours par les parties américaine et russe pour la reprise des pourparlers.

Il a précisé que la rencontre tripartite avait abordé les mesures d'urgence à prendre en faveur de la cessation des hostilités, de l'accès humanitaire, de la lutte contre le terrorisme ainsi que de la transition politique.

Il est également convenu que l'ONU, en tant que médiateur, devra continuer à préparer des propositions pour résoudre les problèmes difficiles liés aux pourparlers, a ajouté M. de Mistura.

#### ATTENTAT A SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY

## Les représentants religieux affichent leur unité

Les responsables religieux ont affiché leur unité, hier, face au risque de tensions, au lendemain de l'assassinat d'un prêtre dans son église revendiqué par le groupe Etat islamique (EI), dont les enquêteurs cherchent toujours à établir l'identité d'un des deux auteurs.

L'égorgement du père Jacques Hamel, 86 ans. dans son église de Saint-Étienne-du-Rouvray, près de Rouen (Seine-Maritime), a traumatisé les Français et en particulier la communauté catholique. Quelques heures après le drame, survenu moins de deux semaines après le carnage de Nice, le Premier ministre, Manuel Valls, avait lancé une mise en garde mardi, estimant que « l'objectif » de l'attaque de Saint-Etiennedu-Rouvray était de « jeter

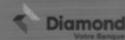
les Français les uns contre les autres, s'attaquer à une religion pour provoquer une guerre de religions ».

Hier, le président François Hollande a reçu les représentants des cultes avant de réunir un cinquième Conseil de Défense en moins de 15 jours à l'Elysée. « Nous ne pouvons pas nous laisser entraîner dans le jeu politique de Daech qui veut dresser les uns contre les autres les enfants d'une même famille », a déclaré à la sortie de l'Elysée le

cardinal André Vingt-Trois. A ses côtés, le recteur de la Grande Mosquée de Paris, Dalil Boubakeur, a exprimé le « deuil profond » et la « sidération » des musulmans et suggéré « une certaine réforme dans les institutions » de l'islam. Il a également indiqué que les représentants religieux avaient demandé « une plus grande attention » à la sécurité des lieux de culte, une des cibles du groupe djihadiste.

Les quelque 700 écoles et synagogues juives et plus de 1 000 des 2 500 mosquées sont protégées dans le cadre de l'opération Sentinelle, mais il paraît illusoire d'appliquer un même niveau de sécurité à la totalité des 45 000 églises catholiques, auxquelles s'ajoutent 4 000 temples protestants, dont 2 600 évangéliques, et 150 lieux de culte orthodoxes.

(AFP, RFI)



.1.1	I-CONDITIONS GÉNÉRALES DU CO	E DES PARTICULIERS  OMPTE				
	Conditions d'ouverture de compte					
	ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)		GRATUIT			
1.1.1	Compte chèques	GRATUIT				
1.1.2	Compte épargne simple	GRATUIT				
1.1.3	Dépôt à terme	GRATUIT				
1.1.4	Compte Epargne logement	NON DISPONIBLE				
1.1.5	ian Epargne logement NON DISPONIBLE					
1.1.6	Compte sur livret (Délivrance du livret d'épargne)		GRATUIT			
1.1.7	Compte joint		GRAIUII			
1.1.7.1	Compte chèques		COUTINT			
1.1.7.2	Compte d'Epargne		GRATUIT			
			GRATUIT			
1.1.8	Compte indivis					
1.1.8.1	Compte chèques		GRATUIT			
1.1.8.2	Compte d'Eporgne		GRATUIT			
1.1.9	Autres type de comptes		GRATUIT			
1.1.10	Dépôts initiaux pour les ouvertures de compte		GRATUIT			
1.1.11	Assurance décès accidentel associé au compte chêque		4 200			
2	Conditions de cioture de compte					
2.1	Comple chèques		GRATUIT			
2.2	Compte épargne simple		GRATUIT			
2.3	Dépôt à terme		GRATUIT			
2.4	Compte Epargne logement		NON DISPONIBLE			
2.5	Plan Epargne logement		NON DISPONIBLE			
.6	Compte sur livret (Délivrance du livret d'épargne)		GRATUIT			
2.7	Comple joint		VARIANI			
2.7.1	Compte chèques		GRATUIT			
2.7.2	Compte d'Epargne					
2.8	Compte indivis	-	GRATUIT			
2.8.1			ADITUE			
2.8.2	Compte chèques		GRATUIT			
	Compte d'Epargne		GRATUIT			
2.9	Leftre de cloture juridique		GRATUIT			
2.10	Affestation de cloture de compte		GRATUIT			
2.11	Autres type de cloture de comptes		GRATUIT			
	II-SERVICES RATTACHÉS AU FONCTIONNEM	ENT DU COMPTE				
	Gestion de compte					
.1	Conditions débitrices et frais					
1.1.1	Meilleur toux débiteur appliqué à la clientèle		TBB+3 max			
1.1.2	Frais de tenue de cogréte sur livret d'épargne		0			
1.1.3	Commission de plus fort découvert		0,1% Min 2000 pers physique			
1.1.4	Commission de mouvement au débit du compte					
1.1.5	Commission de dépassement sur compte autorisé		zéro pers physique			
			1,5% du découverf (min 5 000)			
1.1.6	Commission de dépassement sur compte non autorisé		1,5% du découvert (min 5 000)			
		Compte Epargne	004047			
1.1.7	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	ordinaire (EXTRA) /Comple Epargne Spiliala	GRATUIT			
	The same of the sa	Compte Courant	Continue to the Continue of th			
4		Particulier Ordinaires	1 000 si solde moyen supërieur à 25 000, si non 1 500			
.1.8	Anété de compte	1.0077641800	GRATUIT			
.1.9	Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	PARTICIPATION OF THE PARTICIPA	GRATUIT			
.1.10	Aufres types de conditions débitrices	1,000,000,000	N/A			
	Assurance prévoyance obséques en fonction de la formule choisie , de l'age de l'assuré, du montant des capitaux et du		MARKET STREET,			
.1.11	mode de paiement		N/A			
1.12	Assurance automobile	Virtual Statements	N/A			
2	Relevés de compte		All the second s			
2.1	Mensuel		GRATUIT			
2.2	A la demande (mois en cours)		The second secon			
2.3	Autre période (farif par mois)		1 000/PAGE			
3	Relevé récapitulat if des trais annuels		1 000/PAGE			
	The state of the s		GRATUIT			
4	Autre type de relevé de comptes		GRATUIT			
.5	Affestations bancoires					
.5.1	Affestation de solde		10 000			
.4 .5 .5.1 .5.2			50 000			
.5 .5.1	Affestation de solde	Pour viso	50 000 20 000			
.5 .5.1	Affestation de solde	Pour visa Pour inscription	50 000			
.5 .5.1	Affestation de solde	Pour inscription Pour carte de séjour	50 000 20 000			
.5.1	Affestation de solde	Pour inscription Pour carte de séjour Pour prêt immobilier	50 000 20 000 20 000			
5 5.1	Attestation de solde Attestation de non engagement	Pour inscription Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-	50 000 20 000 20 000 20 000 15 000			
5 5.1 5.2	Affestation de solde	Pour inscription Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière- Pers. Physiques	50 000 20 000 20 000 20 000			
5 5.1 5.2	Attestation de solde Attestation de non engagement	Pour inscription Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière- Pers. Physiques Pour domiciliation	50 000 20 000 20 000 20 000 15 000 25 000			
5 5.1 5.2	Attestation de solde Attestation de non engagement	Pour inscription Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière- Pers. Physiques Pour domiciliation bancaire	50 000 20 000 20 000 20 000 15 000 25 000			
5 5.1 5.2	Attestation de solde Attestation de non engagement	Pour inscription Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière- Pers. Physiques Pour domiciliation bancaire Pour prise en charge	50 000 20 000 20 000 20 000 15 000 25 000 10 000			
5 5.1 5.2 5.3	Attestation de solide Attestation de non engagement  Autres types d'affestation bancaire	Pour inscription Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière- Pers. Physiques Pour domiciliation bancaire	50 000 20 000 20 000 20 000 15 000 25 000			
5 5.1 5.2 5.3	Attestation de solde Attestation de non engagement	Pour inscription Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière- Pers. Physiques Pour domiciliation bancaire Pour prise en charge	50 000 20 000 20 000 20 000 15 000 25 000 10 000			
5 5.1 5.2 5.3	Attestation de solide Attestation de non engagement  Autres types d'affestation bancaire  Frais de timbre pour versement d'espèce en compte	Pour inscription Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière- Pers. Physiques Pour domiciliation bancaire Pour prise en charge	50 000 20 000 20 000 20 000 15 000 25 000 10 000 15 000 15 000			
5 5.1 5.2 5.3	Attestation de solide Attestation de non engagement  Autres types d'attestation bancaire  Frais de timbre pour versement d'espèce en compte Frais pour procuration	Pour inscription Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière- Pers. Physiques Pour domiciliation bancaire Pour prise en charge	50 000 20 000 20 000 20 000 15 000 25 000 10 000 15 000			
5 5.1 5.2 5.3	Attestation de solide Attestation de non engagement  Authes types d'attestation bancaire  Frais de timbre pour versement d'espèce en compte Frais pour procuration  Conditions créditrices	Pour inscription Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière- Pers. Physiques Pour domiciliation bancaire Pour prise en charge	50 000 20 000 20 000 20 000 15 000 25 000 10 000 15 000 15 000			
5 5.1 5.2 5.3 6 7 8	Attestation de solide Attestation de non engagement  Autres types d'attestation bancaire  Frais de timbre pour versement d'espèce en compte Frais pour procuration	Pour inscription  Pour carte de séjour  Pour carte de séjour  Pour capacité financière- Pers. Physiques  Pour domicillation  bancaire  Pour prise en charge  Pour Déductibilité Fiscale	50 000 20 000 20 000 20 000 15 000 25 000 10 000 15 000 15 000 10 000 GRATUIT			
5 5.1 5.2 5.3 6 7 8 8.1	Attestation de soide Attestation de non engagement  Autres types d'affestation bancaire  Frais de timbre pour versement d'espèce en compte Frais pour procuration Conditions créditrices Plan d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	Pour inscription Pour carte de séjour Pour carte de séjour Pour capacité financière- Pers. Physiques Pour domicillation bancaire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscale	50 000 20 000 20 000 20 000 15 000 25 000 10 000 15 000 15 000 15 000 15 000 15 000 15 000 15 000 100 GRATUIT			
5 5.1 5.2 5.3 6 7 8 8.1 8.2	Attestation de soide  Attestation de non engagement  Autres types d'attestation bancaire  Frais de timbre pour versement d'espèce en compte  Frais pour procuration  Conditions créditrices  Plan d'épargne et autres produits d'épargne  Autres dépôts et produits d'épargne	Pour inscription Pour carte de séjour Pour carte de séjour Pour capacité financière- Pers. Physiques Pour domicillation bancaire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscale	50 000 20 000 20 000 20 000 15 000 25 000 10 000 15 000 15 000 10 000 GRATUIT			
5 5.1 5.2 5.3 6 7 8 8.1	Attestation de soide Attestation de non engagement  Autres types d'affestation bancaire  Frais de timbre pour versement d'espèce en compte Frais pour procuration Conditions créditrices Plan d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	Pour inscription Pour carte de séjour Pour carte de séjour Pour capacité financière- Pers. Physiques Pour domicillation bancaire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscale	50 000 20 000 20 000 20 000 15 000 25 000 10 000 15 000 15 000 15 000 15 000 15 000 15 000 15 000 100 GRATUIT			

# CONDITIONS DE BANQUE & Diamond



1.8.6 Autre	es conditions créditrices	Prime de Fidélité : 1% HT l'an
	ens de paiement	
2.1 Chèc	A	GRATUIT
	rrance de chéquier	
	ques barrés non endossables	CHEQUE BARRE GRATUIT
	ques non barrés vignette	TAXE DE 25 F PAR FEUILLET
	e-chêques	200/feuillet
	ques de banque sur place	5 000
	ques de banque UEMOA	5 000
	ques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	N/A
2.1.2 Chèc	ques de guichet	2 000
2.1.3 Certi	ification de chèque	5 000
2.1.4 Frais	pour annulation de chêque de banque	5 000
2.1.5 Oppo	osition sur chèque ou chèquier par l'emetteur	2 000 par feuillet et 10 000 par chéquier
2.1.6 Reno	buvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	2 000 par feuillet et 10 000 par chéquier
2.1.7 Frais	de destruction de chèquier	5000
.1.8 Frais	de rejet impayé suite à l'absence ou à l'insuffsance de provisions	5 000
.1.9 Forto	alf chèque impayé<à Montant X FCFA( montant à préciser)	5000
.1.10 Expé	idition de chequier à domicile (sous pli simple)	N/A
	idition de chequier à domicile (sous pli recommandé)	N/A
	as types de chèques	N/A
	rance perfe et voi des moyens de paiement	N/A
	bissement de chêques	TWA .
	sissement de chèques dans l'UEMOA	GRATUIT
	bissement de chiques hors UEMOA	20 000
	es bancaires	2000
	ovellement/Cotisation annuelle	
	a privative	GRATUIT
	e interbancaire (nationale ou UEOMA)	GRATUT
	I des retraits aux guichets Automatiques de Banque (GAB) de la banque du Client	
Market Street,	sultation de solde aux Guichers Automatiques de Banque (GAB) de la banque du client	GRATUT COATUT
	The state of the first of the state of the s	GRATUIT
	t des retraits aux guichets Automatiques de Banque (GAB) des confrères de la zone UEMOA relevé	500
The second secon	Total Security Control of the Contro	GRATUIT
	de gestion mensuels	1000
	annuels	GRATUIT
	services de transfert rapide de fands developpés par d'autres institutions bancaires au sein de leur groupe	GRATUIT
	e interboncaire internationaie (avec VISA , MASTERCARD etc)	N/A
	e prépayée	N/A
	gement de la carte	N/A
	off Guichef Automoditiques de Banque (GAB)	N/A
	all Guichel Autómatiques de Banque (GAB) (pays X) hors Guichel Automatiques de Banque (GAB) (Banque X)	N/A
	off Guichal Automatiques de Banque (GAB) hors pays X	N/A
	sfort de carte à carte	N/A
	de Terminal de Paiement (TPE) pays X	N/A
	at de Terminal de Paiement (TPE) et internet hors pays X	N/A -
	sultation de solde sur Guichets Automatiques de Banque	GRATUIT
	risation refusée sur les Guichets Automatiques de Banque (GAB) et Terminaux de Paiement électronique (TPE)	GRATUIT
	placement de la carte	, and the second
CONTRACTOR CONTRACTOR CONTRACTOR	vi de compte en ligne	N/A
	tance dientêle par un apérateur banque X	GRATUIT
	rance de carte additionnelle (à décliner par type)	NA NA
	ection de corfe en urgenoe	· GRATUIT ·
	de reconfection de carte (sauf défectuasité)	GRATUIT
2.5 Reéd	frion du code confidentiel	5000
	onde d'autorisation pour <del>dépassement de platond</del>	5 000
	osition carte	
	e client : perte ou vol	5000
	a Banque: usage abusif (particulier)	GRATUIT
	de non restitution de carte en apposition /usage abusit	N/A
2.9 Modi	fication de contrat (carte, platond)	N/A
	dition à domicile : frais d'envoi minimum	N/A
2.11 Ouve	erfure de dossier de fraude	GRATUIT
2.12 Frais	de gestion des cartes (à décliner par type de carte )	Compte Courant : Frais de Gestion Carte GIM + Internet Banking + Frais de tenue
		compte: 2 000 FCFA/mois.
	lations Services Monétiques (consultation/édition de solde ; consultation /édition de solde d'historique )	GRATUIT
	oit d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	
	buteurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du Client	GRATUIT
	buleurs Automatiques de Billets (DAB) autres banques locales (GIM UEMOA)	500
	ibuteurs Automatiques de Billets (DAS) dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)	500
	buteurs Automatiques de Billets (DAB) hors zone UEMOA	N/A
	ces Accessibles via les Guichets Automatiques de Banque /Distributeurs automatiques de Billets	
	sultation /édition de solde dans la banque du client	GRATUIT
	isultation /édition de solde dans les autres banques locales et UEMOA	200
	sultation/lédition d'historique de solde	GRATUIT
2.14 Paler	ments	
2.14.1 *Dan	is la zone UEMOA	2000
		EURO :(Frais SWIFT: 15 000 /Cion de service: 1% (variable selon les conditions d
2.14.2 *Hors	s zone UEMOA	marché)/Cion de transfert: 0,25%/ Cion de dossier: 10 000/Cion BCEA0 : 0,6%) AUT
100		DEVISES :(Frais SWIFT: 15 000 /Cours: cours du jour)/Cion de transfert: 0,25%/ Cior
3 Viren	nents et Prélèvements	dossier: 10 000/Cion BCEA0 : 0,6%)
	nents et Prevenienis nents	
	TOTAL TOTAL CONTRACTOR	





2.2.3.1.2	Virement inferne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	GRATUIT
2.2.3.1.3	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	2 000
2.2.3.1.4	Virement entre agences en taveur d'un tiers	GRATUIT
2.3.1.5	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	2 000
2.3.1.6	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux	GRATUIT
2.3.1.7	Mise en place de virement Permanent Local ou autre	
2.3.1.7.1	*création de dossier	GRATUIT
2.3.1.7.2	*Exécution des opérations	GRATUIT sauf si virements interbancaires= 1 000/opération
2.3.1.8	Modification de virement permanent	GRATUIT
2.3.1.9	Mise à disposition de fonds	Client Diamond Bank (GRATUIT) / Non Client Diamond Bank (X < 1 000 000 à 2,5% / 1 000 000 ≤ X ≤ 5 000 000 à 2 % / X > 5 000 000 à 1 %)
2.3.2	Prélèvements	
2.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de Prélèvement	
2.3.2.1.1	*création de dossier	GRATUIT
2.3.2.1.2	"Exécution de l'opération Frais d'opposition sur avis de prélèvement	GRATUIT sauf si virements interbancaires= 1 000/opération
2.3.2.3	Emission de prélèvement par une entreprise	GRATUIT GRATUIT
2.3.2.4	Polement d'un prélèvement	GRATUIT
2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support Métransmission)	GRATUIT
2.3.2.6	Frais de prélièvement impayé (sans provision)	2 000
2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	2 000
	III-SERVICES BANCA	Maria - I - I - I - I - I - I - I - I - I -
1	Dates de valeurs appliquées	
1.1	Virements recus	J
1.2	Remise de chèque	J
1.3	Remise d'effets à l'escompte	J
1.4	Virement émis, domiciliation d'effets, palement de chèques	J. J.
1.5	Versement et retrait d'espèce	J
1.6	Livrets d'épargne	J
2	Frais liés aux services bancaires	
2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de trais de timbre fiscal)	GRATUIT
2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chêque de gu	
2.3	Emission de chêque de banque en FCFA	5000
2.4 2.5	Emission de chêque de bonque en autres devises	N/A
2.6	Rejet de chêques  Demande d'opposition	5 000
2.7	Incident sur compte Avis à tiers-détenteur (ATD), (Saisie-arrêt)	2 000 par feuillet et 10 000 par chéquier
2.8	Protét	
2.9	Frais de circularisation 3	10 000
2.10	Changement de signature	GRATUT
2.11	Modification d'infifulé de compte	GRATUIT
2.12	Changement d'éléments constitutifs du dossier du client , notamment d'identification	GRATUIT
2.13	Changegrent de garde de litre	
2.14	Frois de nontissement	AU REEL
2.15	Fixals de Saisie attribution. Avis à Tiers Défenteur (AID)	
2.16	Frais de reclassement	GRATUIT
	IV-SERVICES BANQUE À D	STANCE
1	Avis de débit et de crédit par voie electronique	GRATUIT
2	Banque en ligne	GRATUIT
3	Gestion internet, Méphane mobile (par type de produit adossé)	GRATUIT
4	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	NA NA
5	Banque par téléphone (accès au guide vocal) Services SMS	
.6	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuts les coûts à la char	GRAUIT
7	client)	GRATUIT
8	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en tigne)	PERSONNE PHYSIQUE (GRATUT)
9	Transfert à partir d'une carte	N/A
	V-GESTION DES INCIDENTS D	E PAIEMENT
1	Frais de déclaration d'apposition à la Banque Centrale	5 000
2	Frais de main levée d'apposition Banque Centrale	5 000
3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	GRATUIT
4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	NA NA
5	Lettre de déclaration à la CIP	5 000
6	Lettre d'information préalable au rejet de chèque sans provisions	N/A
7	Certificat de non paiement	10 000
8	Autres frais pour incidents de paiement	N/A
	VI-OPERATION DE CHANGE	
1	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente )	archyd gymn (archyd) fannia aywn (1991). Caebad ad yndd y daeb archyd a'r dae
	The state of the s	ochat euro (grafuit)/vente euro (2%) / ochat et vente usd et gbp (taux du jour)  **Achat de TC'S EURO (Frais de dossier: 5000 /Frais de transfert: 3% /Cions Boeao 0.6
2	Achat et vente de chêques de voyage en EURO (commission à prévoir)	**Wente de TC'S (euro) (Frais de dossier: 10 000 /Ccions de change 4%) Achat de TC'S (usd) (Frais de dossier: 5000 /Frais de transfert: 3% /Cions Bosao : 0,6%
3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises côtées (commission à prévoir)	Commissions de change :2%) Vente de TC'S (USD) (Frais de dossier: 10 000 /Ccions change 4%/Cions Boeao 0,6%)
4	Autres crédits à court terme (TBB+marge)	TB8+3 max
	VII-OPÉRATION DE CR	EDIT
	Crédit à la consommation (taux d'intérêt à déterminer par rapport au MTD+ Marge)	
1.1	Découvert en compte convenu et formalisé (MTD+Marge)	TBB+3 MAX
	Take the second	TOD CAME
1.2	Découvert en compte convenu et non formalisé (MTD+Marge)	TBB+3 MAX
1.2 1.3 1.4	Découvert en compte convenu et non formalisé (MTD+Marge)  Facilités de caisse  Autres crédits à court terme	TBB+3 MAX TBB+3 MAX

# CONDITIONS DE BANQUE Diamond



7.2.1	Moyen Terme (MTD+Morge)	TBB+3 MAX
7.2.2	Long Terme (MTD+Marge)	TBB+3 MAX
7.3	Crédit Bail	
7.3.1	Mobilier	N/A
.3.2	Immobilier	N/A
7.4	Autres opérations connexes aux opérations de crédit	
.4.1	Frais de mainlevée d'hypothèque	AU REEL
7.4.2	Assurance sur prêts particuliers	AU REEL
7.4:3	Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors trais notariés et d'enregistrement)	AU REEL
7.4.4	Frais de mainlevée de promesse d'hypothèque	AU REEL
7.4.5	Demande d'édition de tableau d'amortissement	GRATUIT
7.4.6	Frais d'impayé au remboursement	1% FLAT
7.4.7	Frais d'état d'engagement	
7.4.8	Frais d'anticipation	3.5% FLAT DU MONTANT A REMBOURSER
7.4.9	Frais d'étude des dossiers de prêt	AU REEL
7.4.10	Autres opérations de crédit	AU REEL
7.4.11	Autres assurances sur prêts particuliers	AU REEL
7.4.12	Avenant sur contrat prêt	GRATUIT
7.4.13	Modification simple (date d'échéance,n° de compte ou périodicité)	GRATUIT
7.4.14	Modification des laux avec réédition du tableau d'amortissement	GRATUIT
7.4.15	autres modifications nécessitant une rédaction d'acte	GRATUIT
7.4.16	Frais d'échéance impayée(selon périodicité)	GRATUIT
7.4.17	Commission d'engagement	PARTICULIER 1.5% MINIMUM 25 000
7.4.18	Frais et commissions d'escompte	(Cion encoissement TG: 3 000/Cion encoissement hors TG: 10 000/ Cion d'engagement de bordereau 0,25% min 5 000/Frats de prorogation : 5 000/Frats d'impayé : 10 000/Avr de sort sur courrier : 3 000 / Port de lettre: au réel)
7.4.19	Cautions et avais	CAUTIONS (Frais de dossier (0,5% Min 25 000)/Cion d'engagement mini 1 trimestre civi indivisible (3% Min 25 000)) / Leffre de garantie pour absence de documents (Frais de
	VIII-OPERATIONS AVEC	dossier (25 000)/ Cion d'engagement mini 1 trimestre civil indivisible (2,5% Min 50 000
3.1	Chêque payable à l'étranger ou dans la zone UEMOA (traités hors compensation régionale)	- SHORTON
3.1.1	Frais d'encaissement	20 000
3.1.1.1	Frais de manipulation	20 000 N/A
8.1.1.2	The state of the s	AND
	Frais port de lettre	25 000
3.1.1.3	Chêque libellé en devises:commission de change en sus	NA NA
3.1.1.4	Frais d'impayés	30 000
3.2	Chèques et effets grofuits recus de l'étronger ou de la zone UEMOA	THE PROPERTY OF STREET, STREET
3.2.1	Chèques recus par la compensation régionale	GRATUIT
8.2.2	Frais d'encaissement	GRATUIT
8.2.3	Frais de monipulation	GRATUIT
3.2.4	Frais de Swift	GRATUIT
8.2.5	Frais de port de lettre	GRATUIT
3.2.6	Frais sur chèque en souffrance	GRATUIT
8.2.7	Frais fixes d'impayés	GRATUIT
3.3	Emission d'un chèque de banque à destination d'un pays étranger	
8.3.1	Frois de dossier	N/A
8.4	Tronsferts	
8.4.1	Transferts zone UEMOA	Cion de transfert (X <= 20 000 000 : 10 000 /X > 20 000 000 : 30 000) /Frais de RTGS
3.4.2	Tran/er/s hars zone UEMOA	000
8.4.2.1	Virement hors UEMOA (transfert SWIFT avec change en autres devises)	EURO :(Frais SWIFT: 15 000 /Cton de servior: 1% (variable selon les conditions du marché)/Cton de transfert: 0,25%/ Cton de dossier: 10 000/Cton BCEAO : 0,6%) AUTRES DEVISES :(Frais SWIFT: 15 000 /Ctours: cours du jour)/Cton de fransfert: 0,25%/ Cton de dossier: 10 000/Cton BCEAO : 0,6%)
8.4.2.2	Virement hors UEMOA (transfert SWIFT sons change)	NA .
8.4.3	Refour de fonds transfert reçuinon justifié Compliance ou sur demande du bénéficiaire DBT	Frais de Retour = 10 000 - Frais Swiff = 15 000
	IX-AUTRES SERV	/ICES
2.1	Frais de recherche de documents (en unité)	
.1.1	0 à 30 jours	5 000
9.1.2	30 à 60 jours	5 000
2.1.3	60 à 90 jours	5 000
9.1.4	Plus d'un an	7 500
2.1.5	Supplément par photocopie	N/A
9.2	Boile à lettres	N/A
2.3	Location de coffre fort	NA NA
	Frais de reproduction de clé	NA NA
2.4	Demande de renseignement sur client	GRATUIT
	Definition de l'enseignement sur chemi	GRATUIT
2.5		
9.5 9.6	Demande de renseignements financiers	
9.5 9.6 9.7	Demande de renseignements financiers  Demande de renseignements comptables (Commissaires aux Comptes)	10 000
9.5 9.6 9.7 9.8	Demande de renseignements financiers  Demande de renseignements comptables (Commissaires aux Comptes)  Abonnement mensuel au site internet	
9.5 9.6 9.7 9.8 9.9	Demande de renseignements financiers  Demande de renseignements comptables (Commissaires aux Comptes)  Abonnement mensuel au site internet  Successions	10 000 GRATUIT
2.5 2.6 2.7 2.8 2.9 2.9.1	Demande de renseignements financiers  Demande de renseignements comptables (Commissaires aux Comptes)  Abonnement mensuel au site internet  Successions  Frais d'ouverture de dossier de succession	10 000 GRATUIT AU REEL
9.5 9.6 9.7 9.8 9.9 9.9.1	Demande de renseignements financiers  Demande de renseignements comptables (Commissaires aux Comptes)  Abonnement mensuel au site internet  Successions  Frais d'ouverture de dossier de succession  Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)	10 000 GRATUIT AU REEL AU REEL
9.5 9.6 9.7 9.8 9.9 9.9.1 9.9.2 9.9.3	Demande de renseignements financiers  Demande de renseignements comptables (Commissaires aux Comptes)  Abonnement mensuel au site internet  Successions  Frais d'ouverture de dossier de succession  Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)  Frais annuel de tenue de compte	10 000 GRATUIT  AU REEL AU REEL GRATUIT
9.5 9.6 9.7 9.8 9.9 9.9.1 9.9.2 9.9.3 9.10	Demande de renseignements financiers  Demande de renseignements comptables (Commissaires aux Comptes)  Abonnement mensuel au site internet  Successions  Frais d'ouverture de dossier de succession  Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)  Frais annuel de tenue de compte  Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)	10 000 GRATUIT AU REEL AU REEL
9.5 9.6 9.7 9.8 9.9 9.9.1 9.9.2 9.9.3 9.10 9.11	Demande de renseignements financiers  Demande de renseignements comptables (Commissaires aux Comptes)  Abonnement mensuel au site internet  Successions  Frais d'ouverture de dossier de succession  Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)  Frais annuel de tenue de compte  Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)  Frais relatif saisie-arrêt /avis à tiers détention ou opposition administrative	10 000 GRATUIT  AU REEL AU REEL GRATUIT  N/A
9.4 9.5 9.6 9.7 9.8 9.9 9.9.1 9.9.2 9.9.3 9.10 9.11	Demande de renseignements financiers  Demande de renseignements comptables (Commissaires aux Comptes)  Abonnement mensuel au site internet  Successions  Frais d'ouverture de dossier de succession  Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)  Frais annuel de tenue de compte  Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)  Frais relatif saisie-arrêt /avis à tiers détention ou opposition administrative  *Lettre d'avertissement	10 000 GRATUIT  AU REEL AU REEL GRATUIT  N/A
9.5 9.6 9.7 9.8 9.9 9.9.1 9.9.2 9.9.3 9.10 9.11 9.11.1	Demande de renseignements financiers  Demande de renseignements comptables (Commissaires aux Comptes)  Abonnement mensuel au site internet  Successions  Frais d'ouverture de dossier de succession  Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)  Frais annuel de tenue de compte  Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)  Frais relatif saisie-arrêt /avis à tiers détention ou opposition administrative  *Lettre d'avertissement  *Lettre d'injonction	10 000 GRATUIT  AU REEL AU REEL GRATUIT N/A  N/A
9.5 9.6 9.7 9.8 9.9 9.9.1 9.9.2 9.9.3 9.10 9.11 9.11.1 9.11.2	Demande de renseignements financiers  Demande de renseignements comptables (Commissaires aux Comptes)  Abonnement mensuel au site internet  Successions  Frais d'ouverture de dossier de succession  Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)  Frais annuel de tenue de compte  Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)  Frais relatif saisie-arrêt /avis à tiers détention ou opposition administrative  *Lettre d'avertissement  *Lettre d'injonction  Aftestation d'avoirs	10 000 GRATUIT  AU REEL AU REEL GRATUIT N/A  N/A  N/A  GRATUIT
9.5 9.6 9.7 9.8 9.9 9.9.1 9.9.2 9.9.3 9.10 9.11 9.11.1	Demande de renseignements financiers  Demande de renseignements comptables (Commissaires aux Comptes)  Abonnement mensuel au site internet  Successions  Frais d'ouverture de dossier de succession  Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)  Frais annuel de tenue de compte  Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)  Frais relatif saisie-arrêt /avis à tiers détention ou opposition administrative  *Lettre d'avertissement  *Lettre d'injonction	10 000 GRATUIT  AU REEL AU REEL GRATUIT  N/A  N/A  N/A



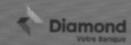
# CONDITIONS DE BANQUE



#### B-TARIFS DES PRODUIITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTELE DES ENTREPRISES ET ONG I - CONDITIONS GENERALES DU COMPTE

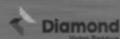
1.1	Conditions d'ouverture de compte			
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	GRATUIT		
1.1.1.1	Dépôt à terme société, ONG et Associations	GRATUIT		
1.1.1.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	GRATUIT		
1.1.1.3	Compte courant			
1.1.1.4	Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes	GRATUIT		
1.1.1.5	Autres types de comptes	GRATUIT		
1.1.1.6	Assurance décès accidentel associé au compte courant	GRATUIT		
1.2	Conditions de Clôture de comple			
1.2.1	Dépôts à terme société, ONG et Associations	GRATUIT		
1.2.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	GRATUIT		
1.2.3	Compte courant (Société et Entreprise individuelle)	GRATUT		
1.2.4	Lettre de clôture juridique	GRATUIT		
1.2.5	Aufres types de ciôture de comptes	GRATUIT		
1.2.5	II - SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEME			
		INI DO COMPTE		
2.1	Gestion de comples			
2.1.1	Conditions débitrices et frais			
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	TB8+3 max		
2.1.1.2	Commission de plus fort découvert	0,15% Min 10 000 pour les grandes entreprises et		
2.1.1.3	Commission de mouvement au débit sur compte courant	0,025% Min 10 000 pour les grandes entreprises		
2.1.1.4	Commission de dépassement sur compte autorisé	1,5% du découvert (min 5 00	00)	
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte non autorisé	1,5% du découvert (min 5 00	00)	
		ONG, association charitative, organisation religieuse,	2 000 si solde moyen	
0114	Frais de tenue de compte (tarif mensuell)	Micro entraprise	supérieur à 100 000 si non 3 500	
2.1.1.6	Plus de la lide de comple (la li menada)	PME/PMI,Grande Entreprise	3 500 si solde moyen supérieur à 2 500 000 si no	
	Total Control of the	CONTRACT	5 000	
2.1.1.7	Arrêté de comple	GRATUIT		
2.1.2	Relevé d'identité Bancaire (RB)	GRATUIT		
2.1.2.1	Relevés de compte	GRATUIT		
2.1.2.2	Mensuel	GRATUIT		
2.1.2.3	A ia demande (mois en cours)	1 000/PAGE		
2.1.2.4	Autre période (forif par mois)	1 000/PAGE		
2.1.3	Attestations bancolinis			
2.1.3.1	Attestation de solde	10 000		
2.1.3.2	Attestation de non engagement etc	50 000		
2.1,3.2	Wiesduich de not engagement and	Pour visa	20 000	
		FOUR 1980	27.777	
		Dour insovietion	20 000	
		Pour inscription	20 000	
		Pour carte de séjour	20 000	
		Pour carte de séjour Pour prêt immobilier		
2133	Autres types d'affestations bancaires	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (sauf Grandes	20 000	
2.1.3.3	Autres types d'affestations bancoires	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (sauf Grandes Entreprises)	20 000 15 000 50 000	
2.1.3.3	Autres types d'affestations banceires	Pour carte de séjour  Pour prêt immobilier  Pour capacité financière-Pers. Morales (souf Grandes Entreprises)  Pour capacité financière-Grandes Entreprises	20 000 15 000 50 000 1% min 100 000	
2.1.3.3	Autres types d'affestations bancoires	Pour carte de séjour  Pour prêt immobilier  Pour capacité financière-Pers. Morales (sauf Grandes Entreprises)  Pour capacité financière-Grandes Entreprises  Pour domiciliation bancoire	20 000 15 000 50 000 1% min 100 000	
2.1.3.3	Autres types d'affestations bancoires	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (sauf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancaire Pour prise en charge	20 000 15 000 50 000 1% min 100 000 10 000	
2.1.3.3		Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (sauf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancaire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscale	20 000 15 000 50 000 1% min 100 000	
4	Autres types d'affestations bancoires  Frois de fimbre pour versement d'espèces en compte	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (sauf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domicil arion bancoire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscale	20 000 15 000 50 000 1% min 100 000 10 000	
2.1.3.3 2.1.4 2.1.5		Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (sauf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancaire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscale	20 000 15 000 50 000 1% min 100 000 10 000	
2.1.4 2.1.5	Frois de fimbre pour versement d'espèces en compte	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (sauf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancoire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscale  100 GRATUIT	20 000 15 000 50 000 1% min 100 000 10 000 15 000	
2.1.4 2.1.5 2.1.6	Frais de fimbre pour versement d'espèces en compte Frais pour procuration Conditions crédiffiques	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (sauf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancoire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscale  100 GRATUIT	20 000 15 000 50 000 1% min 100 000 10 000 15 000 15 000	
2.1.4 2.1.5	Frois de fimbre pour versement d'espèces en compte Frois pour procuration	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (sauf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancaire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscale  100 GRATUIT  3,5% pour solde minimum mensuel entre 500 000 et 2 minimum mensuel supérieur à 2 0	20 000 15 000 50 000 1% min 100 000 10 000 15 000 15 000 2 000 000 et 4.5% pour soffe	
2.1.4 2.1.5 2.1.6	Frais de fimbre pour versement d'espèces en compte Frais pour procuration Conditions crédiffiques	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (souf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancoire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscale  100 GRATUIT  3,5% pour solde minimum mensuel entre 500 000 et 2 minimum mensuel supérieur à 2 0 selon les conditions du mora	20 000 15 000 50 000 1% min 100 000 15 000 15 000 15 000 2 000 000 et 4.5% pour scribe 2000 000	
2.1.4 2.1.5 2.1.6 2.1.6.1 2.1.6.2	Frais de l'imbre pour versement d'espèces en compte Frais pour procuration Conditions crédithises Produits d'épargne Autres dépôts	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (sauf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancaire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscale  100 GRATUIT  3,5% pour solde minimum mensuel entre 500 000 et 2 minimum mensuel supérieur à 2 0	20 000 15 000 50 000 1% min 100 000 10 000 15 000 15 000 2 000 000 et 4.5% pour scribe 2000 000	
2.1.4 2.1.5 2.1.6 2.1.6.1 2.1.6.2 2.1.6.3	Frais de l'imbre pour versement d'espèces en compte Frais pour procuration Conditions crédithipes Produits d'épargne	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (souf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancoire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscale  100 GRATUIT  3,5% pour solde minimum mensuel entre 500 000 et 2 minimum mensuel supérieur à 2 0 selon les conditions du mora	20 000 15 000 50 000 1% min 100 000 10 000 15 000 15 000 2 000 000 et 4.5% pour softle 200 000 the	
2.1.4 2.1.5 2.1.6 2.1.6.1 2.1.6.2 2.1.6.3 2.1.6.4	Frais de l'imbre pour versement d'espèces en compte Frais pour procuration Conditions créditions Produits d'épargne Autres dépôts Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à terme Autres types de conditions créditrois	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (souf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancoire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscale  100 GRATUIT  3,5% pour solde minimum mensuel entre 500 000 et 2 minimum mensuel supérieur à 2 0 selon les conditions du moraselon les co	20 000 15 000 50 000 1% min 100 000 10 000 15 000 15 000 15 000 2 000 000 et 4.5% pour scripe 200 000	
2.1.4 2.1.5 2.1.6 2.1.6.1 2.1.6.2 2.1.6.3 2.1.6.4 2.2	Frais de l'imbre pour versement d'espèces en compte Frais pour prosuration Conditions crédithiaes Produits d'épargne Autres dépôts Intérêts créditeurs sur les bons de paisse et compte à terme Autres types de conditions créditrioles Moyens de paiement	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (souf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancoire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscale  100 GRATUIT  3,5% pour solde minimum mensuel entre 500 000 et 2 minimum mensuel supérieur à 2 0 selon les conditions du moraselon les co	20 000 15 000 50 000 1% min 100 000 10 000 15 000 15 000 15 000 2 000 000 et 4.5% pour scripe 200 000	
2.1.4 2.1.5 2.1.6 2.1.6.1 2.1.6.2 2.1.6.3 2.1.6.4 2.2 2.2.1	Frais de l'imbre pour versement d'espèces en compte Frais pour procuration Conditions créditiques Produits d'épargne Autres dépôts Intérêts créditeurs sur les bons de paisse et compte à terme Autres types de conditions créditrioles Moyens de paiement Chèques	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (souf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancoire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscale  100 GRATUIT  3,5% pour solde minimum mensuel entre 500 000 et 2 minimum mensuel supérieur à 2 0 selon les conditions du moraselon les co	20 000 15 000 50 000 1% min 100 000 10 000 15 000 15 000 15 000 2 000 000 et 4.5% pour scripe 200 000	
2.1.4 2.1.5 2.1.6 2.1.6.1 2.1.6.2 2.1.6.3 2.1.6.4 2.2 2.2.1 2.2.1	Frais de l'imbre pour versement d'espèces en compte Frais pour procuration Conditions crédiffices Produits d'épargne Autres dépôts Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à terme Autres types de conditions créditrices Moyens de paiement Chèques Délivrance de chéquier	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (souf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancoire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscale  100 GRATUIT  3,5% pour solde minimum mensuel entre 500 000 et 2 minimum mensuel supérieur à 2 0 selon les conditions du moraselon les co	20 000 15 000 1% min 100 000 10 000 15 000 15 000 15 000 16 000 000 et 4.5% pour soffle 100 000 thé	
2.1.4 2.1.5 2.1.6.1 2.1.6.2 2.1.6.3 2.1.6.4 2.2 2.2.1 2.2.1.1 2.2.1.1	Frais de l'imbre pour versement d'espèces en compte Frais pour procuration Conditions crédithices Produits d'épargne Autres dépôts Intérêts créditeurs sur les bons de coisse et compte à terme Autres types de conditions créditrices Moyens de paiement Chèques Délivrance de chéquier Chèques barrés non endossables	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (sauf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancoire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscole  100 GRATUIT  3,5% pour solde minimum mensuel entre 500 000 et 2 minimum mensuel supérieur à 2 0 selon les conditions du mora conditions du mora selon les conditions du mora de Fidélité : 1% HT l'o	20 000 15 000 1% min 100 000 10 000 15 000 15 000 15 000 16 000 000 et 4.5% pour soffle 100 000 thé	
2.1.4 2.1.5 2.1.6.1 2.1.6.2 2.1.6.3 2.1.6.4 2.2 2.2.1 2.2.1.1 2.2.1.1.1 2.2.1.1.1	Frais de l'imbre pour versement d'espèces en compte Frais pour procuration Conditions crédithiques Produits d'épargne Autres dépôts Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à terme Autres types de conditions créditrices Moyens de paierment Chèques Délivrance de chéquier Chèques barrés non endossables Lettre-chèques	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (sauf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancoire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscole  100 GRATUIT  3,5% pour solde minimum mensuel entre 500 000 et 2 minimum mensuel supérieur à 2 % selon les conditions du mora selon les	20 000 15 000 1% min 100 000 10 000 15 000 15 000 15 000 16 000 000 et 4.5% pour soffle 100 000 thé	
2.1.4 2.1.5 2.1.6.1 2.1.6.2 2.1.6.3 2.1.6.4 2.2 2.2.1 2.2.1.1 2.2.1.1.1 2.2.1.1.2 2.2.1.1.3	Frais de fimbre pour versement d'explices en compte Frais pour produration Conditions crédiffices Produits d'épargne Autres dépôts Intérêts créditeurs sur les bond de coisse et compte à terme Autres types de conditions créditrices Moyens de paiement Châques Délivrance de châquier Châques borrés non endossables Lettre-châques Châques de banque sur place	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (souf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancoire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscole  100 GRATUIT  3,5% pour solde minimum mensuel entre 500 000 et 2 minimum mensuel supérieur à 2 0 selon les conditions du mora de la condition du mora de la	20 000 15 000 1% min 100 000 10 000 15 000 15 000 15 000 16 000 000 et 4.5% pour soffle 100 000 thé	
2.1.4 2.1.5 2.1.6.1 2.1.6.2 2.1.6.3 2.1.6.4 2.2 2.2.1 2.2.1.1 2.2.1.1.1 2.2.1.1.2 2.2.1.1.3 2.2.1.1.4	Frais de l'imbre pour versement d'espèces en compte Frais pour procuration Conditions crédithiaes Produits d'épargne Autres dépôts Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à terme Autres types de conditions créditribles Moyens de palement Chêques Délivrance de chéquier Chêques borrés non endossables Lettre-chêques Chêques de banque sur place Chêques de banque sur place Chêques de banque UEMCA	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (souf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancoire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscole  100 GRATUIT  3,5% pour solde minimum mensuel entre 500 000 et 2 minimum mensuel supérieur à 2 0 selon les conditions du mora de la condition de la conditi	20 000 15 000 1% min 100 000 10 000 15 000 15 000 15 000 16 000 000 et 4.5% pour soffle 100 000 thé	
2.1.4 2.1.5 2.1.6.1 2.1.6.2 2.1.6.3 2.1.6.4 2.2 2.2.1 2.2.1.1 2.2.1.1.2 2.2.1.1.3 2.2.1.1.4 2.2.1.1.5	Frais de l'imbre pour versement d'espèces en compte Frais pour procuration Conditions créditiques Produits d'épargne Autres dépôts Intérêts créditeurs sur les boné de caisse et compte à terme Autres types de conditions créditrices Moyens de paiement Chèques Délivrance de chéquier Chèques barrés non endossables Lettre-chèques Chèques de banque sur place Chèques de banque sur place Chèques de banque sur place Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (souf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancoire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscole  100 GRAITUIT  3,5% pour solde minimum mensuel entre 500 000 et 2 minimum mensuel supérieur à 2 0 selon les conditions du mora selon les conditions du mora selon les conditions du mora Prime de Fidélité : 1% HT l'a	20 000 15 000 1% min 100 000 10 000 15 000 15 000 15 000 16 000 000 et 4.5% pour soffle 100 000 thé	
2.1.4 2.1.5 2.1.6.1 2.1.6.2 2.1.6.3 2.1.6.4 2.2 2.2.1 2.2.1.1 2.2.1.1.2 2.2.1.1.3 2.2.1.1.4 2.2.1.1.5 2.2.1.2	Frais de l'imbre pour versement d'espèces en compte Frais pour procuration Conditions créditions Produits d'épargne Autres dépôts Intérêts créditeurs sur les bons de coisse et compte à terme Autres types de conditions créditribles Moyens de paiement Chèques Délivrance de chéquier Chèques barrés non endossables Lettre-chèquets Chèques de banque sur place Chèques de banque utéMCA Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum) Certification de chèque	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (souf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancoire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscale  100 GRATUIT  3,5% pour solde minimum mensuel entre 500 000 et 2 minimum mensuel supérieur à 2 to selon les conditions du mora selon les conditions du mora selon les conditions du mora Prime de Fidélité : 1% HT ro	20 000 15 000 1% min 100 000 10 000 15 000 15 000 15 000 16 000 000 et 4.5% pour soffle 100 000 thé	
2.1.4 2.1.5 2.1.6.1 2.1.6.2 2.1.6.3 2.1.6.4 2.2 2.2.1 2.2.1.1.1 2.2.1.1.2 2.2.1.1.3 2.2.1.1.4 2.2.1.1.5 2.2.1.2 2.2.1.3	Frais de l'imbre pour versement d'espèces en compte Frais pour provuration Conditions crédithloss Produits d'épargne Autres dépôts Intérêts créditeurs sur les bond de axisse et compte à terme Autres types de conditions créditrioles Mayens de paiement Chèques Délivrance de chéquier Chèques barrés non endossables Lettre-chèques Chèques de banque sur place Chèques de banque sur place Chèques de banque sur place Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum) Certification de chèque Frais pour annulation de chèque de banque	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (souf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancoire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscale  100 GRATUIT  3,5% pour solde minimum mensuel entre 500 000 et 2 minimum mensuel supérieur à 2 0 selon les conditions du mora selon les conditions du mora selon les conditions du mora Prime de Fidélité : 1% HT ro	20 000 15 000 1% min 100 000 15 000 15 000 15 000 2 000 000 et 4,5% pour scribe 200 000 thé	
2.1.4 2.1.5 2.1.6.1 2.1.6.2 2.1.6.3 2.1.6.4 2.2 2.2.1 2.2.1.1 2.2.1.1.2 2.2.1.1.3 2.2.1.1.4 2.2.1.1.5 2.2.1.2	Frais de l'imbre pour versement d'espèces en compte Frais pour produration Conditions crédithloss Produits d'épargne Autres dépôts Intérêts créditeurs sur les bond de aaisse et compte à terme Autres types de conditions créditrioles Moyens de paiement Chèques Délivrance de chéquier Chèques barrés non endossables Lettre-chèques Chèques de banque sur place Chèques de banque sur place Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum) Certification de chèque Frais pour annulation de chèque de banque Opposition sur chèque ou chéquier par l'émertheur	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (souf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancoire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscale  100 GRATUIT  3,5% pour solde minimum mensuel entre 500 000 et 2 minimum mensuel supérieur à 2 0 selon les conditions du mora selon les conditions du mora selon les conditions du mora Prime de Fidélité : 1% HT ro	20 000 15 000 1% min 100 000 10 000 15 000 15 000 2000 000 et 4.5% pour scribe 2000 000 the 2000 000	
2.1.4 2.1.5 2.1.6.1 2.1.6.2 2.1.6.3 2.1.6.4 2.2 2.2.1 2.2.1.1 2.2.1.1.1 2.2.1.1.2 2.2.1.1.4 2.2.1.1.5 2.2.1.2 2.2.1.3 2.2.1.4 2.2.1.4 2.2.1.5	Frais de l'imbre pour versement d'explices en compte Frais pour propuration Conditions créditiques Produits d'épargne Autres dépôts Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à terms Autres types de conditions créditrices Mayens de paiement Chèques Délivrance de chéquier Chèques borrés non endossables Lettre-chèques Chèques de banque sur place Chèques de banque sur place Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum) Certification de chèque Frais pour annulation de chèque de banque Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur Renouvellement d'apposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (souf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancoire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscale  100 GRATUIT  3,5% pour solde minimum mensuel entre 500 000 et 2 minimum mensuel supérieur à 2 0 selon les conditions du mora selon les conditions du mora selon les conditions du mora Prime de Fidélité : 1% HT ro	20 000 15 000 1% min 100 000 10 000 15 000 15 000 2000 000 et 4.5% pour scribe 2000 000 the 2000 000	
2.1.4 2.1.5 2.1.6.1 2.1.6.2 2.1.6.3 2.1.6.4 2.2 2.2.1 2.2.1.1 2.2.1.1.1 2.2.1.1.2 2.2.1.1.3 2.2.1.1.4 2.2.1.1.5 2.2.1.2 2.2.1.3 2.2.1.4 2.2.1.4 2.2.1.6	Frais de l'Imbre pour versement d'expèces en compte Frais pour procuration Conditions créditiques Produits d'épargne Autres dépôts Intérêts créditeurs sur les bons de coisse et compte à terme Autres hypes de conditions créditrices Moyens de paiement Chèques Délivrance de chéquier Chèques borrés non endossables Lettre-chèques Chèques de banque sur place Chèques de banque sur place Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum) Certification de chèque Frais pour annuliation de chèque de banque Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur Renouvellement d'apposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur Frais de destruction de chéquier	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (souf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancoire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscale  100 GRATUIT  3,5% pour solde minimum mensuel entre 500 000 et 2 minimum mensuel supérieur à 2 0 selon les conditions du mora selon les conditions du mora selon les conditions du mora Prime de Fidélité : 1% HT ro	20 000 15 000 1% min 100 000 10 000 15 000 15 000 2000 000 et 4.5% pour scriffe 2000 000 the 2000 000	
2.1.4 2.1.5 2.1.6.1 2.1.6.2 2.1.6.3 2.1.6.4 2.2 2.2.1 2.2.1.1 2.2.1.1.1 2.2.1.1.2 2.2.1.1.3 2.2.1.1.4 2.2.1.2 2.2.1.3 2.2.1.4 2.2.1.4 2.2.1.5	Frais de l'imbre pour versement d'explices en compte Frais pour propuration Conditions créditiques Produits d'épargne Autres dépôts Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à terms Autres types de conditions créditrices Mayens de paiement Chèques Délivrance de chéquier Chèques borrés non endossables Lettre-chèques Chèques de banque sur place Chèques de banque sur place Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum) Certification de chèque Frais pour annulation de chèque de banque Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur Renouvellement d'apposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (souf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancoire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscale  100 GRATUIT  3,5% pour solde minimum mensuel entre 500 000 et 2 minimum mensuel supérieur à 2 d's selon les conditions du mora selon les conditions du mora selon les conditions du mora prime de Fidélité : 1% HT Fo	20 000 15 000 1% min 100 000 10 000 15 000 15 000 2000 000 et 4.5% pour scriffe 2000 000 the 2000 000	
2.1.4 2.1.5 2.1.6.1 2.1.6.2 2.1.6.3 2.1.6.4 2.2 2.2.1 2.2.1.1 2.2.1.1.2 2.2.1.1.3 2.2.1.1.4 2.2.1.1.5 2.2.1.2 2.2.1.4 2.2.1.5 2.2.1.4 2.2.1.6 2.2.1.6	Frais de l'Imbre pour versement d'expèces en compte Frais pour procuration Conditions créditiques Produits d'épargne Autres dépôts Intérêts créditeurs sur les bons de coisse et compte à terme Autres hypes de conditions créditrices Moyens de paiement Chèques Délivrance de chéquier Chèques borrés non endossables Lettre-chèques Chèques de banque sur place Chèques de banque sur place Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum) Certification de chèque Frais pour annuliation de chèque de banque Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur Renouvellement d'apposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur Frais de destruction de chéquier	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (souf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancoire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscale  100 GRATUIT  3,5% pour solde minimum mensuel entre 500 000 et 2 minimum mensuel supérieur à 2 d's seion les conditions du mora prime de Fidélité : 1% HT Fo	20 000 15 000 1% min 100 000 10 000 15 000 15 000 2000 000 et 4.5% pour scriffe 2000 000 the 2000 000	
2.1.4 2.1.5 2.1.6.1 2.1.6.2 2.1.6.3 2.1.6.4 2.2 2.2.1 2.2.1.1 2.2.1.1.2 2.2.1.1.3 2.2.1.1.4 2.2.1.1.5 2.2.1.2 2.2.1.4 2.2.1.5 2.2.1.6 2.2.1.6 2.2.1.6 2.2.1.6	Frais de l'imbre pour versement d'espèces en compte Frais pour production Conditions créchtiques Produits d'épargne Autres dépôts Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à terme Autres types de conditions créditrièles Moyens de paiement Chèques Délivrance de chéquier Chèques barrés non endossables Lettre chèques Chèques de banque sur place Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum) Cartification de chèque Frais pour annulation de chèque de banque Opposition sur chèque ou chéquier por l'émetteur Renouvellement d'apposition sur chèque ou chéquier por l'émetteur Frais de rejet impayé-suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions Forfait chèque impayé-sà montant X FOFA (montant à préciser)	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (souf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancoire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscale  100 GRATUIT  3,5% pour solde minimum mensuel entre 500 000 et 2 minimum mensuel supérieur à 2 d's selon les conditions du mora selon les conditions du mora selon les conditions du mora prime de Fidélité : 1% HT Fo	20 000 15 000 1% min 100 000 10 000 15 000 15 000 2000 000 et 4,5% pour scittle 2000 000 the 2000 000	
2.1.4 2.1.5 2.1.6.1 2.1.6.2 2.1.6.3 2.1.6.4 2.2 2.2.1 2.2.1.1 2.2.1.1.2 2.2.1.1.3 2.2.1.1.4 2.2.1.1.5 2.2.1.2 2.2.1.4 2.2.1.5 2.2.1.6 2.2.1.6 2.2.1.6 2.2.1.7 2.2.1.8 2.2.1.9	Frois de l'imbre pour versement d'espèces en compte Frois pour procuration Conditions crédithiques Produits d'épargne Autres dépôts Intérêts créditieurs sur les bons de caisse et compte à terme Autres hypes de conditions crédithiques Moyens de palement Chèques Délivrance de chéquier Chèques barrés non endossables Lettre chèques Chèques de banque sur place Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum) Certification de chèque Frois pour annulation de chèque de banque Qoposition sur chèque ou chéquier par l'émenteur Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier por l'émenteur Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier por l'émenteur Frois de destruction de chèquer pri l'émenteur Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier por l'émenteur Frois de destruction de chèquer pri l'émenteur Frois de destruction de chèquier à d'obsence ou l'insuffisance de provisions Forfait chèque impoyé-di montant X FCFA (montant à précisor) Expédition de chéquier à domicile (sous pil simple)	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (souf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancoire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscale  100 GRATUIT  3,5% pour solde minimum mensuel entre 500 000 et 2 minimum mensuel supérieur à 2 d's seion les conditions du mora prime de Fidélité : 1% HT Fo	20 000 15 000 1% min 100 000 16 000 15 000 15 000 2000 000 et 4,5% pour scille she an	
2.1.4 2.1.5 2.1.6.1 2.1.6.2 2.1.6.3 2.1.6.4 2.2 2.2.1.1.1 2.2.1.1.1 2.2.1.1.2 2.2.1.1.3 2.2.1.1.4 2.2.1.1.5 2.2.1.2 2.2.1.3 2.2.1.4 2.2.1.5 2.2.1.6 2.2.1.7 2.2.1.8 2.2.1.9 2.2.1.10	Frais de **Imbre pour versement d'espèces en compte Frais pour procuration Conditions crédithioses Produits d'épargne Autres dépôts Intérêts créditeurs sur les boné de caisse et compte à terme Autres hypes de conditions crédithioses Moyens de palement Chèques Moyens de palement Chèques Délivrance de chéquier Chèques borrés non endossables Letime chèques Chèques de banque sur place Chèques de banque sur place Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum) Certification de chèque frais pour annulation de chèque de banque Opposition sur chèque au chéquier par l'émetteur Renouvellement d'apposition sur chèque au chéquier por l'émetteur Frais de destruction de chèquer Frais de destruction de chèque et provisions Forfait chèque impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions Forfait chèque impayé-à montant x FOFA (montant à préciser) Expédition de chèquier à domicille (sous pil simple) Expédition de chéquier à domicille (sous pil impole) Expédition de chéquier à domicille (sous pil impole)	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (souf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancoire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscale  100 GRATUIT  3,5% pour solde minimum mensuel entre 500 000 et 2 minimum mensuel supérieur à 2 d's selon les conditions du mora selon les conditions du mora selon les conditions du mora prime de Fidélité : 1% HT Fo	20 000 15 000 1% min 100 000 10 000 15 000 15 000 15 000 2000 000 et 4,5% pour settle 2000 000 the 2000 000	
2.1.4 2.1.5 2.1.6.1 2.1.6.2 2.1.6.3 2.1.6.4 2.2 2.2.1 2.2.1.1 2.2.1.1.2 2.2.1.1.3 2.2.1.1.4 2.2.1.1.5 2.2.1.2 2.2.1.3 2.2.1.4 2.2.1.5 2.2.1.6 2.2.1.6 2.2.1.8 2.2.1.8 2.2.1.8 2.2.1.8 2.2.1.9 2.2.1.10 2.2.1.11	Frois de l'imbre pour versement d'espèces en compte Frois pour procuration Conditions crédithiques Produits d'épargne Autres dépôts Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à terme Autres types de conditions créditribles Moyens de paiement Chèques Détivance de chéquier Chèques bomés non endossables Lettre-chèques de banque sur place Chèques de banque sur place Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum) Certification de chèque Frois pour annulation de chèque de banque Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur Rencuvellement d'apposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur Rencuvellement d'apposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur Frois de destruction de chéquier Frois de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions Forfait chèque impayé-ch montant X FOFA (montant à préciser) Expédition de chéquier à domicile (sous pli incommandé) Frois sur chèques impayés	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (souf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancoire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscole  100 GRATUIT  3,5% pour solde minimum mensuel entre 500 000 et 2 minimum mensuel supérieur à 2 0 selon les conditions du mora selon les	20 000 15 000 1% min 100 000 16 000 15 000 15 000 2 000 000 et 4,5% pour settle 200 000 2hé 2héquier	
2.1.4 2.1.5 2.1.6.1 2.1.6.2 2.1.6.3 2.1.6.4 2.2. 2.2.1 2.2.1.1 2.2.1.1.1 2.2.1.1.2 2.2.1.1.3 2.2.1.1.4 2.2.1.1.5 2.2.1.2 2.2.1.3 2.2.1.4 2.2.1.5 2.2.1.6 2.2.1.7 2.2.1.8 2.2.1.9 2.2.1.10 2.2.1.11 2.2.1.12	Frais de l'imbre pour versement d'espèces en compte Prois pour produdtion Conditions crédithips Produits d'épargne Autres dépôts Intérêts créditeurs sur les bons de paisse et compte à terme Autres types de conditions crédit ribes Moyens de paiement Chèques Délivrance de chéquier Chèques borrés non endossables Lettre-chèques Chèques de banque sur place Chèques de banque sur place Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum) Certification de chèque de banque Frais pour annulation de chèque de banque Copposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier por l'émetteur Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions Fordat chèque impayé-a montant X FCFA (montant à préciser) Expédition de chéquier à domicile (sous pil simple) Expédition de chéquier à domicile (sous pil simple) Expédition de chéquier de domicile (sous pil simple) Expédition de chéquier de molicile (sous pil simple) Expédition de chéquier de molicile (sous pil impormandé) Frais sur chèques impayés Assurance perte et voi de moyens de paiement	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (souf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancoire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscole  100 GRATUIT  3,5% pour solde minimum mensuel entre 500 000 et 2 minimum mensuel supérieur à 2 to selon les conditions du mora selon les conditions du mora selon les conditions du mora Prime de Fidélité : 1% HT ro	20 000 15 000 1% min 100 000 16 000 15 000 15 000 2000 000 et 4,5% pour scille she an	
2.1.4 2.1.5 2.1.6.1 2.1.6.2 2.1.6.3 2.1.6.4 2.2 2.2.1 2.2.1.1.2 2.2.1.1.2 2.2.1.1.3 2.2.1.1.4 2.2.1.1.5 2.2.1.2 2.2.1.3 2.2.1.4 2.2.1.5 2.2.1.6 2.2.1.8 2.2.1.8 2.2.1.9 2.2.1.10 2.2.1.11 2.2.1.12 2.2.1.11	Frais de l'imbre pour versement d'espèces en compte Frais pour procuration Conditions créditiques Produits d'épargne Autres dépôts Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à termé Autres types de conditions créditiribles Moyens de palement Chèques Détivrance de chéquier Chèques borrés non endossables Lettre-chèques chéquier Chèques de banque sur piace Chèques de banque sur piace Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum) Certification de chèque de banque Frais pour annulation de chèque de banque Rencuvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur Rencuvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur Frais de rejet impayé suite à l'obsence ou l'insuffisance de provisions Forfait chèque impayé suite à l'obsence ou l'insuffisance de provisions Forfait chèque impayé suite à l'obsence ou l'insuffisance de provisions Forfait chèque impayé autre à l'obsence ou l'insuffisance de provisions Forfait chèque impayé autre à l'obsence ou l'insuffisance de provisions Forfait chèque impayé autre à l'obsence ou l'insuffisance de provisions Forfait chèque impayé autre à l'obsence ou l'insuffisance de provisions Forfait chèque impayé autre à l'obsence ou l'insuffisance de provisions Forfait chèque impayé autre à l'obsence ou l'insuffisance de provisions Forfait chèque impayé autre à l'obsence ou l'insuffisance de provisions Forfait chèque impayé autre à l'obsence ou l'insuffisance de provisions Forfait chèque impayé autre à l'obsence ou l'insuffisance de provisions Forfait chèque impayé autre à l'obsence ou l'insuffisance de provisions Forfait chèque impayé autre à l'obsence ou l'insuffisance de provisions Forfait chèque impayé autre à l'obsence ou l'insuffisance de provisions Forfait chèque impayé autre à l'obsence ou l'insuffisance de provisions Forfait chèque impayé autre à l'obsence ou l'insuffisance de provisions Forfait chèque de description de chéquier à domicile (sous pli impayé autre à l'insuffisance de provisions	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (souf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancoire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscale  100 GRATUIT  3,5% pour solde minimum mensuel entre 500 000 et 2 minimum mensuel supérieur à 2 to selon les conditions du mora selon les conditions du mora selon les conditions du mora Prime de Fidélité : 1% HT l'o	20 000 15 000 1% min 100 000 10 000 15 000 15 000 2000 000 et 4,5% pour scittle 2000 000 the 2000 000	
2.1.4 2.1.5 2.1.6.1 2.1.6.2 2.1.6.3 2.1.6.4 2.2 2.2.1 2.2.1.1.2 2.2.1.1.3 2.2.1.1.4 2.2.1.1.5 2.2.1.2 2.2.1.4 2.2.1.5 2.2.1.4 2.2.1.5 2.2.1.6 2.2.1.7 2.2.1.8 2.2.1.9 2.2.1.10 2.2.1.11 2.2.1.12 2.2.1.13 2.2.1.13	Frais de fimbre pour versement d'espèces en compte Frais pour production Conditions créditiques Produits d'épargne Autres dépôts Intérêts créditeurs sur les bons de acisse et compte à terme Autres types de conditions créditiribles Moyens de poierment Chêques Délivrance de chéquier Chèques borrés non endossables Lettre-chèques Chèques de banque sur piace Chèques de banque sur piace Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum) Certification de chèque Frais pour annulation de chèque de banque Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur Renouvellement d'apposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur Frais de destruction de chèque Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions Fordait chèque impayé-di montant X FCFA (montant à pificiser) Expédition de chèquier à domicite (sous pli simple) Expédition de chèquier à domicite (sous pli irecommandé) Frais sur chèques impayés Assurance perte et voi de moyens de paiement Encoissement de chèques	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (souf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancoire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscale  100 GRATUIT  3,5% pour solde minimum mensuel entre 500 000 et 2 minimum mensuel supérieur à 2 to selon les conditions du mora selon les conditions du mora selon les conditions du mora prime de Fidélité : 1% HT l'o  CHEQUE BARRE GRATUIT  200/feuillet 5 000 5 000 N/A 5 000 2 000 par feuillet et 10 000 par de 5 000 5 000 5 000 S 000 S 000 GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT	20 000 15 000 1% min 100 000 10 000 15 000 15 000 2000 000 et 4,5% pour scittle 2000 000 the 2000 000	
2.1.4 2.1.5 2.1.6.1 2.1.6.2 2.1.6.3 2.1.6.4 2.2 2.2.1 2.2.1.1.2 2.2.1.1.3 2.2.1.1.4 2.2.1.1.5 2.2.1.2 2.2.1.4 2.2.1.5 2.2.1.4 2.2.1.5 2.2.1.6 2.2.1.1	Frais de l'imbire pour versement d'exploss en compte   Frais pour proquicition Conditions créditions Produits d'épargne Autres dépôts Intérêts créditeurs sur les bond de caisse et compte à termé Autres types de conditions créditinots Moyens de paiement Chèques Délivrance de chéquier Chèques berrés non endossables Lettre-chèques Chèques de banque sur place Chèques de banque sur place Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum) Confliction de chèque Frais pour annulation de chèque de banque Gaposition sur chèque ou chéquier par l'émertleur Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier por l'émertleur Frais de destruction de chèque de banque eu chéquier por l'émertleur Frais de destruction de chèquier Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions Forfait chèque impayés suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions Forfait chèque impayés un montant X FCFA (montant à précisor) Expédition de chèquier à domicille (sous pli insuffisance) Expédition de chèquier à de chèques dans l'uteMOA Encoissement de chèques dans l'UEMOA Encoissement de chèques hors UEMOA Encoissement de chèques hors UEMOA	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (souf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancaire Pour Déductibilité Fiscale  100 GRATUIT  3,5% pour solde minimum mensuel entre 500 000 et 2 minimum mensuel supérieur à 2 % selon les conditions du mora s	20 000 15 000 1% min 100 000 10 000 15 000 15 000 2000 000 et 4,5% pour scittle 2000 000 the 2000 000	
2.1.4 2.1.5 2.1.6.1 2.1.6.2 2.1.6.3 2.1.6.4 2.2 2.2.1.1.2 2.2.1.1.2 2.2.1.1.3 2.2.1.1.4 2.2.1.1.5 2.2.1.2 2.2.1.3 2.2.1.4 2.2.1.5 2.2.1.6 2.2.1.7 2.2.1.8 2.2.1.9 2.2.1.10 2.2.1.10 2.2.1.11 2.2.1.12 2.2.1.13 2.2.1.13 2.2.1.13 2.2.1.13 2.2.1.13 2.2.1.13 2.2.1.13 2.2.1.13 2.2.1.13 2.2.1.13 2.2.1.13.2 2.2.2.2	Frais de l'imbire pour varsement d'explices en compte   Frais pour production   Conditions créditions   Produits d'épargne   Autres dépôts   Intérêts créditieurs sur les boné de casse et compte à termis   Autres types de conditions créditions   Moyens de poierment   Chêques   Délivrance de chéquier   Chêques de banque sur place   Chêques de banque sur place   Chêques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)   Certification de chêque   Frais pour annulation de chêque de banque   Opposition sur chêque ou chéquier par l'émetteur   Renouvellement d'apposition sur chêque ou chéquier par l'émetteur   Renouvellement d'apposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur   Frais de destruction de chêquier   Frais de rigiet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions   Forfait chêque impayé-a montant X FCFA (montant à préciser)   Expédition de chéquier à domicite (sous pii simple)   Expédition de chéquier à domicite (sous pii recommandé)   Frais sur chèques impayés   Assurance parte et vol de moyens de palement   Encoissement de chèques dans l'UEMOA   Cartes bancaires	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (souf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancaire Pour prise en charge Pour Déductibilité Fiscale  100 GRAFUIT  3,5% pour solde minimum mensuel entre 500 000 et 2 minimum mensuel supérieur à 2 % selon les conditions du mora selon les	20 000 15 000 1% min 100 000 10 000 15 000 15 000 2000 000 et 4,5% pour scittle 2000 000 the 2000 000	
2.1.4 2.1.5 2.1.6.1 2.1.6.2 2.1.6.3 2.1.6.4 2.2 2.2.1 2.2.1.1.2 2.2.1.1.3 2.2.1.1.4 2.2.1.1.5 2.2.1.2 2.2.1.4 2.2.1.5 2.2.1.4 2.2.1.6 2.2.1.1	Frais de l'imbire pour versement d'exploss en compte   Frais pour proquicition Conditions créditions Produits d'épargne Autres dépôts Intérêts créditeurs sur les bond de caisse et compte à termé Autres types de conditions créditinoss Moyens de poiement Chèques Délivrance de chéquier Chèques berrés non endossables Lettre-chèques Chèques de banque sur place Chèques de banque sur place Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum) Confliction de chèque Frais pour annulation de chèque de banque Gaposition sur chèque ou chéquier par l'émertleur Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier por l'émertleur Frais de destruction de chèque de banque eu chéquier por l'émertleur Frais de destruction de chèquier Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions Forfait chèque impayés suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions Forfait chèque impayés un montant X FCFA (montant à précisor) Expédition de chèquier à domicille (sous pli insuffisance) Expédition de chèquier à de chèques dans l'uteMOA Encoissement de chèques dans l'UEMOA Encoissement de chèques hors UEMOA Encoissement de chèques hors UEMOA	Pour carte de séjour Pour prêt immobilier Pour capacité financière-Pers. Morales (souf Grandes Entreprises) Pour capacité financière-Grandes Entreprises Pour domiciliation bancaire Pour Déductibilité Fiscale  100 GRATUIT  3,5% pour solde minimum mensuel entre 500 000 et 2 minimum mensuel supérieur à 2 % selon les conditions du mora s	20 000 15 000 1% min 100 000 10 000 15 000 15 000 2 000 000 et 4.5% pour softle 200 000 the she	

# CONDITIONS DE BANQUE Diamond

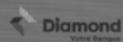


22321   Overflare dis diseaser   GRAFUIT			
2211   Contract on subsection of contract (MI) described in the contract (MI) described in	2.2.2.1.1.1	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banques (GAB)/Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du client	N/A
23211   10 consultance de color   10 consu	.2.2.1.1.2		
Mail	2.2.2.1.1.3	Consultation de solde	
Max			
Machine   Mach			
Difference all cets applications (a) difference at large (a) and applications (b) difference at large (a) and applications (b) difference at large (a) and applications (b) appli	_		
22221 Confedence du corpus proposes  Anti- 22221 Part Service (Confedence du corpus part discussion)  Anti- 22221 Marie (Confedence du corpus part discussion)  Anti- 22221 Marie (Confedence du corpus part discussion)  Anti- 22221 Part Service (Confedence du corpus part de corpus de cor		Corie interbancaire infernationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.)	N/A
2221 See all accordance due to the just disturbused in Just 2222 See See and the process of process			N/A
3222 December of condens condens condens of control provided in the control pr			N/A
Demonder of solutionical part operations of solutions and solutions of			
22271 Part is broken crops and cold Part is broken crops design pride or or Part is broken crops design pride or or Part is broken crops design focusing Part is greater design f			
Part   Centr   perts out			
Mail	_		
Press Service methods on dorse an exposition/stage should   NA			
Modernich de control (color) platoned.   NA		Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	
22211   Contraction of colored in Colored in Colored			
Part of the gettion dis conte (c) discliner on type a conte)			N/A
Petitions Service month/query (consultativaveletion de solde consultativaveletion de solde chemical)   NA			GRATUT
2.2.2.1.1   Service d'emphons ans a Dentructura Absordangue de Billet   NA		Prestations Services monétiques (consultation/édition de roide : consultations étales de roide : d'internations étales de roide : de	
222131		Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets	
2.2.2.1.1.2   Deltischulum Authorings and Billeth author compass books (AM LEWAN)   N.A.		Distributeurs Automatiques de Billets de la banque du client	
222131 Services accessed in the services of the services and services	2.2.2.13.1.2	Distributeurs Automatiques de Billets autres banques locales (GIM UEMOA)	
Josephson   Jose		Distributeurs Automatiques de Billets dans la zone UEMQA (GIM UEMQA)	
2.2.2.1.2.1   Consumer Control Accordance of Section 1. Discrept due (seet 1. Discrept due) (seet 1. Discrept due (seet 1. Discrep		Distributeurs Automatiques de Billets Hors zone UEMOA	N/A
12.21.21   Confunction/edition de sold as sold aris in broady at years   Nix	The second secon	Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques/ Distributeurs Automatiques de Billets	N/A
Powerful		Consultation/fidition of historia is do safet	N/A
22214   More to the LEMAN   NA   223   Verements of Printerhomers or production of the complet complet does so minms borugue)   GARLUT   223.11   Verement referent region up dates (accomplet complet does so minms borugue)   GARLUT   223.11   Verement referent region up dates (accomplet complet does so minms borugue)   GARLUT   223.12   Verement of the dates up to dates (accomplet complet does so minms borugue)   GARLUT   223.13   Verement of the complet complet does so minms borugue)   GARLUT   223.15   Verement of the complet complet does so minms borugue)   GARLUT   223.16   Verement of the complet complet complet does so minms borugue   GARLUT   223.17   Make in price or a plantification of the complet complet complet complete c	2.2.2.14		
2223   Venerals of Hollemants   NA			
Virtualization   Virt	2.2.2.14.2		
22.31   Venement Fermin regious during (56 compte done) done to individe benque)   7.000   7		Virements et Prélèvements	N/A
22.313   Venture flue poton or long Control (Venture flue)			
22.31   Venement anthresponce on the production is as   Cappaign		Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	GRATUT
22316 Personantial de l'activation individual consistent de l'activation de l'ac		Virement our place vers un tiers (STAR-UEMOA)	2 000
223.17 May no plood by information for the control of the control			GRATUIT
Make on plotts of systemath permanent local as easier			2 000
223.17   Overfurn du grant 223.18   Rambud al senanta (Support Referencesco)  GRAFUT 223.19   Marié d'apportinement (Support Referencesco)  GRAFUT 223.19   Marié d'apportinement (Support Referencesco)  GRAFUT 223.10   Marié d'apportinement (Support Referencesco)  GRAFUT 223.21   Nature place de Proudence (Support Referencesco)  CRAFUT 223.22   Reference (Support Referencesco)  GRAFUT 223.21   Control of Production of printement (Support Referencesco)  GRAFUT 223.21   Control of Production of printement (Support Referencesco)  GRAFUT 223.21   Enclored of Capitalism  GRAFUT 223.22   Enclored of Capitalism  GRAFUT 223.23   Enclored of Capitalism  GRAFUT 223.24   Production of Support Referencesco  GRAFUT 223.25   Referencesco  GRAFUT 223.26   Referencesco  GRAFUT 223.27   Refer de profession set of support Referencesco  GRAFUT 223.27   Refer de profession set of support Referencesco  GRAFUT 223.27   Refer de profession set of support Referencesco  GRAFUT 223.28   Referencesco  GRAFUT 223.29   Referencesco  GRAFUT 223.20   Referencesco  GRAFUT 223.20   Referencesco  GRAFUT 223.21   Referencesco  GRAFUT 223.21   Referencesco  GRAFUT 223.22   Referencesco  GRAFUT 223.23   Referencesco  GRAFUT 223.23   Referencesco  GRAFUT 223.24   Referencesco  GRAFUT 223.25   Referencesco  GRAFUT 223.26   Referencesco  GRAFUT 223.27   Refer de professionement of certification  GRAFUT 223.28   Referencesco  GRAFUT 223.29   Referencesco  GRAFUT 223.29   Referencesco  GRAFUT 223.20   Referencesco  GRAFUT 2		Mise en place de viriement permanent incol ou outre	GRATUIT
Committee   Comm		Ouverture de dassier	CONTRACT
Section   Sect			
Client Dismond Book (0004117)	22210	Coming do respond to manual stations are less	STORY OF THE PROPERTY AND A PROPERTY OF THE PR
1	2.2.3.1.0	He may be with their (support reservoirsmission)	
Maje any pions de l'outrement de protection de prélèvement   GRATUIT			GRATUIT Client Diamond Bank (GRATUIT) / Non Client Diamond Bank & <
23.21   Overfixe de docisier   GRATUT   South of Projection   GRATUT	2.2.3.1.9	Misé à disposition de fonds	GRATUIT Client Diamond Bank (GRATUIT) / Non Client Diamond Bank & <
23.32   Educution del registration sur units de professione   GRAFUET souf si visiements infurbonociaus 7 000(epidenten   23.32.3   Emission de préfèrement por une entreptise   GRAFUET   23.32.5   Remise d'oxis de préfèrement (aupport Méditousmissionity   23.32.6   Froit de préfèrement importé (para provision)   23.32.7   Remise d'oxis de préfèrement importé (para provision)   23.33.3   Efficis de promiserce   23.33.3   Efficis de commission d'endos sur poissement d'auté préfèrement sur efficis   22.33.3   Froits d'encoissement sur efficis   22.33.3   Froits d'encoissement sur efficis   22.33.3   Commission d'endos   22.33.3   Commission d'endos   22.33.3   Froits d'encoissement sur efficis   22.33.3   Froits d'encoissement for unit proférencial   22.33.5   Froits d'encoissement for unit proférencial   22.33.6   Froits d'encoissement for unit proférencial   22.33.7   Froits d'encoissement for unit proférencial   22.33.8   Froits d'encoissement for unit proférencial   22.33.9   Froits d'encoissement for unit proférencial   22.33.1   Triebell   22.33.1   Froits de proférencial   22.33.2   Froits d'encoissement for unit proférencial   22.33.3   Froits de proférencial   22.33.3   Froits de proférencial   22.33.3   Froits de proférencial   22.33.3   Froits de proférencial   22.33.4   Froits de proférencial   22.33.5   Froits de proférencial   22.33.6   Froits de proférencial   22.33.7   Froits de proférencial   22.33.8   Froits de proférencial   22.33.9   Froits de proférencial   22.33.1   Froits de proférencial   23.1   Proférencial   23.1	2.2.3.1.9	Misé à disposition de fonds Prétévements	GRATUIT Client Diamond Bank (GRATUIT) / Non Client Diamond Bank & <
Finis for the first of professional and the profess	2.2.3.1.9 2.2.3.2.4 2.2.3.2.1 2.2.3.2.1.1	Misé à disposition de fonds Prélèvements Mise en place de l'autorisation de prélèvement	GRATUIT  Client Diamond Bank (GRATUIT) / Non Client Diamond Bank (X < 1 000 000 à 2,5% / 1 000 000 ≤ X ≤ 5 000 000 à 2 % / X > 5,000 000 à 1 %)
22.3.2 Final profession de professionement por una entreprise  22.3.2.4 Person de d'un présidement  22.3.2.5 Romine d'un présidement  22.3.2.7 Reret de présidement (aupport létéroximission)  22.3.2.7 Reret de présidement à l'ininchre du client  22.3.3.1 Finis de présidement à l'ininchre du client  22.3.3.1 Finis de présidement à l'ininchre du client  22.3.3.2 Finis d'encossament su effets  22.3.3.1 Finis d'encossament su effets  22.3.3.3 Commission de bordereau  22.3.3.3 Commission de bordereau  22.3.3.4 Commission d'endos  22.3.3.5 Romine d'endos  22.3.3.5 Romine d'endos  22.3.3.7 Finis de lettre  22.3.3.7 Finis de présidement d'endos  22.3.3.7 Finis de profession d'endos  22.3.3.8 Finis de profession d'endos  22.3.3.9 Finis de profession d'endos  22.3.3.1 Virements repus  3.1.1 Dates de valeurs appliquées  3.1.1 Virements repus  3.1.2 Remise d'enteque  3.1.3 Remise d'enteque  3.1.3 Remise d'enteque  3.1.4 Virements repus  3.1.4 Virements enus, domiciliation d'effets, poiement de châques  3.1.1 Virements enus, domiciliation d'effets, poiement de châques  3.1.2 Remise d'enteque  3.1.3 Remise d'enteque  3.1.4 Virements enus, domiciliation d'effets, poiement de châques  3.1.4 Virements enus, domiciliation d'effets, poiement de châques  3.1.2 Remise de châque  3.1.3 Remise de châque  3.1.4 Virements enus, domiciliation d'effets, poiement de châques  3.1.2 Remise de châque  3.2.2 Remise de châque en cultre (evésas  3.3.3 Remise de châque en cultre (evésas  3.3.4 Virements enus, domiciliation d'effets, poiement de châques  3.3.4 Virements enus, domiciliation d'effets, poiement de châques  3.3.4 Virements enus, domiciliation d'effets, poiement de châques  3.3.4 Virements enus, domi	2.2.3.1.9 2.2.3.2.1 2.2.3.2.1.1 2.2.3.2.1.2	Mise à disposition de fonds  Prélèvements  Mise en place de l'autorisation de prélèvement  Ouverture de dossier  Exécution de l'apération	GRATUIT  Client Diamond Bank (GRATUIT) / Non Client Diamond Bank (X < 1 000 000 à 2,5% / 1 000 000 ≤ X ≤ 5 000 000 à 2 % / X > 5,000 000 à 1 %)  GRATUIT
22.32.5 Remite d'oxis de prélèvement (aupport lééfronsmission) 22.32.7 Rept de prélèvement mové (gons proxision) 22.33.1 Frois sur prolèvement d'orité du client 22.33.1 Frois sur polèvement d'orités 22.33.2 Rept de prélèvement d'orités 22.33.3 Commission de bordereau 22.33.3 Commission de bordereau 22.33.3 Commission de bordereau 22.33.4 Commission d'endos 22.33.5 Prois d'encossament sur ettets 22.33.5 Prois de lettre 22.33.6 Port de lettre 22.33.7 Frois Ste 22.33.7 Frois Ste 22.33.8 Frois de protète 22.33.9 Frois de protète 22.33.9 Frois de protète 22.33.9 Frois de protețion d'échânce 23.1 Diet d'échânce 23.1 Diet d'échânce 23.1 Diet d'échânce 24.2 Frois sins de chânce de chânce de chânce de frois de	2.2.3.1.9 2.2.3.2.1 2.2.3.2.1.1 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.2	Mise à disposition de fonds  Prétèvements  Mise en place de l'autorisation de prétèvement  Coverture de dossier  Exécution de l'apération  Frais d'opposition sur avis de prétèvement	GRATUIT  Client Diamond Bank (GRATUIT) / Non Client Diamond Bank (X < 1 000 000 à 2,5% / 1 000 000 ≤ X ≤ 5 000 000 à 2 % / X > 5,000 000 à 1 %)  GRATUIT  GRATUIT souf si vivements interboncoires= 1 000/op@ration
22.3.2 First de prélèvement impoyé (sans provision) 22.3.2.7 Retet de prélèvement à l'initinhe du diseré 22.3.3.1 Frois sur poisment d'all'initinhe du diseré 22.3.3.1 Frois sur poisment d'effets 22.3.3.2 Frois d'encoissement sur effets 22.3.3.1 Frois sur poisment d'effets 22.3.3.2 Frois d'encoissement sur effets 22.3.3.3 Commission de bordereau 22.3.3.4 Commission d'endos 22.3.3.5 Initéet 22.3.3.5 Initéet 22.3.3.6 Port de lettre 22.3.3.7 Frois sur poisment d'endos 22.3.3.8 Frois de profèt 22.3.3.9 Frois de profèt 22.3.3.9 Frois de profèt 22.3.3.1 Avies effets de commerce 22.3.3.1 Avies effets de commerce 22.3.3.1 Dates de valeurs appliquées 31.1 Outes de valeurs appliquées 31.2 Remise de chêque 31.3 Remise de chêque 31.4 Viernents raçus 31.5 Viersement et retrait d'explore 31.6 Livreis d'épogrape 31.7 Viernents froigue de la freit, poisment de chêques 31.8 Viernents froigue de la freit de propèt 32.2 Retrait d'explores donne la freit quel que soit le guicheit (hors acquifirement de trois de timbre fiscot) 32.2 Retrait d'explores donne la bonque du client quel que soit le guicheit (hors acquifirement de trois de timbre fiscot) 32.2 Retrait d'explores dons la bonque du client quel que soit le guicheit (hors acquifirement de trois de timbre fiscot) 32.4 Emission châque de bonque en courte devises 32.5 Ensission châque de bonque en courte devises 32.6 Ensission châque de bonque en courte devises 32.6 Ensission châque de bonque en courte devises	2.2.3.1.9 2.2.3.2.1 2.2.3.2.1.1 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.2 2.2.3.2.3	Misé à disposition de fonds  Prétèvements  Mise en place de l'autorisation de prétèvement  Ouverture de dossier  Exécution de l'apération  Frais d'apposition sur avis de prétèvement  Emission de prétèvement par une entreprise	GRATUIT   Client Diamond Bank (GRATUIT)   / Non Client Diamond Bank (X < 1 000 000 à 2,5% / 1 000 000 < X < 5 000 000 à 2 % / X > 5,000 000 à 1 %)
22.3.3 Effets de profèvement à l'initiafhe du client 2 0000 22.3.3 Effets de commerce  22.3.3 Effets de commerce  22.3.3 Effets de commerce  22.3.3 Effets de commerce  22.3.3 Frois d'encoissement sur effets  22.3.3 Commission de bousereau  22.3.3 Commission d'endos  22.3.3 Commission d'endos  22.3.3 Commission d'endos  32.3.3 Effet de l'encoissement füg 5.000  32.5 min 5.000  32.7 min 5.000  33.000  34.7 min 5.000  35.7 min 5.000  36.7 min 5.	2.2.3.1.9 2.2.3.2.1 2.2.3.2.1.1 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.2 2.2.3.2.2 2.2.3.2.3 2.2.3.2.4	Misé à disposition de fonds  Prétèvements  Mise en place de l'autorisation de prétèvement  Ouverture de dissier  Exécution de l'apération  Frais d'apposition sur avis de prétèvement  Emission de prétèvement par une entreprise  Palement d'un prétèvement	GRATUIT   Client Diamond Bank (GRATUIT)   / Non Client Diamond Bank (X < 1 000 000 à 2,5% / 1 000 000 ≤ X ≤ 5 000 000 à 2 % / X > 5,000 000 à 1 %)
22.3.3 Effets de commerce 22.3.3.1 Frois sur poisment d'effets 22.3.3.2 Frois d'encoissement sur effets 22.3.3.5 Frois d'encoissement sur effets 22.3.3.6 Commission d'endos 22.3.3.6 Commission d'endos 22.3.3.6 Intérêt 22.3.3.5 Intérêt 22.3.3.5 Intérêt 22.3.3.6 Prois file 22.3.3.6 Prois file 22.3.3.7 Frois file 22.3.3.7 Frois file 22.3.3.8 Frois de protêt 22.3.3.9 Frois file 22.3.3.9 Frois file 22.3.3.10 Autres effets de commerce 22.3.3.10 Autres effets de commerce 22.3.3.10 Autres effets de commerce 22.3.3.10 Dates de valeurs appliquées 3.1.1 Viennents requis 3.1.2 Remise de chêque 3.1.3 Remise de chêque 3.1.4 Viennents requis 3.1.4 Viennents requis 3.1.5 Versement effets of rescompte 3.1.6 Université des protes de la commerce de la commission d'effets, poiennent de chêques 3.1.1 Viennents requis 3.1.2 Remise de chêque 3.1.3 Remise de réfets of rescompte 3.1.4 Viennents requis 3.1.5 Versement effets of rescompte 3.1.6 Université des protes de valeurs que la que soit le guichet (fiors acquillement de frois de firmbre fiscoit) 3.1.6 Université des protes de valeurs que la que soit le guichet (fiors acquillement de frois de firmbre fiscoit) 3.2.2 Remise de chêque de banque en CFCA 3.3.3 Remise de chêque de banque en cutre devises 3.3.4 Presenté de banque en ficPA 3.5 Douis de banque en cutre devises 3.6 Enission chêque de banque en cutre devises 4 Soot	2.2.3.1.9 2.2.3.2.1 2.2.3.2.1.1 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.2 2.2.3.2.2 2.2.3.2.3 2.2.3.2.4 2.2.3.2.5	Misé à disposition de fonds  Prétèvements  Mise en place de l'autorisation de prétèvement  Ouverture de dossier  Exécution de l'apération  Frais d'apposition sur avis de prétèvement  Emission de prétèvement par une entreprise  Palement d'un prétèvement  Remise d'avis de prétèvement (support télétransmission)	GRATUIT   Client Diamond Bank (X <   1 000 000 à 2,5% / 1 000 000 ≤ X ≤ 5 000 000 à 2 % / X > 5,000 000 à 1 %)
22.3.3.2 Frois d'encoissement sur effets  22.3.3.4 Commission de bordereou  22.3.3.4 Commission d'endos  22.3.3.5 Intérêt  22.3.3.6 Port de leffre  22.3.3.7 Frois fibe  22.3.3.8 Frois de protêt  22.3.3.8 Frois de protêt  22.3.3.9 Frois de protêt  3.1.0 Dates de voleurs appliquées  3.1.1 Virements rogus  3.1.2 Remise de chêque  3.1.3 Remise de chêque  3.1.4 Virements endis de réposite  3.1.5 Wirements frojus  3.1.6 Livreit d'espèces dans la banque du client quel que soit le guicheit (hors acquithement de trois de trimbre fiscor)  3.2.1 Debt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guicheit (hors acquithement de trois de trimbre fiscor)  3.2.1 Debt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guicheit (hors acquithement de trois de trimbre fiscor)  3.2.2 Refrict d'espèces dans la banque du client quel que soit le guicheit (hors acquithement de trois de trimbre fiscor)  3.2.2 Refrisci de protèces de banque en outre devises  NA	2.2.3.1.9 2.2.3.2.1 2.2.3.2.1.1 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.2 2.2.3.2.3 2.2.3.2.4 2.2.3.2.5 2.2.3.2.6	Misé à disposition de fonds  Prétèvements  Mise en place de l'autorisation de prétèvement  Ouverture de dossier  Exécution de l'apération  Frais d'apposition sur avis de prétèvement  Emission de prétèvement par une entreprise  Palement d'un prétèvement  Remise d'avis de prétèvement (support télétransmission)  Frais de prétèvement impayé (sans provision)	GRATUIT  Client Diamond Bank (GRATUIT) / Non Client Diamond Bank (X < 1 000 000 à 2,5% / 1 000 000 ≤ X ≤ 5 000 000 à 2 % / X > 5,000 000 à 1 %)  GRATUIT  GRATUIT souf si virements interbancaires= 1 000/application  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  2 000
22.33.2 Frois of encoissement sur effets  22.33.4 Commission de bordereou  22.33.5 Inferêt  22.33.6 Port de leffte  22.33.7 Frois fixe  22.33.7 Frois fixe  22.33.8 Frois fixe  22.33.8 Frois de protegion d'échéance  22.33.9 Frois de protegion d'échéance  22.33.1 Dates de voleurs appliquées  3.1 Dates de voleurs appliquées  3.1.1 Virements reçus  3.1.1 Virements reçus  3.1.2 Remise de chêque  3.1.3 Remise de chêque  3.1.4 Virements modulisation d'éffets, polement de chèques  3.1.5 Versement of refroit d'éspèces  3.1.6 Ubrest d'épaggne  3.1.7 Versement et retroit d'éspèces  3.1.8 Versement et retroit d'éspèces  3.1.1 Dépti d'éspèces dans la bonque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de trois de timbre fiscot)  3.1.5 Remise de chêque  3.1.6 Ubrest d'épaggne  3.1.7 Dépti d'éspèces dans la bonque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de trois de timbre fiscot)  3.1.2 Retroit d'éspèces dans la bonque du client quel que soit le guichet, à l'exception dies opérations par chèques de guichet  3.1.2 Emission chèque de bonque en outre devises  3.1.4 Emission chèque de bonque en cutre devises  3.1.5 Emission chèque de bonque en cutre devises	2.2.3.1.9 2.2.3.2.1 2.2.3.2.1.1 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.2 2.2.3.2.3 2.2.3.2.4 2.2.3.2.5 2.2.3.2.6 2.2.3.2.7	Prétévements  Mise en place de l'autorisation de prétévement  Ouverture de dossier  Exécution de l'apération  Frais d'apposition sur avis de prétévement  Emission de prétévement par une entreprise  Palement d'un prétévement  Remise d'avis de prétévement (support télétransmission)  Frais de prétévement impayé (sans provision)  Rejet de prétévement à l'initiative du client	GRATUIT  Client Diamond Bank (GRATUIT) / Non Client Diamond Bank (X < 1 000 000 à 2,5% / 1 000 000 ≤ X ≤ 5 000 000 à 2 % / X > 5,000 000 à 1 %)  GRATUIT  GRATUIT souf si virements interbancaires= 1 000/application  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  2 000
22.3.3.3 Commission de bordereau  22.3.3.4 Commission d'endos  22.3.3.5 Intérêt  22.3.3.6 Proid elettre  22.3.3.7 Frois fixe  22.3.3.7 Frois fixe  22.3.3.8 Frois de protêt  22.3.3.9 Frois de protêt  22.3.3.10 Aufres effets de protêt  22.3.3.10 Aufres effets de commerce  10.000	2.2.3.1.9 2.2.3.2.1 2.2.3.2.1.1 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.2 2.2.3.2.3 2.2.3.2.4 2.2.3.2.5 2.2.3.2.6 2.2.3.2.7 2.2.3.3	Mise à disposition de fonds  Prétévements  Mise en place de l'autorisation de prétévement  Ouverture de dossier  Exécution de l'apération  Frais d'apposition sur avis de prétévement  Emission de prétévement par une entreprise  Palement d'un prétévement (support télétransmission)  Frais de prétévement impayé (sans provision)  Rejet de prétévement à l'initiative du client  Effets de commerce	GRATUIT  Client Diamond Bank (GRATUIT) / Non Client Diamond Bank (X < 1 000 000 à 2,5% / 1 000 000 ≤ X ≤ 5 000 000 à 2 % / X > 5,000 000 à 1 %)  GRATUIT  GRATUIT souf si visements interboncoires= 1 000/op@atten  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  2 000  2 000
22.33.5 Commission d'endos GRATUT  22.33.6 Port de lettre 25.000  22.33.7 Frois flow 22.33.8 Frois de protêt 22.33.8 Frois de protêt 10.000  22.33.9 Frois de protêt 10.000  22.33.9 Frois de protêt 10.000  22.33.1 Dates de valeurs appliquées  3.1 Dates de valeurs appliquées  3.1.1 Virements requs  3.1.2 Remise de châque  3.1.3 Remise d'erfeits à l'escompte  3.1.4 Virements émis, domicialisation d'érfets, poiement de châques  3.1.5 Versement et entrai d'espèces  3.1.6 Ulvrets d'épargne  3.2.1 Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de trais de timbre fiscat)  3.2.1 Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception dies opérations par chèques de guichet  3.2.2 Remission chèque de banque du client quel que soit le guichet, à l'exception dies opérations par chèques de guichet  3.2.3 Emission chèque de banque en outre devises  N/A  N/A	2.2.3.1.9 2.2.3.2.1 2.2.3.2.1.1 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.2 2.2.3.2.3 2.2.3.2.4 2.2.3.2.5 2.2.3.2.6 2.2.3.2.7 2.2.3.3 2.2.3.3.1	Mise à disposition de fonds  Prétèvements  Mise en place de l'autorisation de prétèvement  Ouverture de dossier  Exécution de l'apération  Frais d'opposition sur avis de prétèvement  Emission de prétèvement par une entreprise  Palement d'un prétèvement (support télétransmission)  Frais de prétèvement impayé (sans provision)  Rejet de prétèvement à l'initiative du altent  Effets de commerce  Frais sur palement d'effets	GRATUIT   Client Diamond Bank (X <   1 000 000 à 2,5% / 1 000 000 ≤ X ≤ 5 000 000 à 2 % / X > 5,000 000 à 1 %)
22.33.5 Inferêt 22.33.6 Port de lettre 22.33.7 Frois fae 22.33.7 Frois fae 22.33.8 Frois de protêt 22.33.9 Frois de protêt 10.000 22.33.9 Frois de protêt 10.000 22.33.10 Aufres effets de commerce 8 III — SERVICES BANCAIRES 3.1 Dates de voleurs appliquées 3.1.1 Virements requis 3.1.2 Remise de chêque 3.1.3 Remise de chêque 3.1.3 Remise de chêque 3.1.1 Virements femis, domiciliation d'effets, paiement de chêques 3.1.1 Virements femis, domiciliation d'effets, paiement de chêques 3.1.2 Remise de chêque 3.1.3 Virements femis, domiciliation d'effets, paiement de chêques 3.1.4 Virements femis, domiciliation d'effets, paiement de chêques 3.1.5 Versement et retroit d'espèces 3.1.6 Uivrets d'épargne 3.2.1 Dépôt d'espèces dons lo banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de trois de timbre fiscal) 3.2.2 Remission chèque de banque en RCFA 5.000	2.2.3.1.9 2.2.3.2.1 2.2.3.2.1.1 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.2 2.2.3.2.3 2.2.3.2.4 2.2.3.2.5 2.2.3.2.6 2.2.3.2.7 2.2.3.3 2.2.3.3.1 2.2.3.3.1	Prétévements  Mise en place de l'autorisation de prétévement  Ouverture de dossier  Exécution de l'apération  Frais d'apposition sur avis de prétévement  Emission de prétévement par une entreprise  Palement d'un prétévement (support télétransmission)  Frais de prétévement impayé (sans provision)  Rejet de prétévement à l'inmafive du altent  Effets de commerce  Frais sur palement d'effets  Frais d'encaissement sur effets	GRATUIT   Client Diamond Bank (GRATUIT)   / Non Client Diamond Bank (X < 1 000 000 à 2,5% / 1 000 000 ≤ X ≤ 5 000 000 à 2 % / X > 5,000 000 à 1 %)
22.3.3.6 Port de lettre 25.000  22.3.3.7 Frois fixe 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9	2.2.3.1.9 2.2.3.2.1 2.2.3.2.1.1 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.2 2.2.3.2.3 2.2.3.2.4 2.2.3.2.5 2.2.3.2.6 2.2.3.2.7 2.2.3.3 2.2.3.3.1 2.2.3.3.2 2.2.3.3.2	Mise en place de l'autorisation de prélèvement Ouverture de dossier Exécution de l'apération Frais d'apposition sur avis de prélèvement Emission de prélèvement par une entreprise Palement d'un prélèvement (support télétransmission) Frais de prélèvement impayé (sans provision) Rejet de prélèvement à l'inmafive du altent Effets de commerce Frais sur palement d'effets Frais d'encaissement sur effets Commission de bordereau	GRATUIT   Client Diamond Bank (X <   1 000 000 å 2,5% / 1 000 000 ≤ X ≤ 5 000 000 å 2 % / X > 5,000 000 å 1 %)
22.33.7 Frois fixe  22.33.8 Frois de protét  22.33.9 Frois de proregation d'échéance  23.33.1 Dates de valeurs appliquées  3.1 Dates de valeurs appliquées  3.1.1 Virements requs  3.1.2 Remise de chêque  3.1.3 Remise d'effets à l'escompte  3.1.4 Virements émis, domiciliation d'effets, palement de chêques  3.1.5 Versement et retrait d'espèces  3.1.6 Uvres d'épargne  3.1.6 Uvres d'épargne  3.1.7 Prois fixe our services banacaires  3.1.8 Remise de chêque  3.1.9 Remise de chêque  3.1.1 Virements femis, domiciliation d'effets, palement de chêques  3.1.2 Remise de chêque  3.1.3 Remise d'effets à l'escompte  3.1.4 Virements émis, domiciliation d'effets, palement de chêques  3.1.5 Versement et retrait d'espèces  3.1.6 Uvres d'épargne  3.1.7 Ceptif d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet  3.2.1 Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet  3.2.1 Emission chèque de banque en autre devises  N/A	2.2.3.1.9 2.2.3.2.1 2.2.3.2.1.1 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.2 2.2.3.2.3 2.2.3.2.4 2.2.3.2.5 2.2.3.2.6 2.2.3.2.7 2.2.3.3 2.2.3.3.1 2.2.3.3.2 2.2.3.3.2	Prétévements  Mise en place de l'autorisation de prétévement  Ouverture de dossier  Exécution de l'apération  Frais d'opposition sur avis de prétévement  Emission de prétévement par une entreprise  Palement d'un prétévement (support télétransmission)  Frais de prétévement impayé (sans provision)  Rejet de prétévement à l'initiative du client  Effets de commerce  Frois sur palement d'effets  Frois d'encaissement sur effets  Commission de bordereau  Commission d'endos	GRATUIT   Client Diamond Bank (X <   1 000 000 å 2,5% / 1 000 000 ≤ X ≤ 5 000 000 å 2 % / X > 5,000 000 å 1 %)
22.33.8 Frois de profét 22.33.9 Frois de proregation d'échéance 22.33.10 Autres effets de commerce  III - SERVICES BANCAIRES  3.1 Dates de valeurs appliquées 3.1.1 Virements reçus 3.1.2 Remise de chêque 3.1.3 Remise d'effets à l'escompte 3.1.4 Virements femis, domiciliation d'effets, paiement de chêques 3.1.5 Versement et retroit d'espèces 3.1.6 Livrets d'épagne 3.1.7 Virements services bancaires 3.1.8 Remise d'effets à l'escompte 3.1.9 Remise de chêque 3.1.1 Virements semis, domiciliation d'effets, paiement de chêques 3.1.2 Remise d'effets à l'escompte 3.1.3 Remise d'effets à l'escompte 3.1.4 Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chêques 3.1.5 Versement et retroit d'espèces 3.1.6 Livrets d'épagne 3.1.7 Dépôt d'espèces dans lo banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de trais de timbre fiscat) 3.2 Retroit d'espèces dans lo banque du client quel que soit le guichet à l'exception des opérations par chèques de guichet 3.2.1 Dépôt d'espèces dans lo banque du client quel que soit le guichet à l'exception des opérations par chèques de guichet 3.2.2 Retroit d'espèces dans lo banque en outre devises 3.2.4 Emission chèque de banque en FCFA 5.000 8.2.5 Point de chèque de banque en outre devises 8.2.6 Retroit d'espèces dans lo banque en outre devises 8.2.7 Retroit d'espèces dans lo banque en outre devises 8.2.8 Retroit d'espèces dans lo banque en outre devises 8.2.9 Retroit d'espèces dans lo banque en outre devises 8.2.9 Retroit d'espèces dans lo banque en outre devises 8.2.9 Retroit d'espèces dans lo banque en outre devises 8.2.9 Retroit d'espèces dans lo banque en outre devises 8.2.9 Retroit d'espèces dans lo banque en outre devises 8.2.9 Retroit d'espèces dans lo banque en outre devises 8.2.1 Retroit d'espèces dans lo banque en outre devises 8.2.1 Retroit d'espèces devises 8.2.2 Retroit d'espèces dans lo banque en outre devises	2.2.3.1.9 2.2.3.2.1 2.2.3.2.1.1 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.2 2.2.3.2.3 2.2.3.2.4 2.2.3.2.5 2.2.3.2.6 2.2.3.2.7 2.2.3.3 2.2.3.3.1 2.2.3.3.2 2.2.3.3.2 2.2.3.3.2 2.2.3.3.2	Prétituements  Mise en place de l'autorisation de prélèvement  Ouverture de dossier  Exécution de l'apération  Frais d'opposition sur avis de prélèvement  Emission de prélèvement par une entreprise  Palement d'un prélèvement  Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)  Frais de prélèvement impayé (sans provision)  Rejet de prélèvement à l'initiative du client  Effets de commerce  Frais sur palement d'effets  Frais d'encaissement sur effets  Commission de bordereau  Commission d'endos  Intérêt	Client Diamond Bank (GRATUIT)
2.2.3.3.9 Frais de proregation d'échéance 2.2.3.3.10 Aufres effets de commerce    Frais de proregation d'échéance   ENCAISSEMENT HORS TG 10 000 / ENCAISSEMENT TG 5 000	2.2.3.1.9 2.2.3.2.1 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.2 2.2.3.2.3 2.2.3.2.4 2.2.3.2.5 2.2.3.2.6 2.2.3.2.7 2.2.3.3 2.2.3.3.1 2.2.3.3.1 2.2.3.3.2 2.2.3.3.4 2.2.3.3.6	Misse en place de l'autorisation de prélèvement  Ouverture de dossier  Exécution de l'apération  Frais d'apposition sur avis de prélèvement  Emission de prélèvement par une entreprise  Palement d'un prélèvement (support télétransmission)  Frais d'avis de prélèvement (support télétransmission)  Frais de prélèvement impayé (sans provision)  Rejet de prélèvement à l'initiative du client  Effets de commerce  Frais sur palement d'effets  Frais d'encaissement sur effets  Commission de bordereau  Commission de bordereau  Commission d'endos  Intérêt  Port de lettre	GRATUIT   Client Diamond Bank (X <   1 000 000 à 2.5% / 1 000 000 ≤ X ≤ 5 000 000 à 2 % / X > 5,000 000 à 1 %)
Autres effets de commerce    III - SERVICES BANCAIRES	2.2.3.1.9 2.2.3.2.1 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.2 2.2.3.2.3 2.2.3.2.4 2.2.3.2.5 2.2.3.2.6 2.2.3.2.7 2.2.3.3 2.2.3.3.1 2.2.3.3.2 2.2.3.3.1 2.2.3.3.2 2.2.3.3.6 2.2.3.3.6 2.2.3.3.7	Mise en place de l'autorisation de prélèvement  Ouverture de dossier  Exécution de l'apération  Frais d'opposition sur avis de prélèvement  Emission de prélèvement par une entreprise  Palement d'un prélèvement  Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)  Frais de prélèvement impayé (sans provision)  Rejet de prélèvement à l'initiative du client  Effets de commerce  Frais sur palement d'effets  Frais d'encoissement sur effets  Commission de bordereau  Commission d'endos  Intérêt  Port de lethe  Frais fixe	Client Diamond Bank (GRATUIT)
3.1 Dates de valeurs appliquées 3.1.1 Virements reçus 3.1.2 Remise de chêque 3.1.3 Remise d'effets à l'escompte 3.1.4 Virements émis, domicillation d'effets, paiement de chêques 3.1.5 Versement et retrait d'espèce 3.1.6 Uvers d'épargne 3.2 Frais liés aux services bancaires 3.2.1 Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de trais de timbre fiscal) 3.2.2 Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet 3.2.3 Emission chèque de banque en PCFA 3.2.4 Emission chèque de banque en autre devises N/A  N/A	2.2.3.1.9 2.2.3.2.1 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.2 2.2.3.2.3 2.2.3.2.4 2.2.3.2.5 2.2.3.2.6 2.2.3.2.7 2.2.3.3 2.2.3.3.1 2.2.3.3.2 2.2.3.3.1 2.2.3.3.2 2.2.3.3.6 2.2.3.3.6 2.2.3.3.6 2.2.3.3.7 2.2.3.3.8	Mise en place de l'autorisation de prélèvement Ouverture de dossier Exécution de l'apération Frais d'apposition sur avis de prélèvement Emission de prélèvement par une entreprise Palement d'un prélèvement (support téléfransmission) Frais de prélèvement impayé (sans provision) Rejet de prélèvement à l'initiative du client Effets de commerce Frois sur palement d'effets Frois d'enocissement sur effets Commission de bordereau Commission d'endos Intérêt Port de lettre Frois fixe Frois de protèt	Client Diamond Bank (GRATUIT)
3.1.1 Virements requis 3.1.2 Remise de chêque 3.1.3 Remise de chêque 3.1.4 Virements émis, domiciliation d'effets, palement de chêques 3.1.5 Versement et retrait d'espèce 3.1.6 Livrets d'épargne 3.2 Frais liés aux services banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de trais de timbre fiscat) 3.2.1 Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des apérations par chêques de guichet 3.2.2 Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des apérations par chêques de guichet 3.2.3 Emission chèque de banque en FCFA 3.2.4 Emission chèque de banque en autre devises N/A	2.2.3.1.9 2.2.3.2.1 2.2.3.2.1.1 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.2 2.2.3.2.4 2.2.3.2.5 2.2.3.2.6 2.2.3.2.7 2.2.3.3 2.2.3.3.1 2.2.3.3.2 2.2.3.3.1 2.2.3.3.2 2.2.3.3.6 2.2.3.3.6 2.2.3.3.7 2.2.3.3.8 2.2.3.3.9	Mise en place de l'autorisation de prélèvement Ouverture de dossier Exécution de l'appration Frais d'apposition sur avis de prélèvement Emission de prélèvement par une entreprise Palement d'un prélèvement (support télétransmission) Frais de prélèvement impayé (sans provision) Rejet de prélèvement à l'initiative du allent Effets de commerce Frois sur palement d'effets Frois d'encaissement sur effets Commission de bordereau Commission d'endos Intérêt Port de lettre Frais fixe Frais de protej échéance	Client Diamond Bank (GRATUIT)
3.1.1 Virements requs 3.1.2 Remise de chêque 3.1.3 Remise d'effets à l'escompte 3.1.4 Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chêques 3.1.5 Versement et retrait d'espèce 3.1.6 Livrets d'épargne 3.2 Frais liés aux services bancaires 3.2.1 Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal) 3.2.2 Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet 3.2.3 Emission chèque de banque en FCFA 3.2.4 Emission chèque de banque en outre devises N/A	2.2.3.1.9 2.2.3.2.1 2.2.3.2.1.1 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.2 2.2.3.2.4 2.2.3.2.5 2.2.3.2.6 2.2.3.2.7 2.2.3.3 2.2.3.3.1 2.2.3.3.2 2.2.3.3.1 2.2.3.3.2 2.2.3.3.6 2.2.3.3.6 2.2.3.3.7 2.2.3.3.8 2.2.3.3.9	Mase à disposition de fonds  Prélèvements  Mise en place de l'autorisation de prélèvement  Couverture de dossier  Exécution de l'appération  Frais d'apposition sur avis de prélèvement  Emission de prélèvement par une entreprise  Palement d'un prélèvement (support télétransmission)  Frais de prélèvement impoyé (sans provision)  Rejet de prélèvement d'inimative du atlent  Effets de commerce  Frais sur palement d'effets  Frais d'encaissement sur effets  Commission de bordereau  Commission d'endos  Intérêt  Port de lettre  Frais de prolèt  Frais de protet  Frais de protegation d'échéance  Autres effets de commerce	GRATUIT  Client Diamond Bank (GRATUIT) / Non Client Diamond Bank (X < 1 000 000 à 2,5% / 1 000 000 ≤ X ≤ 5 000 000 à 2 % / X > 5,000 000 à 1 %)  GRATUIT  GRATUIT souf si vitements interbancoires= 1 000/appliration  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  2 000  2 000  2 000  GRATUIT  Toolissement Hors TG  0.25% min 5 000  GRATUIT  TBB + 5 Max  25 000  10 000  modissement TG  10 000  ENCAISSEMENT HORS TG 10 000 / ENCAISSEMENT TG 5 000  ENCAISSEMENT HORS TG 10 000 / ENCAISSEMENT TG 5 000
3.1.2 Remise de chèque 3.1.3 Remise d'effets à l'escompte 3.1.4 Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques 3.1.5 Versement et retrait d'espèce 3.1.6 Uivrets d'épargne 3.1.6 Uivrets d'épargne 3.2 Frais liés aux services bancaires 3.2.1 Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de trais de timbre fiscal) 3.2.2 Renatit d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet 3.2.3 Emission chèque de banque en PCFA 5.000 8.2.4 Emission chèque de banque en autre devises N/A	2.2.3.1.9 2.2.3.2.1 2.2.3.2.1.1 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.2 2.2.3.2.3 2.2.3.2.4 2.2.3.2.5 2.2.3.2.6 2.2.3.2.7 2.2.3.3 2.2.3.3.1 2.2.3.3.2 2.2.3.3.4 2.2.3.3.5 2.2.3.3.6 2.2.3.3.6 2.2.3.3.7 2.2.3.3.6 2.2.3.3.7 2.2.3.3.8 2.2.3.3.9 2.2.3.3.10	Mise en place de l'autorisation de prélèvement  Ouverture de dossier  Exécution de l'apération  Frais d'apposition sur avis de prélèvement  Emission de prélèvement par une entreprise  Palement d'un prélèvement (support télétransmission)  Frais de prélèvement impayé (sans provision)  Regist de prélèvement d'ininfarture du client  Effets de commerce  Frais sur palement d'effets  Frais sur palement d'effets  Frais d'encaissement sur effets  Commission de bordereau  Commission d'endos  Intérêt  Port de lettre  Frais de protêt  Frais de protegation d'échéance  Autres effets de commerce	GRATUIT  Client Diamond Bank (GRATUIT) / Non Client Diamond Bank (X < 1 000 000 à 2,5% / 1 000 000 ≤ X ≤ 5 000 000 à 2 % / X > 5,000 000 à 1 %)  GRATUIT  GRATUIT souf si vitements interbancoires= 1 000/appliration  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  2 000  2 000  2 000  GRATUIT  Toolissement Hors TG  0.25% min 5 000  GRATUIT  TBB + 5 Max  25 000  10 000  modissement TG  10 000  ENCAISSEMENT HORS TG 10 000 / ENCAISSEMENT TG 5 000  ENCAISSEMENT HORS TG 10 000 / ENCAISSEMENT TG 5 000
3.1.4 Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chêques 3.1.5 Versement et retrait d'espèce 3.1.6 Livrets d'épargne 3.2 Frais liés aux services bançaires 3.2.1 Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de trais de timbre fiscal) 3.2.2 Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chêques de guichet 3.2.2 Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chêques de guichet 3.2.3 Emission chêque de banque en PCFA 3.2.4 Emission chêque de banque en autre devises 3.2.5 Point de phàreure  J J J J J J J J J J J J J J J J J J	2.2.3.1.9 2.2.3.2.1 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.2 2.2.3.2.3 2.2.3.2.4 2.2.3.2.5 2.2.3.2.6 2.2.3.2.7 2.2.3.3 2.2.3.3.1 2.2.3.3.2 2.2.3.3.6 2.2.3.3.6 2.2.3.3.6 2.2.3.3.7 2.2.3.3.6 2.2.3.3.7 2.2.3.3.8 2.2.3.3.9 2.2.3.3.10	Mase di disposition de fonds  Prélèvements  Mise en place de l'autorisation de prélèvement  Coverture de dossier  Exécution de l'apération  Frais d'apposition sur avis de prélèvement  Emission de prélèvement par une entreprise  Palement d'un prélèvement  Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)  Frais de prélèvement impayé (sons provision)  Rejet de prélèvement à l'initiative du client  Effets de commerce  Frais sur palement d'effets  Frais d'encaissement sur effets  Commission d'endos  Intérêt  Port de lettre  Frais de protêt  Frais de protet de lettre  Frais de protet de	GRATUIT  Client Diamond Bank (GRATUIT) / Non Client Diamond Bank (X < 1 000 000 à 2,5% / 1 000 000 ≤ X ≤ 5 000 000 à 2 % / X > 5,000 000 à 1 %)  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  2 000  2 000  2 000  GRATUIT  TEBB + 5 Max  25 000  10 000  ENCAISSEMENT HORS TG 10 000 / ENCAISSEMENT TG 5 000  N/A
3.1.4 Virements émis, domiciliation d'effets, palement de chèques 3.1.5 Versement et retrait d'espèce 3.1.6 Livrets d'épargne 3.2 Frais liés aux services bançaires 3.2.1 Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de trais de timbre fiscal) 3.2.2 Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet 3.2.2 Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet 3.2.3 Emission chèque de banque en FCFA 3.2.4 Emission chèque de banque en autre devises 3.2.5 Point de phèque de Danque en autre devises 3.2.6 Point de phèque de Danque en autre devises	2.2.3.1.9 2.2.3.2.1 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.2 2.2.3.2.3 2.2.3.2.4 2.2.3.2.5 2.2.3.2.6 2.2.3.2.7 2.2.3.3 2.2.3.3.1 2.2.3.3.2 2.2.3.3.6 2.2.3.3.6 2.2.3.3.6 2.2.3.3.6 2.2.3.3.6 2.2.3.3.7 2.2.3.3.6 2.2.3.3.7 2.2.3.3.8 2.2.3.3.9 2.2.3.3.10 3.1.1 3.1.1 3.1.2	Mae à disposition de fonds Présidements Was en place de l'autorisation de présidement Ouverture de dossier Exécution de l'apération Frais d'apposition sur avis de présidement Emission de présidement por une entreprise Palement d'un présidement por une entreprise Palement d'un présidement (auport télétronsmission) Frais de présidement impayé (sans provision) Rejet de présidement impayé (sans provision) Rejet de présidement d'initiative du atient Effets de commerce Frais sur palement d'effets Frais d'encaissement sur effets Commission de bordereau Commission d'endos Intérêt Port de lettre Frais fixe Frais de protogation d'échéance Autres effets de commerce  **II - SERVICES BANCAIRES **Ories de valeurs appliquées **Virements requis **Remise de chèque	GRATUIT
3.1.6 Livrets d'épargne 3.2 Frais liés oux services bancaires 3.2.1 Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de trais de timbre fiscal) 3.2.2 Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet 3.2.2 Emission chèque de banque en FCFA 3.2.3 Emission chèque de banque en autre devises 3.2.4 Emission chèque de banque en autre devises 3.2.5 Point de phèque.	2.2.3.1.9 2.2.3.2.1 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.2 2.2.3.2.3 2.2.3.2.4 2.2.3.2.5 2.2.3.2.6 2.2.3.2.7 2.2.3.3 2.2.3.3.1 2.2.3.3.2 2.3.3.4 2.2.3.3.5 2.2.3.3.6 2.2.3.3.6 2.2.3.3.7 2.2.3.3.6 2.2.3.3.7 2.2.3.3.9 2.2.3.3.10 3.1.1 3.1.1 3.1.2 3.1.3	Maie à disposition de fonds Présèvements Mise en place de l'autorisation de présèvement Ouverture de dossier Exécutor de l'apération Frais d'opposition sur avis de présèvement Emission de présèvement por une entreprise Pasement d'un présèvement (support téréfransmission) Frais de présèvement impayé (sans provision) Reget de présèvement impayé (sans provision) Reget de présèvement d'ininiative du atient Effets de commerce Frois sur poisement d'effets Frois d'encoissement sur effets Commission de bordereau Commission d'endos Intérêt Port de lettre Frais de protet Frais	GRATUIT  Client Diamond Bank (GRATUIT) / Non Client Diamond Bank (X < 1 000 000 à 2.5% / 1 000 000 ≤ X ≤ 5 000 000 à 2 % / X > 5,000 000 à 1 %)  GRATUIT  3 000  2 000  2 000  GRATUIT  TBB + 5 Max  25 000  10 000  ENCAISSEMENT HORS TG 10 000 / ENCAISSEMENT TG 5 000  N/A  J  J  J
3.2. Frais liés oux services bancaires 3.2.1 Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de trais de timbre fiscal) 3.2.2 Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet 3.2.3 Emission chèque de banque en PCFA 3.2.4 Emission chèque de banque en autre devises 3.2.5 Point de phèque.	2.2.3.1.9 2.2.3.2.1 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.2 2.2.3.2.3 2.2.3.2.4 2.2.3.2.5 2.2.3.2.6 2.2.3.2.7 2.2.3.3 2.2.3.3.1 2.2.3.3.2 2.2.3.3.4 2.2.3.3.5 2.2.3.3.6 2.2.3.3.7 2.2.3.3.6 2.2.3.3.7 2.2.3.3.9 2.2.3.3.10 3.1.1 3.1.2 3.1.3 3.1.4	Mais à disposition de fonds  Présidements  Mise en place de l'autorisation de prélèvement  Ouverture de dossier  Exécution de l'apération  Frais d'apposition sur avis de prélèvement  Emission de prélèvement par une entreptise  Poement d'un prélèvement (support férêtransmission)  Frais de prélèvement imparyé (sans pravision)  Remise d'avis de prélèvement (support férêtransmission)  Frais de prélèvement à l'initiative du client  Effets de commerce  Frais sur poisment d'effets  Frais d'encoissement sur effets  Commission de bordereau  Commission d'endos  Intérêt  Port de lettre  Frais de protogation d'échéance  Autres effets de commerce  Virements requs  Remise d'effets à l'escompte  Virements requs  Remise d'effets à l'escompte  Virements émis, domicillation d'effets, paiement de chèques	GRATUIT  Client Diamond Bank (GRATUIT) / Non Client Diamond Bank (X < 1 000 000 à 2.5% / 1 000 000 ≤ X ≤ 5 000 000 à 2 % / X > 5,000 000 à 1 %)  GRATUIT  3 000  2 000  2 000  GRATUIT  TBB + 5 Max  25 000  GRATUIT  TBB + 5 Max  25 000  Brooksement TG  10 000  ENCAISSEMENT HORS TG 10 000 / ENCAISSEMENT TG 5 000  NVA  J  J
3.2.1 Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de trais de timbre fiscal) 3.2.2 Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet 3.2.3 Emission chèque de banque en FCFA 5.000 8.2.4 Emission chèque de banque en autre devises 8.2.5 Point de phèreure.	2.2.3.1.9 2.2.3.2.1 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.2 2.2.3.2.3 2.2.3.2.4 2.2.3.2.5 2.2.3.2.6 2.2.3.2.7 2.2.3.3 2.2.3.3.1 2.2.3.3.2 2.2.3.3.4 2.2.3.3.5 2.2.3.3.6 2.2.3.3.7 2.2.3.3.6 2.2.3.3.7 2.2.3.3.8 2.2.3.3.9 2.2.3.3.10 3.1.1 3.1.2 3.1.3 3.1.4 3.1.5	Mise en place de l'auforisation de prélèvement Ouverture de dossier Exécution de l'apération Prois d'apposition sur avis de prélèvement Emission de prélèvement par une entreptise Palement d'un prélèvement Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission) Prois d'avis de prélèvement (support télétransmission) Prois de prélèvement à l'initiative du client Effets de commerce Frois sur palement d'effets Frois d'encoissement sur effets Frois d'encoissement sur effets Port de leithe Prot de leithe Prot de leithe Prots de protèt Prois de	GRATUIT   Client Diamond Bank (GRATUIT)
3.2.2 Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet 3.2.3 Emission chèque de banque en FCFA 5.000 8.2.4 Emission chèque de banque en autre devises 8.2.5 Point de phèreure. 9.2.5 Point de phèreure.	2.2.3.1.9 2.2.3.2.1 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.1 2.2.3.2.2 2.2.3.2.3 2.2.3.2.4 2.2.3.2.5 2.2.3.2.6 2.2.3.2.7 2.2.3.3 2.2.3.3.1 2.2.3.3.2 2.2.3.3.1 2.2.3.3.2 2.3.3.4 2.2.3.3.5 2.2.3.3.6 2.2.3.3.7 2.2.3.3.6 2.2.3.3.7 2.2.3.3.8 2.2.3.3.9 2.2.3.3.10 3.1.1 3.1.2 3.1.3 3.1.4 3.1.5 3.1.6	Mise en place de l'autorisation de prélèvement Covvetture de dossier Exécution de l'apération Frais d'opposition sur avis de prélèvement Emission de prélèvement par une entreprise Paiement d'un pré-lèvement par une entreprise Paiement d'un pré-lèvement (support télétransmission) Frais de prélèvement impayé (sans provision) Rest de prélèvement d'initiative du client Effets de commerce Frois sur paiement d'effets Frois d'encaissement sur effets Commission de bordereau Commission d'endos Intérêt Port de lettre Frais de protét Frais de protét Frais de protét Frais de protét Frais de protet Frais de prot	GRATUIT   Client Diamond Bank (GRATUIT)
3.2.3 Emission chêque de banque en PCFA  3.2.4 Emission chêque de banque en autre devises  N/A	2.2.3.1.9 2.2.3.2.1 2.2.3.2.1.1 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.2 2.2.3.2.3 2.2.3.2.4 2.2.3.2.5 2.2.3.2.6 2.2.3.2.7 2.2.3.3 2.2.3.3.1 2.2.3.3.2 2.2.3.3.1 2.2.3.3.6 2.2.3.3.7 2.2.3.3.6 2.2.3.3.7 2.2.3.3.6 2.2.3.3.7 2.2.3.3.8 2.2.3.3.9 2.2.3.3.10 3.1.1 3.1.2 3.1.3 3.1.4 3.1.5 3.1.6 3.2	Mise en place de l'autorisation de prélèvement Ouverflure de dossier Exécution de l'apération Exécution de l'apération Exécution de l'apération Exission de prélèvement por une entreprise Paiement d'un pré-lèvement (support 16/6/transmission) Frois de prélèvement (support 16/6/transmission) Frois de prélèvement (mpoyé (sons provision) Rejet de prélèvement d'un impoyé (sons provision) Rejet de prélèvement d'un impoyé (sons provision) Rejet de prélèvement d'initiative du client Effets de commerce Frois sur palement d'effets Frois d'encoissement sur effets Commission de bordereau Commission d'endos Intérêt Port de lettre Frois fixe Frois de protogation d'échéance Autres effets de commerce  Dates de valeurs appliquées Virements ensus Remise de chèque Remise d'effets à l'escompte Virements émis, domiciliation d'effets, palement de chèques Versement et retrait d'espèce Livrets d'épagne Frois liés oux services bancaires	Client Diamond Bank (GRATUIT)
3.2.4 Emission chèque de banque en autre devises  N/A	2.2.3.1.9 2.2.3.2.1 2.2.3.2.1.1 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.2 2.2.3.2.3 2.2.3.2.4 2.2.3.2.5 2.2.3.2.6 2.2.3.2.7 2.2.3.3 2.2.3.3.1 2.2.3.3.2 2.2.3.3.1 2.2.3.3.6 2.2.3.3.7 2.2.3.3.6 2.2.3.3.7 2.2.3.3.6 2.2.3.3.7 2.2.3.3.8 2.2.3.3.9 2.2.3.3.10 3.1.1 3.1.2 3.1.3 3.1.4 3.1.5 3.1.6 3.2 3.2.1	Miss en place de l'autorisation de prélèvement Ouverlure de dossier Exfound ne l'apération Frais d'apposition sur auts de prélèvement Emission de prélèvement par une entreprise Poission de prélèvement par une entreprise Remise d'avis de prélèvement (support télétronsmission) Frais de prélèvement importé (sans provision) Rejet de prélèvement à l'initative du client Effets de commerce Frais sur paiement d'effets Frais d'encoissement sur effets Commission de bordereau Commission d'endos Intérêt Port de lettre Frais de protèt Frais de valeurs appliquées Virements requs Remise d'ettes à l'escompte Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques Versement et retrait d'espèce Livrets d'épaggne	GRATUIT  Client Diamond Bank (GRATUIT) / Non Client Diamond Bank (X < 1 000 000 à 2,5% / 1 000 000 ≤ X ≤ 5 000 000 à 2 % / X > 5,000 000 à 1 %)  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  2 000  2 000  GRATUIT  TOUGISSEMENT HORS TG 10 000 / ENCAISSEMENT TG 5 000  N/A  GRATUIT  J  J  J  J  J  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  TGRATUIT  GRATUIT  TGRATUIT  TGRATUIT  GRATUIT
3.2.5 Boiot do ebbeus	2.2.3.1.9 2.2.3.2.1 2.2.3.2.1.1 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.3 2.2.3.2.4 2.2.3.2.5 2.2.3.2.6 2.2.3.2.7 2.2.3.3 2.2.3.3.1 2.2.3.3.2 2.2.3.3.4 2.2.3.3.5 2.2.3.3.6 2.2.3.3.7 2.2.3.3.6 2.2.3.3.7 2.2.3.3.8 2.2.3.3.9 2.2.3.3.10 3.1.1 3.1.2 3.1.3 3.1.4 3.1.5 3.1.6 3.2 3.2.1 3.2.2 3.2.3 3.2.1 3.2.2 3.2.3 3.2.3 3.2.3 3.2.1 3.2.3	Muse à disposition de fonds Présivements Mise en place de l'autorisation de présivement Covvetture de dossie Effacution de l'apération Finas d'apposition sur avis de présivement Emission de présivement par une entreprise Palement d'un présivement par une entreprise Palement d'un présivement impayé (sons provision) Rejet de présivement inpayé (sons provision) Rejet de présivement d'i inflactive du diser Effats de commerce Finals sur palement d'effets Finals d'encoissement sur effats Commission de bordereau Commission d'endos Intérêt Port de lettre Frais de protét Finals de proté	GRATUIT  Client Diamond Bank (GRATUIT) / Non Client Diamond Bank (X < 1 000 000 à 2,5% / 1 000 000 ≤ X ≤ 5 000 000 à 2 % / X > 5,000 000 à 1 %)  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  2 000  2 000  2 000  GRATUIT  TOUGISSEMENT HORS TG 10 000 / ENCAISSEMENT TG 5 000  N/A  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  TBB + 5 Mox  25 000  ENCAISSEMENT HORS TG 10 000 / ENCAISSEMENT TG 5 000  N/A  GRATUIT
5000	2.2.3.1.9 2.2.3.2.1 2.2.3.2.1.1 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.3 2.2.3.2.4 2.2.3.2.5 2.2.3.2.6 2.2.3.2.7 2.2.3.3 2.2.3.3.1 2.2.3.3.2 2.2.3.3.4 2.2.3.3.5 2.2.3.3.6 2.2.3.3.7 2.2.3.3.6 2.2.3.3.7 2.2.3.3.8 2.2.3.3.9 2.2.3.3.10 3.1.1 3.1.2 3.1.3 3.1.4 3.1.5 3.1.6 3.2 3.2.1 3.2.2 3.2.3 3.2.4	Muse à disposition de fonds Présivements Miss en place de l'autorisation de présivement Ouveflure de dossier Enfecution de l'apération Frois d'opposition sur avis de présivement Emission de présivement par une entreprise Palement d'un présivement par une entreprise Palement d'un présivement (support télétronsmission) Frois de présivement importé (sons provision) Rent de présivement à l'initiative du client Effets de commerce Frois sur palement d' l'initiative du client Effets de commerce Frois d'encaissement sur effets Commission de bordereau Commission de bordereau Commission d'endos Intérêt Port de lettre Frois fixe Frois de protet fou d'echéance Aufres effets de commerce  Null - SERVICES BANCAIRES Virements émis, domiciliation d'effets, palement de chêques Virements émis ou services bancaires	Client Diamond Bank (GRATUIT)
	2.2.3.1.9 2.2.3.2.1 2.2.3.2.1.1 2.2.3.2.1.2 2.2.3.2.3 2.2.3.2.4 2.2.3.2.5 2.2.3.2.6 2.2.3.2.7 2.2.3.3 2.2.3.3.1 2.2.3.3.2 2.2.3.3.6 2.2.3.3.6 2.2.3.3.6 2.2.3.3.7 2.2.3.3.6 2.2.3.3.7 2.2.3.3.8 2.2.3.3.9 2.2.3.3.10 3.1.1 3.1.1 3.1.2 3.1.3 3.1.4 3.1.5 3.1.6 3.2 3.2.1 3.2.2 3.2.3 3.2.4	Mase à disposition de fonds Prélèvements Wase en place des l'autorisation de prélèvement Ouverture de dossier Exécution de l'application Frais d'opposition sur avis de prélèvement Emission de prélèvement par une entreprise Proiment d'un prélèvement Remise d'avis de prélèvement Remise d'avis de prélèvement Remise d'avis de prélèvement Remise d'avis de prélèvement (support fériforansission) Prois de prélèvement impayé (sans provision) Rept de prélèvement d'un intrafte du client Effets de commerce Frais sur poiement d'effets Frais sur poiement d'effets Frais d'encoissement sur effets Commission d'endos Intérêt Pert de lettre Frais de protêt Frais de protêt Frais de protêt Frais de proteglien d'échéance Autres effets de commerce  Dates de valeurs appliquées Virements requs Remise de chèque Remise de chèque Remise de chèque Remise de chèque Remise d'éfets à l'escompte Virements émis, domiciliation d'effets, poiement de chèques Versement et retrait d'espèce Livels d'épargne Frais lés aux services bancaires Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquiflement de trais de timbre fiscat) Fettat d'espèces dans la banque en cutre devises	Client Diamond Bank (GRATUIT)





	le to the last	0.000 ( 11-1 -1 10.0001 (	landar.
3.2.6	Demande d'opposition	2 000 par feuillet et 10 000 par ché	quier
3.2.7	Incident sur compte (ATD, Soisie-arrêt)	25 000	
3.2.8	ProM1	5 000	
3.2.9	Frais de circularisation	10 000	
3.2.10	Changement de signature	GRATUIT	
.2.11	Modification d'intifulé de compte	GRATUIT	
.2.12	Changement d'adresse	GRATUIT	
1.2.12		N/A	
	Changement de garde de titre	AJJ REEL	
2.14	Frais de nontissement		
1.2.15	Frais de saisie attribution (ATD)	25 000	
3.2.16	Frais de reclassement	GRATUIT	
1.2.17	Autres types de services bancaires	4.5	
	IV - SERVICE BANQUE A DISTANO	CE	
.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	GRATUIT	
.2	Banque en ligne	GRATUIT	
	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	GRATUIT	
.3			
.4	Services SMS	GRATUIT	
.5	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du	GRATUIT	
4	Client) Till About a month of Schious MED (downwards do colonfe do come to on lines)	GRATUIT	
.6	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)		
.7	Autres types de services banque à distance	GRATUIT	
	V - GESTION DES INCIDENTS DE PAIE		
1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	5 000	
2	Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	5 000	
3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	GRATUIT	
4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	N/A	
5	Lettre de déclaration à la CIP	5 000	
	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	5000	
.6			
.7	Forfalt chèque impayé < à Montant X FCFA (montant à préciser)	N/A	
.8	Certificat de non-palement	10 000	
.9	Autres types de frais de gestion des incidents de palement	N/A	
	VI - OPÉRATIONS SUR TITRES		
.1	Frais de tenue et de gestion (prélèvement annuel)	N/A	
2	Achat et vente de valeurs mobilières (actions et obligations)	N/A	
.3	Epargne salariale (Plan Épargne Entreprise)	N/A	
.4	Souscription de bons de caisse émis par la banque (grafuil)	GRAFLIT	
.5	Relevé mensuel	N/A	
		N/A	
	Relevé de titres à la demande		
	A Anna Anna Anna Anna Anna Anna Anna An		
	Autres types d'opérations sur titres	N/A	
6.6	VII - OPERATIONS DE CHANGE		
5.7			E USD ET GBP (TAUK DU JK
5.7	VII - OPÉRATIONS DE CHANGE Achot et vente de faillets de banque (commission manipulation achat et vente)		E USD ET GBP (TAUK DU J
5.7	VII - OPÉRATIONS DE CHANGE  Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)  Achat et vente de chêques de voyage en Eura (commission à prévoir)	ACHAT EURO (GRATUIT)/VENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A	E USD ET GBP (TAUK DU JC
5.7 .1 .2 .3	Achat et vente de dillets de banque (commission manipulation achat et vente)  Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir)  Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)	ACHAT EURO (GRATUIT)/VENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A	E USD ET GBP (TAUK DU J.K
5.7 .1 .2 .3	Achat et vente de faillets de banque (commission manipulation achat et vente)  Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir)  Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)  Autres dypes d'opération de change	ACHAT EURO (GRATUIT)/VENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A	E USD ET GBP (TAUK DU J.K
.1 .2 .3	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation ochat et vente)  Achat et vente de chêques de voyage en Euro (commission à prévoir)  Achat et vente de chêques de voyage en autres devises cotées (commission à prévoir)  Autres types d'apération de change  VIII - OPERATIONS DE CREDIT	ACHAT EURO (GRATUIT)/VENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A	E USD ET GBP (TAUK DU J.K
5.7 .1 .2 .3 .4	VII - OPÉRATIONS DE CHANGE  Achat et vente de faillets de banque (commission manipulation achat et vente)  Achat et vente de chêques de voyage en Eura (commission à prévoir)  Achat et vente de chêques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)  Autres types d'opération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  Dédit de trésoverie (floux d'intérêt à déterminer par rapport au TES(1)+Marge)	ACHAT EURO (GRATUIT)/VENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A N/A	E USD ET GBP (TAUK DU J.K
.7 .1 .2 .3 .4	VII - OPÉRATIONS DE CHANGE  Achot et verite de dilitets de banque (commission manipulation achot et vente)  Achot et verite de chêques de voyage en Euro (commission à prévoir)  Achot et verite de chêques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)  Autres types d'opération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  Crédit de trésonerie (flaux d'intérêt à déterminer par rapport au 188(1)+Marge)  Découvert en compte - convenu ou non formalisé (MTD+Marge)	ACHAT EURO (GRATUIT)/VENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A N/A TBB+3 MAX	E USD ET GBP (TAUK DU J.K
1 2 3 4	VII - OPÉRATIONS DE CHANGE  Achot et vente de élitels de banque (commission manipulation achot et vente)  Achot et vente de chêques de voyage en Euro (commission à prévoir)  Achot et vente de chêques de voyage en autres devises cotées (commission's à prévoir)  Autres fypes d'apération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  Caédit de trésonerie (foux d'intérêt à déterminer por rapport au TES(1)+Marge)  Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge)	ACHAT EURO (GRATUIT)/VENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A N/A TBB+3 MAX TBB+3 MAX	E USO ET GBP (TAUK DU JX
1 2 3 4 1 1.1	VII - OPÉRATIONS DE CHANGE  Achot et vente de élitels de banque (commission manipulation achot et vente)  Achot et vente de chêques de voyage en Euro (commission à prévoir)  Achot et vente de chêques de voyage en autres devises cotées (commission's à prévoir)  Autres fypes d'apération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  Caédit de trésonerie (foux d'intérêt à déterminer por rapport au TES(1)+Marge)  Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge)	ACHAT EURO (GRATUIT)/VENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A N/A TBB+3 MAX	E USO ET GBP (TAUK DU JX
1 2 3 4 1 1.1 1.2 1.3	Achat et vente de diliefs de banque (commission manipulation achat et vente)  Achat et vente de chêques de voyage en Eura (commission à prévoir)  Achat et vente de chêques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)  Autres flypes d'apération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  Caédit de trésonerie (foux d'intérêt à déterminer par rapport au TES(1)+Marge)  Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge)  Caédits à court terme (MTD+Marge)	ACHAT EURO (GRATUIT)/VENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A N/A TBB+3 MAX TBB+3 MAX	E USO ET GBP (TAUK DU J
1 2 3 4 1 1.1 1.2 1.3 1.4	Achat et vente de diliefs de banque (commission manipulation achat et vente)  Achat et vente de chêques de voyage en Eura (commission à prévoir)  Achat et vente de chêques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)  Autres dypes d'apération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  Coédit de trésonerie (foux d'intérêt à déterminet par rapport au T88(1)+Marge)  Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge)  Découvert en compte convenu et formatisé (MTD+Marge)  Coédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)	ACHAT EURO (GRATUIT)/VENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A N/A TBB+3 MAX TBB+3 MAX TBB+3 MAX TBB+3 MAX TBB+3 MAX	E USO ET GBP (TAUK DU JX
1 2 3 4 1 1.1 1.2 1.3 1.4 1.5	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)  Achat et vente de chêques de voyage en Eura (commission à prévoir)  Achat et vente de chêques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)  Autres fypes d'apération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  (Cédit de trésoverie (laux d'intérêt à déterminer par rapport au 188(1)+Marge)  Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge)  Découvert en compte convenu et formatisé (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)	ACHAT EURO (GRATUIT)/VENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A N/A TBB+3 MAX TBB+3 MAX TBB+3 MAX	E USD ET GBP (TAUK DU JX
7 1 2 3 4 1 1.1 1.2 1.3 1.4 1.5	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)  Achat et vente de chêques de voyage en Eura (commission à prévoir)  Achat et vente de chêques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)  Autres types d'apération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  (Cédit de trésoverie (laux d'intérêt à déterminer par rapport au 188(1)+Marge)  Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge)  Découvert en compte convenu et formatisé (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Cédit-bail	TBB+3 MAX	E USO ET GBP (TAUK DU JX
1 2 3 4 1 1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 1.6 1.6.1	Achat et vente de faillets de banque (commission manipulation achat et vente)  Achat et vente de chêques de voyage en Eura (commission à prévoir)  Achat et vente de chêques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)  Autres fypes d'opération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  (Ciédit de trésonerie (toux d'intérêt à déterminer par rapport au TES(1)+Morge)  Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge)  Découvert en compte convenu et formatisé (MTD+Marge)  Ciédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à moyen et long termes (MTD+Marge)  Ciédit-bail  Mobilier	TBB+3 MAX	E USO ET GRP (TAUK DU JA
1 2 3 4 1 1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 1.6 1.6.1	Achat et vente de dilitets de banque (commission manipulation achat et vente)  Achat et vente de chêques de voyage en Eura (commission à prévoir)  Achat et vente de chêques de voyage en autres devises cotées (commission's à prévoir)  Autres fypes d'opération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  Cuédit de trésoverie (l'aux d'intérêt à déterminer par rapport au TES(1)+Marge)  Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge)  Cuédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Cuédit-bail  Mobilier  Immobilier	TBB+3 MAX	E USO ET GRP (TAUK DU J
7 1 2 3 4 1 1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 1.6.1 1.6.1	Achat et vente de faillets de banque (commission manipulation achat et vente)  Achat et vente de chêques de voyage en Eura (commission à prévoir)  Achat et vente de chêques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)  Autres fypes d'opération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  (Ciédit de trésonerie (toux d'intérêt à déterminer par rapport au TES(1)+Morge)  Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge)  Découvert en compte convenu et formatisé (MTD+Marge)  Ciédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à moyen et long termes (MTD+Marge)  Ciédit-bail  Mobilier	TBB+3 MAX	E USO ET GRP (TAUK DU J
1 2 3 4 1 1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 1.6 1.6.1 1.6.2	Achat et vente de dilitets de banque (commission manipulation achat et vente)  Achat et vente de chêques de voyage en Eura (commission à prévoir)  Achat et vente de chêques de voyage en autres devises cotées (commission's à prévoir)  Autres fypes d'opération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  Cuédit de trésoverie (l'aux d'intérêt à déterminer par rapport au TES(1)+Marge)  Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge)  Cuédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Cuédit-bail  Mobilier  Immobilier	TBB+3 MAX	E USO ET GRP (TAUK DU JO
7 1 2 3 4 1 1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 1.6 1.6.1 1.6.2 1.7	Achat et vente de dilitets de banque (commission manipulation achat et vente)  Achat et vente de chêques de voyage en Eura (commission à prévoir)  Achat et vente de chêques de voyage en autres devises cotées (commission's à prévoir)  Autres fypes d'opération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  Cuédit de trésoverie (l'aux d'intérêt à déterminer par rapport au TES(1)+Marge)  Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge)  Cuédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Cuédit-bail  Mobilier  Financement en devises	TBB+3 MAX	E USO ET GRP (TAUK DU J
7 1 2 3 4 1 1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 1.6 1.6.1 1.6.2 1.7	Achat et vente de diliets de banque (commission manipulation achat et vente)  Achat et vente de chêques de voyage en Euro (commission à prévoir)  Achat et vente de chêques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)  Autres fypes d'apération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  Coédit de trésonerie (flaux d'intérêt à déterminer par rapport au 188(1)+Marge)  Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge)  Coédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Coédit-bail  Mobilier  Immobilier  Financement en devises  Coédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger	TBB+3 MAX	E USO ET GRP (TAUK DU JI
7 1 2 3 4 1 1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 1.6 1.6.1 1.6.1 1.6.2	Achat et vente de diliets de banque (commission manipulation achat et vente)  Achat et vente de chêques de voyage en Euro (commission à prévoir)  Achat et vente de chêques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)  Autres fypes d'apération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  Coédit de trésonerie (flaux d'intérêt à déterminer par rapport au 188(1)+Marge)  Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge)  Coédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Coédit-bail  Mobilier  Immobilier  Financement en devises  Coédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger	TBB+3 MAX	
7 1 2 3 4 4 1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 1.6 1.6.1 1.6.1 1.6.2	Achat et vente de diliets de banque (commission manipulation achat et vente)  Achat et vente de chêques de voyage en Euro (commission à prévoir)  Achat et vente de chêques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)  Autres fypes d'apération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  Coédit de trésonerie (flaux d'intérêt à déterminer par rapport au 188(1)+Marge)  Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge)  Coédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Coédit-bail  Mobilier  Immobilier  Financement en devises  Coédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger	ACHAT EURO (GRATUIT)/VENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A N/A N/A TBB+3 MAX	TBB+5 Max 15 Jours
7 1 2 3 4 4 1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 1.6 1.6.1 1.6.1 1.6.2	Achat et vente de diliets de banque (commission manipulation achat et vente)  Achat et vente de chêques de voyage en Euro (commission à prévoir)  Achat et vente de chêques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)  Autres fypes d'apération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  Coédit de trésonerie (flaux d'intérêt à déterminer par rapport au 188(1)+Marge)  Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge)  Coédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Coédit-bail  Mobilier  Immobilier  Financement en devises  Coédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger	ACHAF EURO (GRATUIT)/VENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A N/A N/A TBB+3 MAX	TBB+5 Mbx 15 Jours 3 000
7 1 2 3 4 1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 1.6 1.6.1 1.6.1 1.6.2 1.7	Achat et vente de chêques de voyage en Eura (commission manipulation achat et vente)  Achat et vente de chêques de voyage en Eura (commission à prévoir)  Achat et vente de chêques de voyage en autres devises colées (commissions à prévoir)  Autres fignes d'apération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  (Crédit de trésonerse (taux d'intérêt à déferminer par rapport au TES(1)+Morge)  Découvert en compte convenu ou non formatisé (MTD+Marge)  Découvert en compte convenu et formatisé (MTD+Marge)  Crédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Crédit-bail  Mobilier  Immobilier  Financement en devises  Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger  Autres financements en devises	ACHAT EURO (GRATUIT)/VENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A N/A N/A TBB+3 MAX TBB-1	TBB+5 Mfbx 15 Jours 3 000 10 000
7 1 2 3 4 1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 1.6 1.6.1 1.6.1 1.6.2 1.7	Achat et vente de diliets de banque (commission manipulation achat et vente)  Achat et vente de chêques de voyage en Euro (commission à prévoir)  Achat et vente de chêques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)  Autres fypes d'apération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  Coédit de trésonerie (flaux d'intérêt à déterminer par rapport au 188(1)+Marge)  Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge)  Coédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Coédit-bail  Mobilier  Immobilier  Financement en devises  Coédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger	ACHAT EURO (GRATUIT)/VENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A N/A N/A TBB+3 MAX TBB-1	TBB+5 Mitx 15 Jours 3 000 10 000 0.25% rhin 5 000
7 1 2 3 4 1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 1.6 1.6.1 1.6.2 1.7 1.8	Achat et vente de chêques de voyage en Eura (commission manipulation achat et vente)  Achat et vente de chêques de voyage en Eura (commission à prévoir)  Achat et vente de chêques de voyage en autres devises colées (commissions à prévoir)  Autres fignes d'apération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  (Crédit de trésonerse (taux d'intérêt à déferminer par rapport au TES(1)+Morge)  Découvert en compte convenu ou non formatisé (MTD+Marge)  Découvert en compte convenu et formatisé (MTD+Marge)  Crédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Crédit-bail  Mobilier  Immobilier  Financement en devises  Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger  Autres financements en devises	ACHAT EURO (GRATUIT)/VENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A N/A N/A TBB+3 MAX TBB+3	TBB+5 Mitx 15 Jours 3 000 10 000 0.25% min 5 000 5 000
7 1 2 3 4 1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 1.6 1.6.1 1.6.2 1.7 1.8	Achat et vente de chêques de voyage en Eura (commission manipulation achat et vente)  Achat et vente de chêques de voyage en Eura (commission à prévoir)  Achat et vente de chêques de voyage en autres devises colées (commissions à prévoir)  Autres fignes d'apération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  (Crédit de trésonerse (taux d'intérêt à déferminer par rapport au TES(1)+Morge)  Découvert en compte convenu ou non formatisé (MTD+Marge)  Découvert en compte convenu et formatisé (MTD+Marge)  Crédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Crédit-bail  Mobilier  Immobilier  Financement en devises  Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger  Autres financements en devises	ACHAT EURO (GRATUIT)/VENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A N/A N/A TBB+3 MAX TBB-1	TBB+5 Mitx 15 Jours 3 000 10 000 0.25% rhin 5 000
7 2 3 4 1.1 2 1.3 1.4 1.5 1.6 1.6.1 1.6.2 1.7	Achat et vente de chêques de voyage en Eura (commission manipulation achat et vente)  Achat et vente de chêques de voyage en Eura (commission à prévoir)  Achat et vente de chêques de voyage en autres devises colées (commissions à prévoir)  Autres fignes d'apération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  (Crédit de trésonerse (taux d'intérêt à déferminer par rapport au TES(1)+Morge)  Découvert en compte convenu ou non formatisé (MTD+Marge)  Découvert en compte convenu et formatisé (MTD+Marge)  Crédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Crédit-bail  Mobilier  Immobilier  Financement en devises  Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger  Autres financements en devises	ACHAT EURO (GRATUIT)/VENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A N/A N/A TBB+3 MAX TBB+3	TBB+5 Mitx 15 Jours 3 000 10 000 0.25% min 5 000 5 000
7 1 2 3 4 1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 1.6 1.6.1 1.6.2 1.7 1.8	Achat et vente de chêques de voyage en Eura (commission manipulation achat et vente)  Achat et vente de chêques de voyage en Eura (commission à prévoir)  Achat et vente de chêques de voyage en autres devises colées (commissions à prévoir)  Autres fignes d'apération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  (Crédit de trésonerse (taux d'intérêt à déferminer par rapport au TES(1)+Morge)  Découvert en compte convenu ou non formatisé (MTD+Marge)  Découvert en compte convenu et formatisé (MTD+Marge)  Crédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Crédit-bail  Mobilier  Immobilier  Financement en devises  Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger  Autres financements en devises	ACHAT EURO (GRATUIT)/VENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A N/A N/A TBB+3 MAX TBB+3	TBB+5 Mfbx 15 Jours 3 000 10 000 0.25% min 5 000 5 000 10 000
7 1 2 3 4 4 1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 1.6 1.6.1 1.6.2 1.7 1.8 1.9	Achat et vente de faite de banque (commission manipulation achat et vente) Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir) Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir) Autres tipes d'opération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  Cédit de trésorenie (toux d'intérêt à déterminer por rapport au 188(1)+Marge) Découvert en compte convenu et formalisé (MTD+Marge) Découvert en compte convenu et formalisé (MTD+Marge) Autres crédits à court terme (MTD+Marge) Autres crédits à court terme (MTD+Marge) Crédit doil Mobilier Immobilier Financement en devises Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger Autres financements en devises Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger Autres financements en devises	ACHAT EURO-(GRATUIT)/VENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A N/A N/A TBB+3 MAX TBB+3	TBB+5 Mfbx 15 Jours 3 000 10 000 0.25% min 5 000 5 000 10 000 3 000
7 2 3 4 1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 1.6 1.6.1 1.6.1 1.7 1.8 1.9	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente) Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir) Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir) Autres fignes d'opération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  Cédit de trésoveris (foux d'intérêt à déterminer par rapport au TEE (1)+Morge) Découvert en compte convenu ou non tormalisé (MTD+Marge) Découvert en compte convenu ou non tormalisé (MTD+Marge) Cédit à à court terme (MTD+Marge) Autres crédits à court terme (MTD+Marge) Autres crédits à court terme (MTD+Marge) Cédit boil Mobiller Immobilier Financement en devises Cédit de mobilisation de créances péés sur l'étranger Autres financements en devises  Éscompte d'effers de commerce (par type d'effet)	ACHAF EURO (GRATUIT)/VENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A N/A N/A TBB+3 MAX N/A N/A N/A N/A N/A Toux Nore de jours minimum Clon encolssement TG Clon encolssement et de bordereou Frois d'impoyé Avis de sort Port de lettre (Eflet Hors TG) TBB+3 MAX	TBB+5 Mfbx 15 Jours 3 000 10 000 0.25% min 5 000 5 000 10 000 3 000
7 1 2 3 4 4 1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 1.6 1.6.1 1.6.2 1.7 1.8 1.9	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente) Achat et vente de chêques de voyage en Euro (commission à prévoir) Achat et vente de chêques de voyage en autres devises aotées (commission's à prévoir) Autres fignes d'apération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  (Ciscit de trésoverie (toux d'intérêt à déterminer par repport au TES (1)+Marge) Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge) Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge) Crédits à court terme (MTD+Marge) Autres crédits à moyen et long termes (MTD+Marge) Crédit-bail Mobilier Immobilier Financement en devises Crédit de mobilisation de créances péés sur l'étranger Autres financements en devises Crédit de mobilisation de créances péés sur l'étranger Autres financements en devises  Faccilités de caisse et avances (types à définir) Prêt de consolidation de découvert	ACHAF EURO-(GRATUIT)/VENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A N/A N/A TBB+3 MAX N/A N/A N/A N/A Toux Non encoissement TG Clon encoissement Hors TG Clon encoissement et de bordereou Frais de proragation Frais de proragation Frais de sort Port de lettre (Efter Hors TG) TBB+3 MAX N/A	TBB+5 Mbx 15 Jours 3 000 10 000 0.25% min 5 000 5 000 10 000 3 000
77 12 23 34 4 1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 1.6 1.6.1 1.6.2 1.7 1.8 1.9	Achat et vente de deiliets de banque (commission manipulation achat et vente) Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir) Achat et vente de chèques de voyage en autres devises coliées (commissions à prévoir) Autres fignes d'apération de chàques  VIII - OPERATIONS DE CREDIT  (Dédit de bésorerie (toux d'intérêt à déformines par rapport au TES (1)+Morge) Découvert en compte convenu ou non formatisé (MTD+Marge) Découvert en compte convenu ou non formatisé (MTD+Marge) Crédit à tracurit terme (MTD+Marge) Autres crédits à avant terme (MTD+Marge) Autres crédits à tracurit terme (MTD+Marge) Crédit bail Mobiler Immobiler Financement en devises Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger Autres financements en devises Éscompte d'effets de commerce (par type d'effet)  Focilités de caisse et avances (types à définir) Prêt de consolidation de découvert Autres types de crédits de trésorerie	ACHAF EURO (GRATUIT)/VENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A N/A N/A TBB+3 MAX N/A N/A N/A N/A N/A Toux Nore de jours minimum Clon encolssement TG Clon encolssement et de bordereou Frois d'impoyé Avis de sort Port de lettre (Eflet Hors TG) TBB+3 MAX	TBB+5 Mbx 15 Jours 3 000 10 000 0.25% min 5 000 5 000 10 000 3 000
7 1 2 3 4 4 1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 1.6 1.6.1 1.6.2 1.7 1.8 1.9	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente) Achat et vente de chêques de voyage en Euro (commission à prévoir) Achat et vente de chêques de voyage en autres devises aotées (commission's à prévoir) Autres fignes d'apération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  (Ciscit de trésoverie (toux d'intérêt à déterminer par repport au TES (1)+Marge) Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge) Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge) Crédits à court terme (MTD+Marge) Autres crédits à moyen et long termes (MTD+Marge) Crédit-bail Mobilier Immobilier Financement en devises Crédit de mobilisation de créances péés sur l'étranger Autres financements en devises Crédit de mobilisation de créances péés sur l'étranger Autres financements en devises  Faccilités de caisse et avances (types à définir) Prêt de consolidation de découvert	ACHAF EURO-(GRATUIT)/VENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A N/A N/A TBB+3 MAX N/A N/A N/A N/A Toux Non encoissement TG Clon encoissement et de bordereou Frais de proragation Frais de proragation Frais de sort Port de lettre (Eflet Hors TG) TBB+3 MAX N/A N/A	TBB+5 Mbx 15 Jours 3 000 10 000 5 000 10 000 3 000 Au rifel
7 1 2 3 4 4 1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 1.6 1.6.1 1.6.1 1.6.2 1.7 1.8 1.9	Achat et vente de deiliets de banque (commission manipulation achat et vente) Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir) Achat et vente de chèques de voyage en autres devises coliées (commissions à prévoir) Autres fignes d'apération de chàques  VIII - OPERATIONS DE CREDIT  (Dédit de bésorerie (toux d'intérêt à déformines par rapport au TES (1)+Morge) Découvert en compte convenu ou non formatisé (MTD+Marge) Découvert en compte convenu ou non formatisé (MTD+Marge) Crédit à tracurit terme (MTD+Marge) Autres crédits à avant terme (MTD+Marge) Autres crédits à tracurit terme (MTD+Marge) Crédit bail Mobiler Immobiler Financement en devises Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger Autres financements en devises Éscompte d'effets de commerce (par type d'effet)  Focilités de caisse et avances (types à définir) Prêt de consolidation de découvert Autres types de crédits de trésorerie	ACHAF EURO-(GRATUIT)/VENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A N/A N/A TBB+3 MAX N/A N/A N/A N/A Toux Nore de jours minimum Clon encolssement 1G Clon encolssement et de bordereou Frois de proregation Frois de proregation Frois de sort Port de tethe (Eflet Hors TG) TBB+3 MAX N/A N/A N/A Frois de dossier (0,5% Min 25 000)/Cion d'engagement mi	TBB+5 Mbx 15 Jours 3 000 10 000 0.25% min 5 000 5 000 10 000 3 000 Au réel
77 12 23 34 4 1.1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 1.6.1 1.6.1 1.7 1.8 1.9	Achd et vente de faillets de banque (commission manipulation achd et vente)  Achd et vente de châques de voyage en Euro (commission à prévoir)  Achd et vente de châques de voyage en autres devises colées (commissions à prévoir)  Autres fignes d'opération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge)  Découvert en compte convenu et termalisé (MTD+Marge)  Crédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à moyen et long termes (MTD+Marge)  Crédit bail  Mobilier  Immobilier  Financement en devises  Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger  Autres financements en devises  Escompte d'effets de commission (par type d'effet)  Focilités de caisse et avances (types à définir)  Prêt de consolidation de découvert  Autres types de crédits de trésorerie  Crédits par signature	ACHAF EURO-(GRATUIT)/VENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A N/A N/A TBB+3 MAX N/A N/A N/A N/A Toux Nore de jours minimum Clon encolssement Hors TG Clon encolssement et de bordereou Frais de proragation Frais de cossier (0,5% Min 25 000)/Cion d'engagement min (3% Min 25 000)	TBB+5 Mbx 15 Jours 3 000 10 000 0.25% min 5 000 5 000 10 000 3 000 Au rifel
7 1 2 3 4 4 1.1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 1.6 1.6.1 1.6.1 1.6.2 1.7 1.8 1.9	Achd et vente de faillets de banque (commission manipulation achd et vente)  Achd et vente de châques de voyage en Euro (commission à prévoir)  Achd et vente de châques de voyage en autres devises colées (commissions à prévoir)  Autres fignes d'opération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge)  Découvert en compte convenu et termalisé (MTD+Marge)  Crédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à court terme (MTD+Marge)  Autres crédits à moyen et long termes (MTD+Marge)  Crédit bail  Mobilier  Immobilier  Financement en devises  Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger  Autres financements en devises  Escompte d'effets de commission (par type d'effet)  Focilités de caisse et avances (types à définir)  Prêt de consolidation de découvert  Autres types de crédits de trésorerie  Crédits par signature	ACHAF EURO-(GRAFURT)/VENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A N/A N/A TBB+3 MAX N/A N/A N/A N/A N/A Toux Nore de jours minimum Clon encolssement Hors TG Clon encolssement et de bordereou Frois de proregation Frois de proregation Frois de proregation Frois de repagement et de bordereou Frois de proregation Frois de repagement et de bordereou Frois de proregation Frois de repagement et de bordereou Frois de cossier (0,5% Min 25 000)/Cion d'engagement mi (3% Min 25 000) Frois de dossier (0,5% Min 25 000)/Cion d'engagement mi (3% Min 25 000) Frois de dossier (0,5% Min 25 000)/Cion d'engagement mi	TBB+5 Mbx 15 Jours 3 000 10 000 0.25% min 5 000 5 000 10 000 3 000 Au rifel
77 12 23 34 4 1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 1.6.1 1.6.1 1.6.2 1.7 1.8 1.9	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)  Achat et vente de châques de voyage en Euro (commission à prévoir)  Achat et vente de châques de voyage en outres dovises collées (commission à prévoir)  Autres fignes d'opération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  (Ciédit de trésonerie (toux d'intérêt à déterminer par rapport au 188(1)+Marge)  Découvert en compte convenu au nan formatisé (MTD+Marge)  Découvert en compte convenu au nan formatisé (MTD+Marge)  Crédits à acourt terme (MTD+Marge)  Autres crédits à moyen et long termes (MTD+Marge)  Autres crédits à moyen et long termes (MTD+Marge)  Crédit-bail  Mobilier  Immobilier  Financement en devises  Crédit de mobilisation de créances nées sur l'éthanger  Autres financements en devises  Crédit de consolidation de découvert  Autres financements en devises  Éscompte d'effers de commission (par type d'effer)  Focilités de caisse et avances (types à définir)  Prêt de consolidation de découvert  Autres types de crédits de trésorerie  Crédits par signature  Caulion sur marches	ACHAT EURO (GRATUIT)/VENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A N/A N/A TBB+3 MAX N/A N/A N/A N/A Toux Nore de jours minimum Clon encolssement TG Clon encolssement TG Clon encolssement et de bordereou Frais de proragation Frais de proragation Frais de proragation Frais de sort Frais de dossier (0,5% Min 25 000)/Clon d'engagement mi (3% Min 25 000) Frois de dossier (0,5% Min 25 000)/Clon d'engagement mi (3% Min 25 000) Frois de dossier (0,5% Min 25 000)/Clon d'engagement mi (3% Min 25 000)	TBB+5 Mitx 15 Jours 3 000 10 000 0.25% min 5 000 5 000 10 000 3 000 Au rifel
77 12 23 34 4 1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 1.6 1.6.1 1.6.2 1.7 1.8 1.9	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)  Achat et vente de châques de voyage en Euro (commission à prévoir)  Achat et vente de châques de voyage en outres dovises collées (commission à prévoir)  Autres fignes d'opération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  (Ciédit de trésonerie (toux d'intérêt à déterminer par rapport au 188(1)+Marge)  Découvert en compte convenu au nan formatisé (MTD+Marge)  Découvert en compte convenu au nan formatisé (MTD+Marge)  Crédits à acourt terme (MTD+Marge)  Autres crédits à moyen et long termes (MTD+Marge)  Autres crédits à moyen et long termes (MTD+Marge)  Crédit-bail  Mobilier  Immobilier  Financement en devises  Crédit de mobilisation de créances nées sur l'éthanger  Autres financements en devises  Crédit de consolidation de découvert  Autres financements en devises  Éscompte d'effers de commission (par type d'effer)  Focilités de caisse et avances (types à définir)  Prêt de consolidation de découvert  Autres types de crédits de trésorerie  Crédits par signature  Caulion sur marches	ACHAT EURO-(GRAFUTTyVENTE BURO (2%) /ACHAT ET VENTE N/A N/A N/A N/A TBB+3 MAX N/A N/A N/A N/A N/A N/A Taux Non encolssement TG Clon encolssement Hors TG Clon encolssement Hors TG Clon encolssement Hors TG Clon encolssement Hors TG Clon d'engagement et de bordereou Freis de prorogation Freis de prorogation Freis de latire (Eftet Hors TG) TBB+3 MAX N/A N/A N/A N/A N/A Frois de dossier (0,5% Min 25 000)/Clon d'engagement mi (3% Min 25 000) Frois de dossier (0,5% Min 25 000)/Clon d'engagement mi (3% Min 25 000) Frois de dossier (0,5% Min 25 000)/Clon d'engagement mi (3% Min 25 000) Frois de dossier (0,5% Min 25 000)/Clon d'engagement mi (3% Min 25 000)	TBB+5 Mitx 15 Jours 3 000 10 000 0.25% min 5 000 5 000 10 000 3 000 Au rifel
77 1 2 3 4 4 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Achat et vente de la liefa de banque (commission manipulation achat et vente) Achat et vente de châques de voyage en Euro (commission à prévoir) Achat et vente de châques de voyage en autres devises collées (commission à prévoir) Autres rignes d'apération de change  VIII - OPERATIONS DE CREDIT  (Décât de trésoverie (toux d'intérêt à déferminer por repport au 188(1)+Marge) Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge) Découvert en compte convenu et formalisé (MTD+Marge) Découvert en compte convenu et formalisé (MTD+Marge) Autres crédits à acourt terme (MTD+Marge) Autres crédits à moyen et long termes (MTD+Marge) Crédit-bail Mobilier Immobilier Financement en devises Crédit de mobilisation de créances plées sur l'étranger Autres financements en devises Crédit de mobilisation de dévises  Escompte d'effets de commiserae (par type d'effet)  Facilités de caisse et avances (types à définir) Petit de consolidation de découvert Autres types de crédits de trésorerie Crédits par signature Caution sur marches Cautions fiscoles et douanières  Aval de traites	ACHAT EURO (GRATUIT)/VENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A N/A N/A TBB+3 MAX N/A N/A N/A N/A Toux Nore de jours minimum Clon encolssement TG Clon encolssement TG Clon encolssement et de bordereou Frais de proragation Frais de proragation Frais de proragation Frais de sort Frais de dossier (0,5% Min 25 000)/Clon d'engagement mi (3% Min 25 000) Frois de dossier (0,5% Min 25 000)/Clon d'engagement mi (3% Min 25 000) Frois de dossier (0,5% Min 25 000)/Clon d'engagement mi (3% Min 25 000)	TBB+5 Mitx 15 Jours 3 000 10 000 0.25% min 5 000 5 000 10 000 3 000 Au rifel
77 22 33 4 1.1 2.2 1.3 1.4 1.5 1.6 1.6.1 1.6.2 1.7 1.8 1.9	Achat et vente de distints de banque (commission manipulation achat et vente de chièques de voyage en Euro (commission à prévoir)  Achat et vente de chièques de voyage en Euro (commission à prévoir)  Achat et vente de chièques de voyage en Euro (commission à prévoir)  Autres ripes d'apération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  Découvert en compte convenu ou rion formalisé (MTD+Marge)  Découvert en compte convenu ou rion formalisé (MTD+Marge)  Découvert en compte convenu et tormalisé (MTD+Marge)  Autres crédits à acourt terme (MTD+Marge)  Autres crédits à acourt terme (MTD+Marge)  Autres crédits à moyer et long termes (MTD+Marge)  Crédit-bail  Mobilier  Immobilier  Financement en devises  Crédit de mobilisation de créances riées sur l'étranger  Autres financements en devises  Escompte d'effets de commission (par type d'effet)  Facilités de caisse et avances (types à définir)  Prêt de consolidation de découvert  Autres financements en devises  Caution sur marches  Cautions fiscales et douanières  Aval de fraites  Opérations connexes aux opérations de crédits	ACHAT EURO-(GRATUIT)/VENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A N/A N/A TBB+3 MAX N/A	TBB+5 Mitx 15 Jours 3 000 10 000 0.25% min 5 000 5 000 10 000 3 000 Au rifel
7 1 2 3 4 4 1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 1.6 1.6.1 1.6.2 1.7 1.8 1.9	Achat et vente de Billiots de banque (commission manipulation autorit et vente.) Achat et vente de châques de voyage en Euro (commission à prévoir) Achat et vente de châques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir) Autres fipses d'apération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  (Diédit de hésoverie (laux d'intérét à déforminer por rapport au IES(1)+Marge) Découvert en compte convenu ou rion formalisé (MTD+Marge) Découvert en compte convenu et termalisé (MTD+Marge) Autres crédits à acourt terme (MTD+Marge) Autres crédits à moyer et long termes (MTD+Marge) Autres crédits à moyer et long termes (MTD+Marge)  Autres crédits à moyer et long termes (MTD+Marge) Autres crédits à moyer et long termes (MTD+Marge)  Autres crédits à moyer et long termes (MTD+Marge)  Autres financement en devises Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger  Escompte d'effers de consolidation de découvert  Autres financements en devises  Escompte d'effers de commiserce (par type d'etter)  Coulion sur marches  Cautions fiscales et douanières  Aval de traites  Opérations connexes aux opérations de crédits Maintevête hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	ACHAT EURO-(GRATUIT)/VENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A N/A N/A TBB+3 MAX N/A N/A N/A N/A N/A N/A Toux Nitre die jours minimum Cion encalssement TG Cion encalssement Hors TG Cion encalssement Hors TG Cion effengagement et die bordereau Freis die prorogotion Freis de prorogotion Freis de prorogotion Freis de dossier (0,5% Min 25 000)/Cion d'engagement mi (3% Min 25 000) Frois de dossier (0,5% Min 25 000)/Cion d'engagement mi (3% Min 25 000) Frois de dossier (0,5% Min 25 000)/Cion d'engagement mi (3% Min 25 000) Frois de dossier (0,5% Min 25 000)/Cion d'engagement mi (3% Min 25 000)	TBB+5 Mitx 15 Jours 3 000 10 000 0.25% min 5 000 5 000 10 000 3 000 Au rifel
1 1 2 2 3 3 4 4 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Achat et vente de disiliets de banque (commission manipulation achat et vente) Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir) Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir) Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotiées (commissions à prévoir) Autres répes d'apération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  (Décat de trésorerie (laux d'intérêt à déterminer por ropport au 185 (1)+Marge) Découvert en compte convenu au non formatisé (MTD+Marge) Découvert en compte convenu au formatisé (MTD+Marge) Ouédit à blooutit terme (MTD+Marge) Autres orédits à court terme (MTD+Marge) Autres orédits à court terme (MTD+Marge) Autres orédits à moyen et long termes (MTD+Marge) Crédit-bail Mobilier Immobilier Immobilier Immobilier Immobilier Immobilier Immobilier Immobilier Immobilier Innonoement en devises  Crédit de mobilisation de découvert Autres financements en devises  Éscompte d'effers de commerce (par type d'effet)  Focilités de caisse et avances (types à définir) Prêt de consolidation de découvert Autres types de crédits de trésorerie Orédits par signature Cautions sur contrat prét  Cautions fiscoles et douanières Aval de traites Opérations connexes aux opérations de crédits Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement) Avenant sur contrat prét	ACHAT EURO (CRATUIT) AVENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A N/A N/A TBB+3 MAX N/A N/A N/A N/A N/A N/A N/A Taux Ritro de jours minimum Cion encolssement TG Cion effengagement et de bordereou Freis de prorogoffon Freis d'impoyé Avis de sort Port de lettre (Effet Hors TG) TBB+3 MAX N/A N/A N/A Frois de dossier (0,5% Min 25 000)/Cion d'engagement mi (3% Min 25 000) Frois de dossier (0,5% Min 25 000)/Cion d'engagement mi (3% Min 25 000) Frois de dossier (0,5% Min 25 000)/Cion d'engagement mi (3% Min 25 000) Frois de dossier (0,5% Min 25 000)/Cion d'engagement mi (3% Min 25 000) Frois de dossier (0,5% Min 25 000)/Cion d'engagement mi (3% Min 25 000)	TBB+5 Mitx 15 Jours 3 000 10 000 0.25% min 5 000 5 000 10 000 3 000 Au rifel
7 1 2 3 4 4 1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 1.6 1.6 1.6 1.7 1.8 1.9 1.10	Achat et vente de Billiots de banque (commission manipulation autorit et vente.) Achat et vente de châques de voyage en Euro (commission à prévoir) Achat et vente de châques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir) Autres fipses d'apération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  (Diédit de hésoverie (laux d'intérét à déforminer por rapport au IES(1)+Marge) Découvert en compte convenu ou rion formalisé (MTD+Marge) Découvert en compte convenu et termalisé (MTD+Marge) Autres crédits à acourt terme (MTD+Marge) Autres crédits à moyer et long termes (MTD+Marge) Autres crédits à moyer et long termes (MTD+Marge)  Autres crédits à moyer et long termes (MTD+Marge) Autres crédits à moyer et long termes (MTD+Marge)  Autres crédits à moyer et long termes (MTD+Marge)  Autres financement en devises Crédit de mobilisation de découvert Autres financements en devises  Escompte d'effers de commiserce (par type d'etter)  Focilités de caisse et avances (types à définir) Prêt de consolidation de découvert Autres financements en devises  Cautions sur marches  Cautions sur marches  Cautions fiscales et douanières  Aval de traites  Opérations connexes aux opérations de crédits Maintevêde hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	ACHAT EURO-(GRATUIT)/VENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A N/A N/A TBB+3 MAX N/A N/A N/A N/A N/A N/A Toux Nitre die jours minimum Cion encalssement TG Cion encalssement Hors TG Cion encalssement Hors TG Cion effengagement et die bordereau Freis die prorogotion Freis de prorogotion Freis de prorogotion Freis de dossier (0,5% Min 25 000)/Cion d'engagement mi (3% Min 25 000) Frois de dossier (0,5% Min 25 000)/Cion d'engagement mi (3% Min 25 000) Frois de dossier (0,5% Min 25 000)/Cion d'engagement mi (3% Min 25 000) Frois de dossier (0,5% Min 25 000)/Cion d'engagement mi (3% Min 25 000)	TBB+5 Mitx 15 Jours 3 000 10 000 0.25% min 5 000 5 000 10 000 3 000 Au rifel
1 1 2 2 3 3 4 4 1.1 1.1 1.1 1.1 1.1 1.1 1.1 1.1 1.1	Achat et vente de disiliets de banque (commission manipulation achat et vente) Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir) Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir) Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotiées (commissions à prévoir) Autres répes d'apération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  (Décat de trésorerie (laux d'intérêt à déterminer por ropport au 185 (1)+Marge) Découvert en compte convenu au non formatisé (MTD+Marge) Découvert en compte convenu au formatisé (MTD+Marge) Ouédit à blooutit terme (MTD+Marge) Autres orédits à court terme (MTD+Marge) Autres orédits à court terme (MTD+Marge) Autres orédits à moyen et long termes (MTD+Marge) Crédit-bail Mobilier Immobilier Immobilier Immobilier Immobilier Immobilier Immobilier Immobilier Immobilier Innonoement en devises  Crédit de mobilisation de découvert Autres financements en devises  Éscompte d'effers de commerce (par type d'effet)  Focilités de caisse et avances (types à définir) Prêt de consolidation de découvert Autres types de crédits de trésorerie Orédits par signature Cautions sur contrat prét  Cautions fiscoles et douanières Aval de traites Opérations connexes aux opérations de crédits Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement) Avenant sur contrat prét	ACHAT EURO (CRATUIT) AVENTE BURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A N/A N/A TBB+3 MAX N/A N/A N/A N/A N/A N/A N/A Taux Ritro de jours minimum Cion encolssement TG Cion effengagement et de bordereou Freis de prorogoffon Freis d'impoyé Avis de sort Port de lettre (Effet Hors TG) TBB+3 MAX N/A N/A N/A Frois de dossier (0,5% Min 25 000)/Cion d'engagement mi (3% Min 25 000) Frois de dossier (0,5% Min 25 000)/Cion d'engagement mi (3% Min 25 000) Frois de dossier (0,5% Min 25 000)/Cion d'engagement mi (3% Min 25 000) Frois de dossier (0,5% Min 25 000)/Cion d'engagement mi (3% Min 25 000) Frois de dossier (0,5% Min 25 000)/Cion d'engagement mi (3% Min 25 000)	TBB+5 Mitx 15 Jours 3 000 10 000 0.25% min 5 000 5 000 10 000 3 000 Au rifel
	Achd et vente de bisos de banque (commission manipulation adhat et vente) Achd et vente de châques de voyage en Euro (commission à prévoir) Achd et vente de châques de voyage en Euro (commission à prévoir) Autres fignes d'opération de change  VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT  Diécuter en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge) Découvert en compte convenu au transcrisé (MTD+Marge) Découvert en compte convenu au formalisé (MTD+Marge) Crédit à court terme (MTD+Marge) Autres orédits à mayen et long termes (MTD+Marge) Crédit ball Mobilier Immobilier Immobilier Immobilier Financement en devises Crédit de mobilisation de afécuter financer sur l'étranger Autres financements en devises Crédit de mobilisation de afécuter financer devises Crédit par signature Caution sur marches Cautions sissoles et douanières Avait de fraites Opérations connexes aux opérations de crédits Moirilevés hypochéque partieille ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement) Avenant sur contrat prét Modification simple (ade d'échéance, n° de compte ou pérodicité) Modification simple (ade d'échéance, n° de compte ou pérodicité) Modification simple (ade d'échéance, n° de compte ou pérodicité)	ACHAT EURO (GRATUIT) AVENTE EURO (2%) / ACHAT ET VENTE N/A N/A N/A N/A TBB+3 MAX N/A	TBB+5 Mbx 15 Jours 3 000 10 000 0.25% min 5 000 5 000 10 000 3 000 Au rifel



8.3.7	Demande d'édition de tableau d'amortissement	GRATUIT
8.3.8	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	GRATUIT
8.3.9	Commission d'engagement	PERSONNE MORALE 1,5% MINIMUM 50 000
8.3.10	Frais d'études des dossiers de prêt	1,5% Montant du crédit
8.3.9.1	Frais et commissions d'escompte	(Clon encaissement TG: 3 000/Cion encaissement hors TG:10 000/ Clon d'engagement et de bordereau 0,25% min 5 000/Frais de prorogation : 5 000/Frais d'impayé : 10 000/ Avis de sort sur courrier : 3 000 / Port de lettre: au réel)
8.3.9.2	Cautions et avals	CAUTIONS (Frais de dossier (0,5% Min 25 000)/Cion d'engagement mini 1 trimestre civi indivisible (3% Min 25 000)) / Lettre de garantie pour absence de documents (Frais de dossier (25 000)/ Cion d'engagement mini 1 trimestre civil indivisible (2,5% Min 50 000)
Meilleur tau	ix débiteur appliqué à la clientèle	
	IX - OPERATIONS AVEC	L'ETRANGER
9.1	Encaissement chèque et effet en devises	
9.1.1	Euro	
9.1.1.1	Commission prorogation – commission rapatriement	N/A
9.1.1.2	Commission d'encoissement	20 000
9.1.1.3	Frais d'envoi	25 000
9.1.1.4	Provisions pour retour de chêques sur effets impayés	10 000
9.1.1.5	Provision pour retour de chèque impayé	30 000
9.1.1.6	Avis de sort/SWIFT	3 000
9.1.2.1	Aufres devises  Commission de change 0.5%	
9.1.2.2	Commission of change 0,5%  Commission d'encoissement 0,15% minimum	GRATUT
9.1.2.3	Frois d'envoi	20 000
9.1.2.4	Avis de sort/SWFT	25 000
9.1.2.5	Provision pour retour de chèque impayé	GRATUT
9.2	Emission de chèques et effets en devises	GRAUI
9.2.1	Euro	
9.2.1.1	Frais de dossier	N/A
9.2.1.2	Commission de transfert	N/A
9.2.1.3	Toxe	N/A
9.2.1.4	Frois swift	N/A
9.2.1.5	Frais liés à l'autorisation de change	N/A
9.2.2	Autres devises	
9.2.2.1	Frais de dossier	N/A
9.2.2.2	Taxe	N/A
9.2.2.3	Frais Ilés à l'autorisation de change	N/A
9.2.2.4	Frois swift	N/A
9.2.2.5	Aufres types d'opérations avec l'étranger	N/A
9.3	Encaissement chèques et effets libres reçus de l'étranger ou de la zone LIEMOA	
9.3.1	Chèques reçus par la compensation régionale	GRATUIT
9.3.2 9.3.3	Frois d'ençaissement	20 000
	Frais de Swift  Frais de Swift	N/A
9.3.4 9.3.5	Fruis de swiff  Fruis de port de lettre	3000
9.3.6	Frais sur chèque en souffignoe	25 000
9.3.7	Frois fixe d'impoyés	NA NA
9.4	Transferts	30 000
9.4.1	Tronsferts zone UEMOA	Cion de transfert (X <= 20 000 000 : 10 000 /X > 20 000 000 : 30 000) /Frois de RTGS 5
	Transferts hors zone UEMOA	
9.4.2	Virement hors UEMCA (transfert SWIFT avec change en aufres devises)	EURO :(Frais SWIFT: 15 000 /Clion de service: 1% (variable seton les conditions du marché)/Clion de transfert: 0,25%/ Clion de dossier: ₹0 000/Clion 8CEAO : 0,6%) AUTRES DEVISES :(Frais SWIFT: 15 000 /Cours: cours du jour)/Clion de transfert: 0,25%/ Clion de dossier: 10 000/Clion BCEAO : 0,6%
	Virement hors UEMOA (transfert SWIFT sans change)	N/A
9.4.3	Virement hors UEMOA (firansfert SWIFT avec change en autres devises)	EURO:(Frais SWFT: 15 000 /Clion de service: 1% (variable seton les conditions du marché)/Clion de transfert: 0.25%/ Clion de dossier: 10 000/Clion BCEAO: 0.6%)  AUTRES DEVISES:(Frais SWFT: 15 000 /Cours: cours du jour)/Clion de transfert: 0.25%/ Clion de dossier: 10 000/Clion BCEAO: 0.6%)
9.4.4	Virement hors UEMCA (Transfert SWIFT sans change)	NA
9.4.5	Autres types de transferts	N/A
9.5	Opérations documentaires	日本の日本日本大学   10 年代 10 年代 10 日本 10



	Remise documentaire import						
					Frais de dossier		15 000
					Commission documentaire		12 000
					Commission de transfert		Cdt normales de transfert
		UVA	E		Frais de relance / SWIFT		15 000
		A10			Frais de transmission à un confrèr	ø	25 000
					DHL pour transmission à un confri		25 000
						ine.	25 000
					Frais de relâche franco		
					Frais de dossier		15 000
.5.1					Commission d'acceptation/ par et	fet	10 000
					Commission de prorogation		20 000
					Frais impayés		50 000
					Frais SWIFT pour impayés		15 000
		PAR ACCEP	PTATION		Commission documentaire		12 000
		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			Commission de tronsfert		Cdt normales de transfert
					Frais de relance / SWIFT		15 000
					Frais de transmission à un confrèr		25 000
					DHL pour transmission à un confri	are	25 000
	Descine de consentation con est				Frais de relâche franco		25 000
	Remise documentaire export				Emis do dossion		15 000
					Frais de dossier DHL		25 000
					Frais de relance		20 000
		Ouvert	ture		Commission documentaire		12 000
.5.2					Port de lettre (Port de lettre)		GRATUIT
					Frais annuiction		30 000
					Frais d'impayés sur remise		50 000
					Euro		GRATUIT
		Encoisse	ment		Autres devises (Commissions de c	thange)	Cours du Jour
					Commission de négociation		0
					Commission de dossier		10 000
					Frais de SWIFT		15 000
5.0	Colida de especial invest		Confirmation		Au réel		
5.3	Crédit documentaire import				Frais de relance / SWFT		
					***************************************		15 000
					Frais de transmission à un confrèr	e	25 000
5.4	Ouverture de credoc				Commission d'ouverture / engage	ment	Toux/ trim 0,625% Min 25 000
					Commission d'utilisation		0,25% flat Min 25 000
9.5.5	Utilisation du credoc				Commission de service(Achat EUR	(0)	1% (variable en fonction du marché)
					Commission de change autres de	vises	Cours du Jour
					Frais SWIFT		15 000
9.5.6	Mod sation du credoc				Modification sur Montant et/ou va	lidité	Frais swift 15 000 Toug/ trim 0,45% Min 25 000
					Autres modifications		30 000
	A THE RESERVE OF THE PARTY OF T				Commission de préavis d'auvertur	sa (ou da temperaissino)	GRATUIT
						e (ou de marsiriosion)	15 000
	THE REAL PROPERTY OF THE PERSON OF THE PERSO				Commission de dossier		
			DECA.		Commission de notification		0,1% Min 10 000
	THE STATE OF THE S		Marie Co.		Commission de confirmation		Toluy trim 0,25% Min 15 000
	VIII OF THE				Commission d'acceptation		Tous/1rim 1,5% Min 15 000
					Modifications		Montant et/ou validité Cd
5.7	Crédit documentaire export						ouverture
					Autres modifications	magained Kaylor I.	20 000
	1				Commission utilisation		0,25% flat Min 15 000
	1				DHL	1071107501	25 000
		-			Port de lettre (Port de lettre)	HE SCHOOL TO	GRATUIT
		THE RESERVE TO SERVE THE PERSON NAMED IN COLUMN			SWFT		15 000
		The second second			Commission de change	T.	0
					Frais d'annulation		30 000
5.8	Domiciliation exportation et impor	tation			VALUE NAMED AND ADDRESS OF	GRATUIT	
5.9	Leffre de crédit	1			måma condi	tions que les crédits doc	umentnires
J.7	Letine de credii	4000			A STATE OF THE STA	norto que ses credits doc	uniciliares
	ETABLISSEMENT	-	EMESTRELLE DES MEILLEURS TAI opticables au 1er Semestre 2016	Toux des dépôts à te	LIENTELE AU 30 JUIN 2016 me hars épargne réglementée s le trimestre écoulé	Taux d'épargne cont	tractuelle appliqué le trimestre écoulé
	EIMOUSSEMENT	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum		Taux
		Man (B) (A)	PROPERTY.	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	THAN I WITH		HARMA

ETABLISSEMENT	Conditions débitrices applicables au 1er Semestre 2016		TABLISSEMENT Conditions débitrices applicables ou 1 er Semestre 2016 Toux des dépôts à terme hors épargne réglementée appliqués le trimestre écoulé		Taux d'épargne contractuelle appliqué le trimestre écoulé
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Toux
DIAMOND BANK SA SUCCURSALE DU TOGO	6%	14%	3,50%	6,8%	4,50%
ulvant l'article 32 de la décision de mise en œuvre	de la politique de monnaie de	crédit			

INDEPENDENCE DAY OF LIBERIA

# President Faure Gnassingbé congratulates Ellen Johnson Sirleaf

The President of Republic, Faure Essozimna Gnassingbé sent a congratulatory message to his fellow Head of State, Ellen Johnson Sirleaf whose country, Liberia, celebrated its Independence Day.

On behalf of Togo people, the Government and himself, the President of Republic said to have grasped this opportunity to rejoice at the existing excellent friendly and cooperation relations between the two countries. He wished that this solidarity and cooperation bonds be reinforced and diversified for the welfare of the two peoples. He reiterated his wish for good health and happiness for President Ellen Johnson Sirleaf and her family as well as continuous prosperity for her people.

> Godwin Kotè AGUETON

**NATIONAL ASSEMBLY** 

# MPs authorize Togo's adhesion to international protocols on fight against illegal fishing

The Speaker of the National Assembly, Hon. Dama Dramani opened the 1st sitting of this year's 2nd extraordinary session last Tuesday. On the occasion, the Members of Parliament (MPs) authorized Togo's adhesion to two international protocols on the fight against illegal fishing and unlawful acts against the safety of maritime navigation.

The 1st meeting of the 2nd extraordinary session in 2016 was opened last 26th July by the Head of the Law-making Body, Hon. Dama Dramani. The meeting was chaired by the Third Vice-Speaker of Parliament, Hon. Patricia Dagban-Zonvidé in the presence of the Minister of Agriculture, Animal Husbandry and Water, Col. Ouro-Koura Agadazi and his colleague in charge of Infrastructures and Transports, Mr. Ninsao Gnofam.

The first bill is related

to the Protocol on Illegal Fishing signed in Rome, Italy on 22nd November 2009. The second bill concerns the Convention for the Suppression of Unlawful Acts against the Safety of Maritime Navigation signed in London, England on 14th October 2005.

In fact, fishing activities are regulated to protect biodiversity, the environment and water resources. Therefore, the two bills were passed unanimously to allow Togo to comply with the

international standards like the other countries. The goal is to prevent and eliminating illegal fishing, and intensify the fight against unlawful acts, including terrorist attacks in conformity with the requirements of the International Maritime Organization (IMO).

In his opening address, Hon. Dramani stated: "The moment Togo is preparing to host next October a High-Level Summit on Maritime Safety and Security, our country's adhesion to these legal instruments displays its determination to fight the scourges relating to maritime navigation in concert with the other nations of the world". He then reaffirmed Togo's commitment to peace and security worldwide as well as the protection of the environment and the natural resources.

After the unanimous vote, Hon. Patricia Dagban-Zonvidé noted that unlawful acts against maritime safety are harmful to human lives, freedom and security. For her, the issue is important, for Togo is beset by maritime piracy.

In their speeches, both Ministers Agadazi and Gnofam reaffirmed Togo's strong will to crack down illegal fishing that causes great losses in the world.

Célestine Tanty AGBONON

#### **ERADICATION OF RIVER BLINDNESS**

# Local committee held meeting with international experts

The committee for the elimination of river blindness held a meeting extended to international experts in the field to explore new directions for

WWW.GROUPEBATIMAT.COM

TÉL: 22 21 57 63 / 22 21 50 48

the fight. The Ibis Lomécentre Hotel hosted this three-day meeting. The objective is to eradicate the river blindness in Togo by the year 2020.

The onchocerciasis, the technical term for river blindness, a tropical skin disease caused by a parasitic filarial worm transmitted to human being

by the bite of blackflies which breed in fast-flowing rivers. The larvae migrate in the eye and cause blindness.

Great efforts have been

done to eradicate the disease in many countries, including Togo, but there remain some areas to give it a deadly blow.

(G. K. A.)

# DU 16 AU 30 JUILLET DES PRINCIPAL MIS EN LUMIERE LES BONS PLANS LUMINAIRE! APPLIQUE À PARTIR DE 4 500 FCFA

#### COMITE DE COORDINATION POUR LES FILIERES CAFE ET CACAO

## **COMMUNIQUE**

Le Président du Comité de Coordination pour les Filières Café et Cacao communique :

Les opérateurs économiques qui désirent participer à la commercialisation du café et du cacao pendant la campagne 2016-2017 sont informés que les formalités d'enregistrement se dérouleront du lundi 18 juillet au vendredi 02 septembre 2016, délai de rigueur.

#### Pièces à fournir :

- 1. Formulaire d'enregistrement à retirer au Secrétariat du Comité de Coordination ;
- 2. Photocopie légalisée de la carte unique d'opérateur en cours de validité ;
  - **3.** Quitus fiscal original du deuxième trimestre 2016, délivré par le Commissariat des Impôts ;
  - **4.** Reçu de paiement du droit d'enregistrement, délivré par le Comité de Coordination ;
  - **5.** Attestation des moyens d'exercice de la profession, délivrée par la Direction du Conditionnement et de la Métrologie Légale (DCML) ;
  - 6. Quitus délivré par le Conseil des Exportateurs de Café et de Cacao (CECC) ;
  - 7. Liste des acheteurs de produits ;
  - 8. Photocopie de la carte d'identité ou du passeport du gérant ;
  - 9. Deux (2) photos d'identité du gérant ;
  - **10.** Formulaire d'engagement sur l'honneur à retirer au Secrétariat du Comité de Coordination.

En plus des pièces mentionnées ci-dessus, le renouvellement d'enregistrement pour les anciens opérateurs est subordonné à la fourniture des statistiques des collectes, des exportations et des stocks de la campagne 2015-2016.

Pour tout renseignement, s'adresser au Secrétariat Administratif du Comité de Coordination, sis dans l'enceinte de la Direction du Conditionnement et de la Métrologie Légale (DCML) en face de la Direction Générale du Port Autonome de Lomé, téléphone : 22 27 09 45.

**N.B.**: - Le droit d'enregistrement n'est pas remboursable en cas de désistement ; - Le quitus fiscal doit être demandé aux Impôts pour le motif d'enregistrement pour l'exportation de café et de cacao.

Lomé, le 18 juillet 2016 Le Vice-Président KONLANI Kombate Dindiogue

UNIVERSITE DE LOME

REPUBLIQUE TOGOLAISE Travail-Liberté-Patrie

PRESIDENCE SECRETARIAT GENERAL

#### COMMUNIQUE

#### Le président de l'Université de Lomé communique :

Un concours est organisé par l'Université de Lomé en vue du recrutement d'étudiants pour l'IUT de Gestion dans le cadre du système LMD (Licence, Master, Doctorat).

Les candidats doivent être titulaires du Baccalauréat 2<sup>e</sup> partie des séries C, D, G2 & G3 ou de tout diplôme équivalent.

Le dossier de candidature doit obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

- Une fiche d'inscription (100 francs CFA) à retirer au Secrétariat de l'IUT ;
- Un extrait de l'acte de naissance ;
- Une copie légalisée du certificat de nationalité ;
- Une copie légalisée du relevé de notes du baccalauréat 1re partie ;
- Une copie légalisée du relevé de notes du baccalauréat 2º partie ;
- Deux (02) photos d'identité;
- Une quittance de droit de participation au concours d'un montant de **sept mille (7000) francs CFA** délivrée par la comptabilité de l'IUT de Gestion.

Le dossier de candidature ainsi constitué doit être déposé du 25 juillet au 10 août 2016 au plus tard, au secrétariat de l'IUT de Gestion (Campus Universitaire) - LOME.

Le concours comportera :

- Une épreuve de présélection basée sur l'analyse des dossiers :
- Les candidats présélectionnés à l'issue de cette première épreuve seront convoqués pour les tests psychotechniques et de culture générale qui se dérouleront à partir du 18 août 2016 à 07 heures.

L'accès aux salles d'examen est soumis à la présentation d'une carte d'identité valide.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Secrétariat de l'IUT de Gestion (Campus Universitaire) 01 BP 1515 Lomé 1 - Togo, Tél. : 22 25 88 11 ; Télex : 5858 UB TG, Fax : 22 21 85 95.

Lomé, le 18 juillet 2016

P. le Président et p.i. Le Vice-Président, **Professeur Komlan BATAWILA**  UNIVERSITE DE LOME

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

PRESIDENCE SECRETARIAT GENERAL

#### **COMMUNIQUE**

#### Le président de l'Université de Lomé communique :

Un concours est organisé par l'Université de Lomé en vue du recrutement d'étudiants pour l'Ecole Supérieure de Secrétariat de Direction (ESSD) au titre de l'année académique 2016-2017.

L'école prépare des Assistants Administratifs à la licence professionnelle en six semestres dans les spécialités suivantes :

- Entreprises et Administration ;
- Juridique.

Les candidats doivent être titulaires du baccalauréat deuxième partie (BAC II) toutes séries confondues.

- Le dossier de candidature doit obligatoirement comprendre les pièces suivantes :
- 1. Une demande manuscrite adressée à la Directrice de l'ESSD;
- 2. Une copie légalisée de l'acte de naissance ;
- 3. Une copie légalisée du certificat de nationalité ;
- 4. Une copie légalisée du relevé de notes du baccalauréat première partie (BAC I) ou les relevés de notes de la classe de première pour ceux qui n'ont pas passé le baccalauréat première partie ;
- 5. Une copie légalisée du relevé de notes du Baccalauréat deuxième partie (BAC II) ;
- 6. Une copie légalisée du Diplôme Universitaire (pour les étudiants) ;
- 7. Les attestations justifiant les occupations durant les années écoulées depuis l'obtention du baccalauréat 2<sup>e</sup> partie si celui-ci ne date pas de 2015 ;
- 8. Une quittance de droit d'étude de dossier d'un montant de **sept mille (7 000) francs CFA** délivrée par la comptabilité de l'ESSD, sise sur le Campus Universitaire.
- **N.B.**: L'absence de l'une des pièces susmentionnées entraîne automatiquement le rejet du dossier.

La légalisation peut comporter la mention : « exclusivement valable pour dossier scolaire ». Le dossier de candidature ainsi constitué doit être déposé tous les jours ouvrables du lundi 25 juillet au vendredi 12 août 2016 de 08 heures à 14 heures au secrétariat de ladite Ecole. Le concours comportera :

- Une épreuve de présélection basée sur l'analyse des dossiers ;
- Les candidats présélectionnés à l'issue de cette première épreuve seront convoqués **le mercredi 17 août 2016 à 07 h** précises pour passer un examen écrit comportant les tests psychotechniques et le Français.

L'accès à la salle d'examen est soumis à la présentation d'une carte d'identité valide. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au **Secrétariat de l'ESSD (Campus Universitaire)** 1 B.P.: 1515 Lomé 1 - TOGO, Tél.: 22 25 66 10.

Lomé, le 18 juillet 2016

P. le Président et p.i. Le Vice-Président, **Professeur Komlan BATAWILA** 

# PEACE CORPS TOGO- REQUEST FOR PROPOSALS

#### Review of Electrical and IT Networks Installation-REVISED

Peace Corps Togo headquartered in Lome is seeking to review its Electrical and IT Networks Installation to ensure that it meets its operational requirement and international standards.

Prospective entities must be legal and eligible (all copies of legal documents must be attached to the tender) and have the capabilities and the experience to meet all the requirements stated in this Invitation to Tender. Each entity may submit for 1 (one) or the 2 (two) lots. The instructions set forth in this Invitation to Tender may not be changed by any entity other than Peace Corps-Togo.

This revised version of invitation to tender is made public on **July 28th 2016**, in Local newspapers.

Interested parties shall indicate their intention to submit a tender by August 5th 2016 at 9 am latest in order to receive the full version of the invitation to tender before conducting a site survey. The communication shall be sent to: procurementTG@peacecorps.gov

N.B.: Any further communications will be sent solely to companies that have manifested their interest to participate in this process.



REPUBLIQUE TOGOLAISE Travail-Liberté-Patrie

CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU TOGO  $\pm$ 

# AVIS AUX CHARGEURS, EXPEDITEURS / TRANSITAIRES, CONSIGNATAIRES INTERESSES PAR LE TRAFIC MARITIME A DESTINATION DU TOGO

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil National des Chargeurs du Togo (CNCT) rappelle à tous les importateurs de marchandises que les formalités d'acquisition du Bordereau Electronique de Suivi de Cargaisons (BESC) doivent être effectuées par l'expéditeur de la marchandise ou son mandataire auprès de ANTASER AFRIQUE, tél. : + 32 3 827 07 00, fax : + 32 3 827 06 00 et courriel : ctnantaserafrique@antaser.com ou de ses agents régionaux.

Le CNCT invite ainsi les importateurs à exiger des expéditeurs de marchandises l'acquisition de ce document avant l'arrivée du navire à Lomé et à obtenir également d'eux, avant toute opération de dédouanement, une copie du BESC (preuve que la procédure a été suivie jusqu'à son terme).

Comptant sur votre parfaite compréhension, le CNCT vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de sa considération distinguée.

**CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU TOGO** 

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

# INFORMATIONS SERVICE

MINISTERE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT **TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CABINET** 

**SECRETARIAT GENERAL** DIRECTION DES EXAMENS. CONCOURS ET **CERTIFICATIONS** 

N° 713/METFP/CAB/SG/DECC

Le Ministre Délégué Chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle communique

Un concours d'entrée en 1er année des CAP-INDUSTRIELS, des CAP-ARTS MENAGERS et du CAP-AGROPASTORAL aura lieu le mercredi 10 août 2016 à partir de 07 heures dans les centres officiels ci-après désignés.

Ce concours est ouvert aux jeunes gens et jeunes filles du niveau de fin de la classe de cinquième, désireux de poursuivre leurs études dans un Collège d'Enseignement Technique (CET), dans un Centre Régional d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (CRETFP), dans un Centre de Formation Technique et Professionnelle (CFTP) ou dans le cycle court d'un Lycée d'Enseignement Technique et Professionnel (LETP).

Les établissements et les sections dans lesquels les candidats peuvent faire acte de candidature sont les suivants

LYCEE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL (LETP) DE LOME

- Chaudronnerie
- Electricité d'équipement - Mécanique d'éntretien

LYCEE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL (LETP) DE SOKODE

- Electricité d'équipement
- Maçonnerie
- Mécanique automobile
- Mécanique générale

CENTRE REGIONAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CRETFP) MARITIME

- Maçonnerie
- Mécanique automobile
- Menuiserie

CENTRE REGIONAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CRETFP) DE KPALIME

- Electricité automobile
- Maçonnerie
- Mécanique automobile
- Mécanique d'entretien
- Menuiserie

LYCEE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL (LETP) D'ATAKPAME

Carrosserie automobile

# **COMMUNIQUE**

- Maçonnerie
- Mécanique automobile
- Menuiserie

CENTRE REGIONAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CRETFP) DE KARA

- Carrosserie automobile
- Mécanique automobile

COLLEGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (CET) DE PYA

- Electricité d'équipement
- Maçonnerie Menuiserie
- Plomberie sanitaire

COLLEGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (CET) DE KANDE

- Maçonnerie
- Menuiserie

LYCEE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL (LETP) DE MANGO

- Electricité d'équipement
- Maçonnerie - Menuiserie
- Plomberie sanitaire

CENTRE REGIONAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CRETFP) DE DAPAONG

- Carrosserie automobile
- Chaudronnerie
- Electricité d'équipement
- Mécanique automobile

CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE (CFTP) DE GAME

- Agropastoral
- Arts ménagers

CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE (CFTP) DE TCHAMBA

- Agropastoral
- Arts ménagers
- Maconnerie

CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE (CFTP) DE SODO

- Electricité d'équipement
- Maconnerie
- Menuiserie
- Mécanique automobile

CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE (CFTP) DE BASSAR

- Electricité d'équipement
- Maconnerie

CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE (CFTP) DE BAFILO

Electricité d'équipement

CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE (CFTP) DE PAGOUDA

- Electricité d'équipement
- Maconnerie

CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE (CFTP) DE GANDO

- Electricité d'équipement
- Maconnerie

CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE (CFTP) DE KEVE

- Electricité d'équipement
- Maconnerie

CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE (CFTP) DE KPELE GOVIE

- Electricité d'équipement - Maconnerie

CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE (CFTP) DE NOTSE

- Menuiserie
- Maconnerie

Les épreuves du concours sont les suivantes :

- Composition française 2 h Coeff. 1
- Mathématiques 2 h Coeff. 1
- Sciences physiques 2 h Coeff. 1
- Anglais 2 h Coeff. 1
- . Le dossier de candidature comprend : - Une demande manuscrite précisant la section et l'établissement choisis
- Une copie légalisée de l'acte de naissance ou de toute autre pièce en tenant lieu
- Une attestation de fin de classe de cinquième des Collèges d'Enseignement Général (CEG)
- Une quittance de 500 F CFA délivrée par le service ayant enregistré

Les demandes d'inscription sont reçues à partir du mercredi 27 juillet 2016, dans l'établissement choisi par le candidat

. La date de clôture des inscriptions est fixée impérativement au jeudi 4 août 2016 à 17 h 30 mn.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à la Direction des Examens, Concours et Certifications à Lomé, ou au secrétariat d'un Collège d'Enseignement Technique (CET), d'un Centre de Formation Technique et Professionnelle (CFTP), d'un Centre Régional d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (CRETFP) ou d'un Lycée d'Enseignement Technique et Professionnel (LETP).

Fait à Lomé, le 26 juillet 2016

Georges Kwawu AÏDAM

MINISTERE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE **CABINET** SECRETARIAT GENERAL DIRECTION DE L'ENSEIGNEMET

SECONDAIRE TECHNIQUE N° 696/2016/MDETFP/CAB/SG/DEST

# COMMUNIQUE

**REPUBLIQUE TOGOLAISE** Travail-Liberté-Patrie

Le Ministre Délégué Chargé de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle communique :

L'entrée en classe de seconde est ouverte aux jeunes garçons et jeunes filles titulaires du BEPC âgés de moins de 20 ans et soumise à une étude de dossier. Les demandes sont enregistrées à partir du lundi 1er août 2016 dans les filières et les établissements d'accueil suivants:

#### **Etablissements et Centres:**

- Lycée d'Enseignement Technique et Professionnel (LETP) Lomé: G1, G2, G3, E, F1, F2, F3, F4 et Ti/1;
- Lycée d'Enseignement Technique et Professionnel (LETP) Attiégou : G1, G2, G3 et F4;
- Lycée d'Enseignement Technique et Professionnel (LETP) Atakpamé: G2 et G3;
- Lycée d'Enseignement Technique et Professionnel (LETP) Sokodé: G2, F1, F2, F3 et F4;
- Lycée d'Enseignement Technique et Professionnel (LETP) Kantè : G1, G2, G3 et F4; Lycée d'Enseignement Technique et Professionnel (LETP)
- Mango: G1, G2, G3 et F4; Lycée d'Enseignement Technique et Professionnel d'Aného Glidji: BT électrotechnique et maintenance informatique;
- Centre Régional d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (CRETFP) de Kpalimé : G1, G2 et G3 ;
- Centre Régional d'Enseignement Technique et de Formation

Professionnelle (CRETFP) de Kara: G1, et G2;

Centre Régional d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (CRETFP) de Dapaong : G1, G2, G3 et F3 ;

#### Le dossier de demande devra comprendre :

- ① Une notice d'inscription à retirer auprès des établissements ;
- ① Une demande manuscrite précisant l'établissement choisi et
- ① Une copie légalisée de l'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu;
- Une copie légalisée du relevé de notes du BEPC ;
- Les bulletins de la classe de 3<sup>e</sup>;
- Une attestation de scolarité ;
- ① Une quittance de 1.000 F CFA délivrée par le comptable de l'établissement ayant enregistré le dossier.

La date limite de dépôt des dossiers dans les établissements et Centres d'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, est fixée au vendredi 02 septembre 2016 à 17 h 30.

dans les établissements et centres sollicités. N.B.: Les dossiers sont déposés directement dans les établis-

Les résultats des études des dossiers seront affichés après traitement

sements susmentionnés sur toute l'étendue du territoire. Fait à Lomé, le 22 juillet 2016

> Le Ministre Georges Kwawu AÏDAM



# **CONCOURS DE BOURSES**



BTS

LICENCE

**MASTER** 

Diplômes reconnus par l'Etat / Diplômes accrédités par le CAMES / Diplômes français

L'Ecole Supérieure de Gestion, d'Informatique et des Sciences (ESGIS) porte à la connaissance des étudiant(e)s qu'elle organise, au titre de l'année académique 2016 - 2017, un concours de bourses d'étude à tous les niveaux (du BAC+1 au BAC + 5).

- La date du concours est fixée au samedi 06 août 2016 à 9 h pour les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années et à 15 h 00 pour les 3°, 4° et 5° années.
- Lieu: ESGIS OCAM et ESGIS AVEDJI.

Les épreuves porteront sur les matières suivantes: FRANÇAIS, ANGLAIS et TESTS PSYCHOTECHNIQUES.

Les dossiers sont reçus tous les jours aux secrétariats ESGIS.

Pour tout renseignement, Contacter: 22 20 12 93 / 98 98 78 78

ESGIS, c'est 22 ans d'expérience au service de l'excellence!

Travail-Liberté-Patrie

MINISTERE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT **TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CABINET** 

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION DES EXAMENS, CONCOURS ET CERTIFICATIONS** 

N° 712/METFP/CAB/SG/DECC

## **COMMUNIQUE**

Le Ministre délégué Chargé de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle communique :

Un concours d'entrée en 1<sup>re</sup> année du Collège d'Enseignement Artistique et Artisanal (CEAA) de Kpalimé aura lieu le mercredi 10 août 2016 à partir de 07 heures.

Ce concours est ouvert aux jeunes gens et jeunes filles du niveau de fin de la classe de cinquième, désireux de poursuivre leurs études au Collège d'Enseignement Artistique et Artisanal (CEAA) de Kpalimé en vue de la préparation d'un CAP Artistique et Artisanal.

Ils peuvent faire acte de candidature dans les différentes sections suivantes :

- **Batik**
- Céramique Macramé
- Sculpture
- Coiffure esthétique
- Couture

Les épreuves dudit concours sont les suivantes :

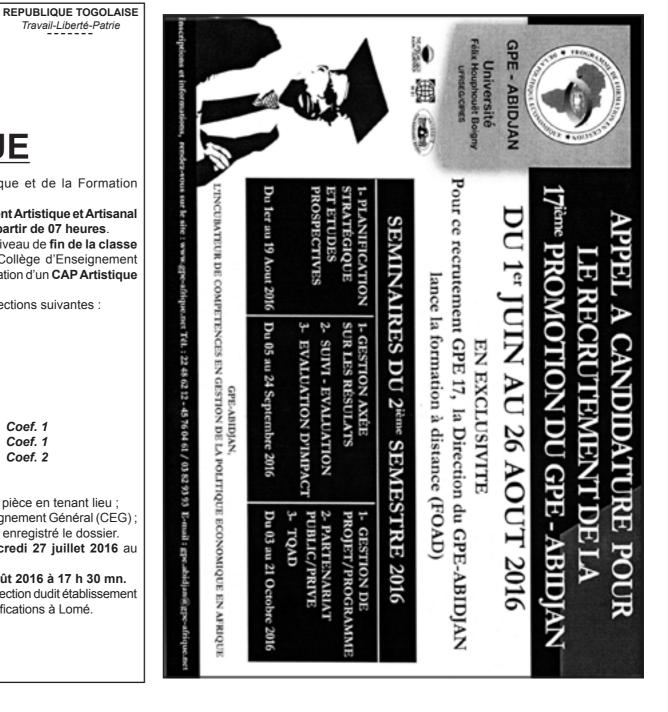
- Composition française Coef. 1 - Mathématiques Coef. 1 2 h 2 h Coef. 2 - Dessin

#### Le dossier de candidature comprend :

- Une demande manuscrite précisant la section choisie ;
- Une copie légalisée de l'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- Une attestation de fin de classe de 5e, des Collèges d'Enseignement Général (CEG);
- Une quittance de **500 F CFA** délivrée par le service ayant enregistré le dossier. Les demandes d'inscription sont recues à partir du mercredi 27 juillet 2016 au collège d'enseignement artistique et artisanal de Kpalimé,

La date de clôture des inscriptions est fixée au jeudi 4 août 2016 à 17 h 30 mn. Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à la direction dudit établissement à Kpalimé ou à la Direction des Examens, Concours et Certifications à Lomé.

> Fait à Lomé, le 26 juillet 2016 Le ministre Georges Kwawu AÏDAM







26 juillet 2006 26 juillet 2016

#### **KPETSU Akoua Agousta** Dite "Tata"

Voici dix ans que fut rappelée à Dieu, notre mère, grand-mère, arrière-grandmère, tante, cousine, nièce que vous aviez connue et aimée.

En ce jour où nous voulons nous souvenir de son passage sur la terre et de son retour vers le Père, nous : ses enfants et petits-enfants ;

Les familles KPETSU, AKUE, GNASSINGBE et alliées, rendons grâces à Dieu pour ses hauts faits en ce jour.

Un culte d'action de grâces sera dit à l'église évangélique Presbytérienne de Lomé Tokoin-Wuiti le dimanche 31 juillet 2016 à 09 h.

NB: les salutations d'usage seront reçues sur le parvis de l'église. Que Dieu vous bénisse Amen!

#### **AVIS DE DECES**

La collectivité Kuevi-Akoe

La famille Edorh M. Assiongbon Vovomé Kuéviakoé, directeur du groupe ESÍBA, ses frères

et sœurs Les enfants du défunt Arcaduis, Gilbert en service au Transport routier, Victoire, Siméon, Fidèle et Josué Kueviakoe Ont le regret d'annoncer le décès de leur très cher



Ekué Antoine **KUEVIAKOE** Fonctionnaire au Burkina Faso (anciennement Haute Volta) à la retraite Survenu à Lomé, le 06 85° année.

#### **PROGRAMME DES OBSEQUES**

Vendredi 29 juil. 2016 18 h 30 - 20 h 00 : Veillée de prières et de chants corps présent, dans la maison mortuaire

Samedi 30 juil. 2016 07 h 30 : Levée du corps 08 h 00 : Messe d'enter rement, de requiem et d'action de grâces en l'église St Kisito de Tokoin Doumassessé suivie de l'inhumation au cimetière municipal de Bè-Kpota à Lomé

Maison mortuaire Domicile du défunt, Maison Ekué Antoine Kuéviakoé, face à l'imprimerie Echos d'Afrique, près du bar 3k, Boulevard Eyadèma à Lomé Tokoin Doumassessé.

#### AVIS DE DECES

Togbui Aza IV, chef du canton de Dutoe à Kpélé-Agbanon M. Atsutse Koffi Conrad, doyen de la collectivité Adzaho de Kpélé-Agbanon Mme Atsutse Massa Josepha à Kpélé Agbanon

M. Atsutse Koudjo Castro, ses sœurs, leurs conjoints et enfants

Veuve Atsutse Bibi Hélène, née Azumah Les enfants du défunt : Hélène, Enyovi, Akpenè, Mokpokpo, Charlène, Séve-rine, leurs conjoints et leurs

enfants
Ont la douleur d'annoncer
le décès de leur fils, frère,



ATSUTSE Kossi Blaise Electricien à la CEET à la retraite Survenu le 5 juillet 2016 au CHU Sylvanus Olympio de Lomé dans sa 67º année.

Vous renouvellent leurs sin cères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou vous unir d'intention aux cérémonies funéraires qui se dérouleront selon le pro-

Mercredi 27 juil. 2016 18 h 30 : Messe-veillée en l'église Saint Paul d'Avenou à Lomé

Vendredi 29 juil. 2016 19 h 00 : Messe-veillée en l'église Saint Joseph de Kpélé-Agbanon Samedi 30 juil. 2016

05 h 00 : Chapelle ardente 08 h 30 : Levée du corps 09 h 00 : Messe d'enter rement en l'église Saint Joseph de Kpélé-Agbanon suivie de l'inhumation au cimetière dudit village

14 h 00 : Funérailles traditionnelles, tam tam Atrikpui Dimanche 31 juil. 2016 07 h 00 : Messe d'action de grâces en l'église Saint Joseph de Kpélé-Agbanon suivie de sortie de deuil Maison mortuaire : Maison Atsutse Blaise à Kpélé-Ag-

#### AVIS DE DECES

Son Excellence Séssenou Fiatowou Asser, ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie Togbui Avognon Komi 16 chef du canton de Doumé (Préfecture de Wawa) Togbui Egblomassé IV, chef du canton de Badou Togbui Djagbavi Diallo, chef du canton de Eketor Togbui Weledji comlantsé chef du canton de Gobe La grande famille Otoussah (Oumolou, Lotou, Epoh) de Doume Ont la douleur de faire part du décès de :



**OUMOLOU Yawo Fran-**Ex-comptable de la société IBS (San-Pédro Côte d'Ivoire) Survenu le 09 juillet 2016 au CHR d'Atakpamé à l'âge de 80 ans.

Vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou vous unir d'intention aux obsèques qui se dérouleront selon le programme ci-après :

Vendredi 29 juil. 2016 19 h 00 : Veillée de prières et de chants dans la maison mortuaire à Doumé Samedi 30 juil. 2016 06 h 00-07 h 00 : Chapelle ardente au domicile du défunt 09 h 00 : Messe d'enterre

ment en l'église catholique dudit village 11 h 00: Inhumation Dimanche 31 juil. 2016 Messe d'action de grâces pour le repos de son âme en la même église.

#### AVIS DE DECES

Togbui Agboli Michel Adjale Dadzie VI, chef du canton d'Amoutive M. Aziangbede Sémébio, chef

de la famille Ayivon Aziangbede de Bè et du Ghana M. Guenou Kodzo Brillant, ses

frères, sœurs, leurs épouses, époux et leurs enfants L'Eglise Evangélique Presbytérienne du Togo, paroisse de Tokoin-Nutifafa Veuve Guenou Félicie Mawoussi, née Afatchao Les enfants du défunt Jean, Bernadette, Samuel, Olga, Paul et Sitsofé

Les familles parentes, amies

et alliées Profondément touchés par sympathie et d'affection que vous leurs avez témoignées de diverses manières lors du décès de leur très cher et



Caissier à la direction de l'enseignement protestant du Togo à la retraite Presbytre de l'Eglise Evangélique Presbyté-rienne du Togo, paroisse de Tokoin-Nutifafa Survenu le 11 juillet 2016 à son domicile à Lomé dans sa 84º année.

Vous renouvellent leurs sinprient de bien vouloir assister ou vous unir d'intention aux ront suivant le programme

Jeudi 28 juil. 2016 18 h 30-20 h 30 : Veillée de prières et de chants en l'EEPT, paroisse de Tokoin-Nutifafa

Vendredi 29 juil. 2016 07 h 00 : Levée du corps suivie du culte d'enterrement et d'action de grâces en la même paroisse et inhumation au cimetière de Bè-Kpota **Maison mortuaire**: Maisor Guenou Elias, Bd. de la Paix. quartier Super Taco à Lomé Ni gerbe ni couronne.

#### AVIS DE DECES

Togbui Kokou Aziawor, régent du trône royal de la ville de Tsévié Togbui Daniel Kossi Ahonto III, chef du quartier Dévé

Le conseil des sages de la notabilité de Tsévié

Le conseil des sages de la notabilité de Dévé Le comité communal des obsèques

Le comite communal des obseques de la ville de Tsévié Le directeur général de l'Editogo et son personnel M. Kissi Yao Agbekogni Léonard, doyen de la collectivité Dzimesse, Adaka et

Amenyowu-Kissi de Logodomé Veuve Abra Sowu, née Adaka à

M. Adjé Kodjo Daniel, ses sœurs, frères et leurs enfants M. Kpetsi Yaovi Mathieu

Veuve Azandougbe Dzimesse née Goka Veuve Mana Dzimesse, née Tete

Veuve Mana Dzimesse, née Tete Veuve Léontine Lumonssi, née Botokouna-Attifi Les familles Anagba, Adaka et Amenyowu-Kissi de Tsévié-Dévé Les familles Agbogla et Noamegbo de Tsévié-Kpali Les familles Donyo, Sokpo, Dumevi et Kyetsi de Tsévié-M. Dzimesse Kossi Dominique, ses sours et frères au Ghana et au Toon

sœurs et frères au Ghana et au Togo M. Dzimesse Kofitsè Gérald Fofone

technicien supérieur en comptabilité et gestion des entreprises à Lomé Ont la douleur d'annoncer le décès de leur très cher et regretté



DZIMESSE Kossi Christophe Ex-Commis des sociétés BATA Chef service distribution à l'Editogo à la retraite Survenu le samedi 18 juin 2016 à Tsévié dans sa 77° année.

Tsévié dans sa 77° année.

Vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou vous unir d'intention aux obsèques qui se dérouleront selon le programme ci-après:

Vendredi 29 juil. 2016
20 h 00-22 h 00: Veillée de prières et de chants au domicile du défunt à Tsévié-Dévé (corps présent)
Samedi 30 juil. 2016
07 h 00: Cérémonie coutumière suivie de la mise en bière
09 h 00: Levée du corps
10 h 00: Messe de requiem et d'enterrement, suivie de l'inhumation au cimetière de Dévé
Sortie de deuil

- Sortie de deuil Les salutations d'usage seront reçues au domicile du défunt après l'enterrement Maison mortuaire : Domicile du défunt, Maison Dzimesse à Logodomé sise au quartier Dévé à Tsévié dans la préfecture de Zio.

#### REMERCIEMENTS ET

Le chef du canton de Lama Honorable Batana Essowè, son épouse, ses frères et sœurs et leurs enfants à Lomé, Kara, Kétao et en

La famille Nimon à Tozignangbadé, Lama-Bou et Lomé Les familles Amana, Pouli,

Walla-Assere et Aledi à Lama-Bou, Kara, Sodo, Kétao, Lomé, en France et aux Etats-Unis Profondément touchés par

les marques de sympathie, d'affection et de compassion que vous leur avez témoi-gnées lors du décès de leur chère et regrettée mère, grand-mère et sœur :



AWI Pelehare Marie Reine épouse BATANA Ménagère à Lomé Survenu à Lomé, le 20 juin 2016 à l'âge de 90 ans.

Vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou vous unir d'intention aux obsèques qui se dérouleront à Lama-Bou selon le programme

Mardi 02 août 2016 18 h 00 : Veillée de prières en l'église catholique Cœur Immaculé de Marie à Agoè Telessou

Vendredi 05 août 2016 18 h 00 : Veillée de prières à Lama-Bou, Maison Batana, quartier Alade Samedi 06 août 2016 Enterrement à Lama-Bou,

**AVIS DE DECES** 

Les familles Sanvee, Ty-

chus Lawson, parentes

M. Wilson Thomas Kpoti

et son épouse M. Lawson Elliott Latévi

Atchô, son épouse et leurs

M. Lawson Béné Boè-

vi, son épouse et leurs

M. Lawson Peko, son

M. Lawson Evans Anou-mou, son épouse et leurs

Mme Lawson Délali Nadou et ses enfants

Ont la douleur d'annoncei le rappel à Dieu de leur

très chère et regrettée fille

Regina Akoua Kuamba

SANVEE, veuve Wool-

ley LAWSON-TYCHUS

Institutrice à la retraite

Endormie dans le

Seigneur le vendredi

8 juillet 2016 à Lomé

dans sa 96º année.

**PROGRAMME DES** 

**OBSEQUES** 

18 h 00 : Veillée de prières

et de chants au temple

Méthodiste Salem de

08 h 00 : Messe d'enterre-

ment et d'action de grâces

en la même église suivie

de l'enterrement au cime-

tière d'Adjido à Aného *Maison mortuaire*: 23, Rue Akonda (ex-rue

Tamakloé) à Hanoukopé

non loin de l'église Saint

Antoine de Padoue

Samedi 30 juil. 2016

Hanoukopé

Vendredi 29 juil. 2016

épouse et leur enfant

et alliées

enfants

enfants

entfants

quartier Tozi Gnangbade Dimanche 07 août 2016 catholique de Saoudè

#### **AVIS DE DECES** Son Excellence Mgr. Denis

Amuzu-Dzakpah, archevêque métropolitain de Lomé

**AVIS DE DECES** \_e ministre des Postes et de

Le chef du canton de Kouméa Le chef du Village de

Kpatayou M. Kabissa Abanam,

infirmier d'Etat à la retraite à

Les grandes familles Kabissa

le décès de leur très cher et regretté père, grand-père

KABISSA Malabawènna Alassane Jerôme
Agent des Postes et
Télécommunications
à la retraite à Kouméa-

Kpatayou Survenu à son domicile à Kouméa-Kpatayou le 10 juillet 2016 dans sa 90° année.

PROGRAMME DES **OBSEQUES** 

Vendredi 29 juil. 2016 18 h 00 : Veillée de prières

et de chants dans la maison mortuaire tout près de l'Ecole Primaire Publique

de Kouméa-Kpatayou, non loin du domicile de l'ancien

du corps au domicile du défunt **09 h 30 :** Messe d'enter-

rement en la chapelle Sainte Trinité de Tchoide

Dimanche 31 juil. 2016 08 h 00 : Messe pour le repos de l'âme du défunt en

la même chapelle

NB: Les salutations d'usage

seront reçues au domicile du défunt, Maison Kabissa après l'enterrement.

ministre Pascal Bodjona Samedi 30 juil. 2016 06 h 00-08 h 00 : Exposition

et Bodjona de Kouméa Ont la douleur d' annoncer

l'Economie numérique

Sotouboua

et neveu

Rév. père Kodo Koffi Casimir, curé de la paroisse Saint Boniface de Kovié et recteur du sanctuaire marial Notre-Dame de Douleurs de la même localité Rév. sœur Koudjrako Cathe rine, communauté des Sœurs

Canossienne à Lomé Mme Koumondji Akouvi Philomène, revendeuse au grand marché de Hédjranawoé Mme Kodo Tantivi Hélène, revendeuse à Dévégo Les familles parentes, alliées

Profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées de



Juliana Adjoa KOUDJRAKO dite *« Gilberno / Togoto »* Survenu le samedi 16 juillet 2016 à son domicile à Dévégo en la fête de Notre Dame du Mont Carmel à l'âge de 80 ans.

Vous renouvellent leurs sin prient de bien vouloir assister ou vous unir d'intention aux obsèques qui se dérouleront selon le programme ci-après Mercredi 27 juil. 2016

18 h 00 : Messe-veillée en la paroisse Saint Boniface de Kovié

Jeudi 28 juil. 2016 18 h 00 : Veillée marshallienne de prières et de chants en la paroisse Saint Kisito de Tokoin . Doumasséssé Lomé

Vendredi 29 juil. 2016 18 h 00 : Veillée de prières et de chants au domicile de la défunte à Dévégo, corps présent Samedi 30 juil. 2016

08 h 00 : Levée du corps à

Dévégo 09 h 00 : Messe d'enterrement et de sortie de deuil en la paroisse Sacré-Cœur Junior / . Saint Joseph de Tokoin suivie de l'inhumation au cimetière de Bè-Kpota

Maison mortuaire: Derrière

l'église catholique de Dévégo.

#### **AVIS DE DECES**

Nana Ané Ohiniko Quam Dessou XV, roi des minas Togbé Ahuawoto Savado Zankli Lawson VIII, chef traditionnel de la ville d'Aného

Les familles Sanvee, Lassey, et Tychus-Lawson MM. Elliott Latévi Atcho Lawson, Béné Boèvi Lawson, Peko Anani Lawson, Evans Anoumou Lawson Mme Delali Nadou Lawson

Les enfants de Gody Messan Lawson Ont la douleur d'annoncer le décès de :



Regina Akua Kuamba SANVEE, épouse Woolley TYCHUS-LAWSON Institutrice à la retraite Survenu à Lomé le 8 juillet 2016 dans sa 96º année

#### PROGRAMME DES OBSEQUES

#### Vendredi 29 Juillet 2016

18 h 30 - 20 h 30 : Veillée de chants et de prières au temple méthodiste Salem de Hanoukopé

#### Samedi 30 juillet 2016

07 h 30 - Levée de corps

08 h 00 - Culte au temple méthodiste Salem suivi de l'enterrement au cimetière d'Adjido à Aného Les salutations d'usage seront reçues dans la maison familiale de la famille Sanvee à Sanvee Condji.

#### **AVIS DE DECES**

Le régent du canton de Yadè

Les chefs des ressortissants de Yadè et Soumdina à Lomé

Les familles Telou, Tchessa et Fawiè de Yadè ; La famille Aledi de Soumdina Haut Kougbelèkou, M. Fawiè Pilanadè Emile, militaire à la retraite à Lomé et ses enfants On la douleur d'annoncer le décès de leur fille et



**ALEDI Kouméalo Pascaline** dite « Super» pouse FAWIE Pil nade Emile Survenu le 21 juillet 2016 dans sa 41° année, au CHU Sylvanus Olympio

Vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou vous unii d'intention aux obsèques qui se dérouleront selon le programme ci-après :

Vendredi 29 juillet 2016 18 h 00 – 20 h 00 : Veillée de prières et de chants au domicile de la défunte, sise à Agoè-Daracoppé, à côte de l'Hôtel Laoudou Samedi 30 juillet 2016 07 h 00 – 09 h 00 : Messe d'enterrement, suivie de l'inhumation au Cimetière de So abosito.

NB : Les salutations seront reçues au domicile de la défunte à Agoè-Daracoppé, après l'enter-rement.

#### **AVIS DE DECES**

Guin Fiogà Sedégbé Foli Bébé XV, Roi traditionnel du peuple Guin à Glidji Togbé Foly Kponvé Alofa, chef du canton d'Agouègan La famille Kuevi-Akoe Men-sah-Zukong

sah-Zukong Mme Johnson Dédégan Lili, son époux et leurs enfants La famille Nukpesse-Quist de Lomé et du Ghana Les familles parentes, al-liées et amies

Ont la douleur d'annoncer le décès de leur très cher regretté :



MENSAH Koué Yaovi Elliott Rappelé à Dieu au CHU-CAMPUS de Lomé le 14 juin 2016 dans sa 69 année

Ancien Capitaine de l'équipe nationale de Volley-Bail Maître d'Education Physique et Sportive à la

#### retraite PROGROMME DES OBSEQUES

Jeudi 28 juillet 2016 18 h 00 : Veillée de prières et chants à la paroisse Méthodiste Salem de Hanou-

Vendredi 29 juillet 2016 06 h 30 : Levée du corps 07 h 00 : Culte d'enterrement et d'action de grâces à la même paroisse suivi de l'enterrement au cimetière de Bè-Kpota à Lomé Les salutations d'usage seront reçues après enterre-ment au domicile du défunt. NB: Maison mortuaire Domicile du défunt sis au quartier Hédzranawoé dzia à côté du carrefour Kpékuikopé, non loin de la pharma-cie RAOUDA.

#### AVIS DE DECES

Le chef du canton de Dapaong Le chef du canton de Korbongou Monseigneur Jacques Anyilunda, évêque du diocèse de Dapaong M. Touol Kambia Kombate, doyen d'âge de la famille Djagba à Tantoga Les collectivités des Nakolb, des Diyob à Dapaong, Tantoga et Lomé Les familles Bomboma Kampatibe et Bomboma Leni M. Djagba Idrissou Yembapou

Dr Djagba Todin Dovi Georges Mme Djagba Daméyi Pauline Mme Laré Yendouyi Pierrette, née





Veuve DJAGBA Samponda Marguerite, née BOMBOMA LENE dite « Madame Thatcher » Ménagère à Dapaong Survenu le jeudi 7 juillet 2016 au CHU Campus à l'âge de 86 ans. PROGRAMME

Jeudi 28 juil. 2016

19 h 00 : Messe-veillée en l'église Notre-Dame de la Rédemption de Notre-Dame de la Redemption de Klikamé Salutations d'usage en l'église â la fin de la messe

nn de la messe Vendredi 29 juil. 2016 06 h 00 : Exposition du corps à la morgue au CHU Sylvanus Olympio de Tokoin

de Tokoin 07 h 00 : Levée du corps, départ

107 n 00: Levee du corps, depart pour Dapaong . 20 h 00: Veillée de prières et de chants en la cathédrale Saint Charles Lwanga de Dapaong sui-vie de danses traditionnelles à la maison mortuaire

maison mortuaire
Samedi 30 juil. 2016
07 h 30: Levée du corps suivie
de la messe d'enterrement en la
cathédrale Saint Charles Lwanga
de Dapaong et l'inhumation au
cimetière catholique de Dapaong
Dimanche 31 juil. 2016
09 h 00: Messe d'action de grâces
t de sortie de deuil en la même

et de sortie de deuil en la même cathédrale

cathédrale Maisons mortuaires: A Lomé: Domicile du Dr Djagba Georges, sis à Djidjolé en bordure des pavées, face bureau du chef du canton d'Aflao-Galgli A Dapaong: Maison Djagba Laurent au centre-ville près de l'ancienne douane.

#### REMERCIEMENTS **ET ANNONCES**

Assouma Derman Député à l'Assemblée Nationale

Le chef du canton de Bago Monsieur Assoumanou Souley, chef de la famille

royale à Bago El Hadj Idrissou Moussa cultivateur à Bago

M. Aboutou Mounansirou directeur de la Sté Forage Mobile à Lomé, son épouse, ses enfants, ses frères, cousins et sœurs Les veuves Meri et Dakié tou à Bago, leurs fils, filles, sœurs, cousines et frères Les familles parentes, alliées et amies

Profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'affection que vous leur avez apportées de diverses manières lors du décès de leur très cher et regretté



**ASSIMA Aboudou** Cultivateur à Bago Endormi dans la miséricorde de Dieu, le jeudi 21 juillet 2016, au CHR de Sokodé, à l'âge de 75 ans.

Vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou de vous unir d'intention aux cérémonies de prières musul manes du huitième jour qui se dérouleront à Bago (préfecture de Tchamba), e jeudi 28 juillet 2016 à 10 heures.

Maison mortuaire: Maisor rovale Assouma.

#### **AVIS DE DECES**

Ouviè Osseyi Koudjo Kufualè, régent du canton

d'Amou-Oblo Togbui Xolodji Atsu Dzadu chef du canton de Kpé Les familles Evissou et

Nipassa d'Amou-Oblo Les enfants Togbetse Lu-cie, Charité, Peace, Hervé et Antoinette

Profondément touchés par les marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées de diverses manières lors du décès de leur très chere et regrettée :



EVISSOU Abra Hélène Améboétsi Veuve TOGBETSE Dite «Davi Léna» Couturière Endormie dans le Seigneur le 02 juin 2016 dans sa 85° Année.

Vous renouvellent leurs sincère remercieme et vous prient de bien vouloir assister ou vous unir d'intention aux obsèques qui se dérou-leront selon le programme

Mercredi 27 juillet 2016 18 h 30 : Veillée de prières et de chants en la paroisse de l'Eglise Evangélique Presbytérienne du Togo EEPT Gblinkomégan à

Vendredi 29 juillet 2016 20 h 00 : Veillée de prières et de chants au Temple Salem d'Amou-Oblo, Samedi 30 juillet 2016 08 h 30 : Levée du corps 09 h 00 : Culte d'enterre

ment et de remerciements au même temple Maison mortuaire: Maisor Evissou à Amou-Oblo.

#### **AVIS DE DECE**

Nana Ane Onhiniko Quam-Dessou XV, chef traditionnel de la ville d'Aného, Roi des Mina Les familles Byll Cataria et

Attoh-Mensah Mme Christine Ahionkoba

Byll, veuve Kunkel dite «Tantan», ses frères et M. Ata Quam John Byll, cadre de la BCEAO à la

retraite et les enfants du Ont la douleur et le regret d'annoncer le décès de leur cher fils, frère et père :



**BYLL Ahlonko Honoré** Agent comptable au Rectorat de l'Université de Lomé à la retraite Survenu le mercredi 13 juillet 2016 à l'âge de 83

#### PROGRAMME DES **OBSEQUES**

Vendredi 29 juillet 2016 18 h 30 : Veillée de prières et de chants au Temple Méthodiste BETHESDA de Bè

Samedi 30 juillet 2016 07 h 30 : Levée du corps 08 h 00 : Culte d'enterrement au même Temple suivi de l'inhumation au cimetière d'Adjido Aného Les salutations seront re-

çues au cimetière après l'inhumation

Dimanche 31 juillet 2016

09 h 00 : Culte d'action de grâces et de sortie de deuil au Temple Méthodiste BETHESDA de Bè

Maison mortuaire : Rue Manga derrière l'hôtel de

Rue de l'Ocam, tout juste le corner de la Boulangerie Pâtisserie du Croustillant.

#### AVIS DE DECES

La famille Dosseh de Tokpli La famille Apenyuiagba du Togo et du Ghana Veuve Tomety Akossiwa Marie

Claire, née Dosseh, ses frère et sœurs Veuve Dosseh Dovi Jeannette

née Apenyuiagba Les enfants du défunt, Kodjo Tinno, Ahoefa Adjoah, Amé Edem et Sitou Eliké Dosseh Ont la douleur d'annoncer le dé cès de leur très cher et regretté



Inspecteur principal des douanes à la retraite Ancien directeur général des douanes Ancien directeur général de l'Office des Produits Agricoles du Togo (OPAT) Survenu le 6 juillet 2016 à la Clinique BIASA à Lomé à l'âge de 72 ans.

Vous renouvellent leurs sin cères remerciements et vous prient d'assister ou vous unir d'intention aux obsèques qui se dérouleront selon le pro gramme ci-après :

Jeudi 28 juil. 2016 18 h 30-20 h 30 : Veillée de prières et de chants au domicile du défunt

Vendredi 29 juil. 2016 07 h 30 : Levée du corps, hom-mages et oraisons funèbres 09 h 00 : Messe d'enterremen en l'église des Saints Martyrs de l'Ouganda de Tokoin (Séminaire) suivie de l'inhumation au cimetière municipal de Bè-Kpota à Lomé

Dimanche 31 juil. 2016
10 h 00 : Messe d'action de grâces et de sortie de deuil en la même éalise suivie de récep tion dans la maison Dosseh

Maison mortuaire: Maison Ernest Kouassi Dosseh, quartier Djidjolé, non loin du Palais du chef du canton, derrière le complexe scolaire Montaigne II N.B.: Ni gerbes, ni couronnes

#### AVIS DE DECES

Gê Fio Siopoaka Foligan Koudoyor Dégbéfio IV, chef traditionnel de Zowlagan M. Koudoyor Anani Joseph, chef de la famille Koudoyor, administrateur de Sociétés à la retraite et ses enfants

Veuve Quacoe Abui, née Tamakloe, chef de la famille Tamakloe -Ame gbor par intérim

Dr Moïse Fiadjoe Les enfants de la défunte Edwin, Contant, Wisdom Lucia, Guégué et Massar Tamakloe

Les familles parentes, alliées et amies Profondément touchées des

diverses marques de sympa-thie, d'affection et de soutien que vous leur avez témoi gnées lors du décès de leur très chère et regrettée fille, sœur, tante, mère et grand



Ayoko Paula ZANDE TAMAKLOE née KOUDOYOR Survenu le 27 juin 2016 à la clinique BIASA dans sa 93°

Vous remercient très sincè rement et vous prient de bien vouloir vous unir d'intention ou d'assister aux cérémonies des obsèques suivant le prodes obseques suivant le pro-gramme ci-après : Vendredi 29 juillet 2016 18 h 00 : Veillée de prière et de chant au domicile de la défunte Semedi 20 iuillet 2016

Samedi 30 juillet 2016 06 h 30 : Chapelle ardente 07 h 30 : Levée du corps 08 h 30 : Messe d'enterrement et de requiem en église Imma-culée Conception de Nyékonakpoè suivie de l'inhumatior au cimetière de la plage au cimetiere de la plage.

Dimanche 31 juillet 2016

8 h 30 : Messe d'action de
grâces en la même église
suivie de sorite de deuil. Maison mortuaire: Maison Tamakloe en face du Lycée de

Nyékonakpoè, Rue Kegbeya.

#### REMERCIEMENTS ET ANNONCES

Le chef du village de Ballé, can ton de Ténéga / Préfecture de Doufelgou M. Gnamkoulamba Yidna, exploitant agricole à Ténéga /Ballé M. Gnikouba Komlan, exploi-

M. Grikouba Komian, exploi-tant agricole à Tcharé-Baou/ Préfecture de Blitta Mme Sountouma N. Bimah, née Gnikouba, ménagère à Lomé M. Sountouma Gnatoulma Achille à l'établissement Public Autonome pour l'Exploitation des Marchés de Lomé (EPAM) à Lomé.

Les petits fils Sountouma Pros per et Sountouma Samuel à Lomé

Les familles: Gnamkoulamba Gnikouba, Sountouma, Alassa ma, Febetiba, Konovi, Tintiba Yemoda, Songoî, M'Damnoga et Bakpena

Les familles parentes, alliées

Profondément touchés de nombreuses marques de sou tien, de sympathie et d'affec tion que vous leur avez témoi gnées de diverses manières lors du rappel à Dieu de leur très chère et regrettée, tante mère, belle-mère, grand-mère



Veuve GNIKOUBA Matoumté, née GNAMKOULAMBA Ménagère à Ténéga/Ballé Survenu à son domicile le 19 juillet 2016 à l'âge de

Vous renouvellent leurs sin-cères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou vous unir d'intention aux obsèques qui se dérouleront selon le programme suivant :

Vendredi 29 juillet 2016 De 18 h à l'aube : Veillée de prières et de chansons Samedi 30 juillet 2016 06 h 00 - 08 h 00 : Exposition du corps 08 h 30 : Levée du corps suivie

de l'inhumation au cimetière familial Maison mortuaire :

Maison Gnamkoulamba Semondi à Ballé-Koug'tine NB : Les salutations d'usage seront recues dans la maison mortuaire après l'enterrement

#### **AVIS DE DECES**

Le chef du canton de Timbou Les familles Sapiègue, Kan-logue et Chapiogo à Dapaong et Lomé

Les familles Sanou, Zotoglo et Tchohlo M. Sapiegue Dawame fonctionnaire à la CEET à la retraite et sœurs à Dapaong, Timbou

et à Lomé Ont la douleur de vous faire, part du décès de leur très cher regretté grand- père, père oncle, fils, cousin et frères :



**CHAPIOGO DAFANTIN** CHRISTOPHE sous-brigadier de police à la retraite Endormi dans le Seigneur le 15 juillet 2016 à la cli-nique BIASSA dans sa 60°

#### PROGRAMME DES OBSEQUES

Jeudi 28 juillet 2016 18 h 30 : Messe et veillée et à l'église St Dominique Savio d'Anfamé suivie de veillée traditionnelle dans la maison mortuaire Vendredi 29 juillet 2016

08 h 00 : Messe de requiem en la même église suivie de l'hunumation au cimentière de Bè-Kpota.

Les salutations seront reçues da maison mortuaire : Maison mortuaire : Maison mortuaire : Maison Chapiogo à Anfamé non loin de l'EPP Centre côté sud.

#### REMERCIEMENTS **ET ANNONCES**

Le ministère de l'Economie. des Finances et de la Planification du Développement

Le régent du canton de Défalé

Les familles Damba, Ahorma, Amede, Amako, Atche, Sintena et Hatete M. M'Bata Ahare Jacques DG S P Fau et sa famille Les veuves Damba Edith, née Agboyibo et Damba Hélène, née Akpossogna M. Damba Kordjowa, cultivateur à Amakpapé,

ses frères et sœurs
M. Amede Gnaane en service à Bornfonden-Togo, ses frères et sœurs Profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie, d'affection et de compassion que vous leur avez témoignées de diverses manières lors du décès de leur très cher et regretté:



**DAMBA Amako Franck** Agent de Douane Survenu le 18 juillet 2016 au CHU-Sylvanus Olympio dans sa 53° année.

Vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou vous unir d'intention aux cérémonies funéraires qui se dérouleront suivant le programme ci-après :

#### PROGRAMME DES OBSEQUES

Vendredi 29 juillet 2016 De 18 h à l'aube : Veillée de prières et de chants au domicile du défunt à

Agoè-Zongo Samedi 30 juillet 2016 o5 h 00: Levée du corps à la morgue du CHU Syl-vanus Olympio 07 h 00: Exposition du corps en la maison mor-

08 h 30 - 10 h 30 : Messe

d'enterrement en la paroisse Marie-Théotokos 11 h 00 : Enterrement au cimetière de Sogbossito à Agoè-Nyivé

Maison mortuaire : Maison Damba à Agoè-Zongo

#### REMERCIEMENTS

Le doyen de la famille

Migbare La famille Toukale Kombate La famille Fabe de Timbou La famille Dinegre de Tim-

Les familles : Folega, Pessinaba, Kabiogo, Dandja, Motore, Yebli, Balkoute, Nalergou, Mossiyamba et Guissoguine à Dapaong et à Lomé,

Les familles parentes, alliées et amies, touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées de diverses manières lors du décès et des obsèques de leur très cher et regretté :



MIGRARE Boakoa Alexandre Agent technique de santé à la retraite Survenu au CHR de Dapaong le dimanche 03 juillet 2016 dans sa 74° année.

Vous prient de trouver ici leurs sincères remercie-ments. Que le Seigneur vous le rende au centuple.

#### **AVIS DE DECES**

M. Lovi Kokouvi Emmanuel, agriculteur, doyen des familles Lovi, Agbassa et Koumedzro du Togo et du Ghana

M. Lovi Kossi Herman, géo mètre à Lomé et Aképé M. Akpagueli Victor, chauffeur, doyen de la famille Akpagueli

M. Akpagueli Emmanuel, agriculteur, ses époux et leurs enfants

M. Akpagueli Komla Mawuena, directeur de l'entreprise Bel-Mando à Lomé Abbe Akpagueli Komlan

Pierre, administrateur de la paroisse Saint Etienne de Goudévé

Ont la douleur d'annoncer le décès de leur chère et regrettée



LOVI Yawavi Cécile épouse AKPAGUELI, Ménagère à Kpalimé Survenu le 09 juillet 2016 à l'âge de 73 ans.

#### PROGRAMME DES

Vendredi 29 juillet 2016 20 h 00 : Messe - veillée en l'église Immaculée Conception de Kpalimé-Tsihinu

De 22 h à l'aube : Veillée traditionnelle

traditionnelle
Samedi 30 juillet 2016
06 h 00 : Chapelle ardente
08 h 00 : Levée du corps
09 h 00 : Messe d'enterrement en la même église 11 h 30 : Salutations d'usage et début des cérémonies funéraires

Dimanche 31 juillet 2016

06 h 30 : Messe d'action de grâces en ladite paroisse et sortie de deuil

Maison mortuaire : Maison Akpagueli, Quartier Agoè-Kondji-Kpalimé

#### **MESSE ANNIVERSAIRE**





**OHIN Alexine Kuamba** Veuve FOLLIGAN.

Chère Maman,

Voici un an que tu as été arrachée à notre affection mais ton souvenir est s présent.

Que les pensées positives et la prière de chacun et de tous t'éclairent à jamais.

En ce jour anniversaire de ton rappel à Dieu Nous tes enfants

Francis, Alexandre Géraldine, Gilbert, petitsfils, tes frères, sœurs cousins et cousines tantes et oncles

Rendons grâce à Dieu pour ta vie sur terre et renouvelons une fois encore nos sincères remerciements à tous ceux ou celles qui de près ou de loin nous ont soutenus dans ces moments difficiles

Et vous prions de bien vouloir assister ou vous unir d'intention à la messe anniversaire qui sera célébrée le dimanche 31 juillet 2016 à 10 h 00 en l'église Saints Martyrs de l'Ouganda de Tokoin N.B.: Les salutations d'usage seront recues sur le parvis de l'église après la messe.

#### **AVIS DE DECES**

Togbé Agokoli IV, chef du canton de Notsè, président des chefs traditionnels du Togo, et le Régent du Trône d'Agbodrafo Les familles Prince-Agbodjan d'Agbodrafo et Segla d'Ekli Notsè

Notse
M. Prince-Agbodjan Labité
Alexandre, chef de la famille
Prince -Agbodjan
Veuf Segla Dovi Klutsè Ahadé
François, Retraité de l'UTB,
Directeur Hôtel Effata Notsè
Mma Segla Kafti Sávram

Mme Segla Kafui Séyram Monique à Saimex Sarl Togo Meubles et Segla Sitou Carole à Jhpiego Corporation Togo Mlle Semanou Dorcas Coretta Elishéva fafa, élève

Ont la douleur d'annoncer le décès de leur épouse, fille, mère et grand-mère :



PRINCE-AGBODJAN Agné-lévi Anne-Philomène épouse SEGLA Institutrice Principale de Classe Excep-tionnelle Pieusement Endormie dans le Seigneur le 1er juillet 2016 dans sa 64e

#### PROGRAMME DES OBSEQUES

Vendredi 29 juillet 2016 18 h 30 : Veillée de Prières et de chants Corps Présent au domicile de la défunte à Agoè-Anyonkui non loin de l'école

Clémence Divine.

Samedi 30 juillet 2016

07 h 00 : Départ du Corps pour Notsè
09 h 00 : Chapelle Ardente
09 h 30 : Levée du Corps suivi

de la messe d'enterrement en l'église Saints Pierre et Paul de Notsè

Inhumation au cimetière catholique de Notsè Maison mortuaire : Maison Feu Segla Yao Marcellin, quartier

#### **REMERCIEMENTS**

Owli Nyahoho Koku Adangbledou III, chef du village d'Akloa (P/Wawa) M. Attiedoù Akpó Emmanuel, entrepreneur de bâtiments à Badou et ses enfants à Akloa, Lomé et Accra

Les familles Tawia d'Akloa, d'Anfoin au Ghana et Amegatse de Kpélé-Gouvié

Mme Nyahoho Awo Hélène, née Attiedou, son époux et leurs enfants à Akloa, Lomé et en France Mme Tawia Afoua, coiffeuse à Lomé et son enfant en Allemagne Mme Bakoma Ama, née

Attiedou, ancien chef de personnel à la TVT à Lomé et son enfant Le directeur de la TVT et son personnel Veuve Tawia Victoire, née

Amegatse, revendeuse et ses enfants

Dans l'impossibilité de vous toucher individuellement pour vos nombreuses marques de sympathie, d'affection et de compassion que vous leur avez témoignées de diverses manières lors du décès et des obsèques de leur très cher regretté



**TAWIA Kodjo Simon** Cameraman Survenu le 20 juin au CHU Sylvanus Olympio de Tokoin dans sa 50° année.

Que Dieu, le Tout-Puissant vous comble de toutes ses bénédictions.

#### **REMERCIEMENTS**

Gê Fiogan Sédégbé Foli-Bébé XV, roi du peuple Gê à Glidji Togbé Ahuawoto Savado

Zankli Lawson VIII, chef traditionnel de la ville d'Aného

M. Gbadoe-Zoun Kangni, régent du canton d'Aklakou

M. Gbadoe Assion Vitus, enseignant et directeur de société à la retraite à Lomé, chef de la famille Gbadoe Mme Koumako-Gbadoe

Ayélé Amélie à Paris, ses frères, sœurs, cousins, cousines et leurs enfants Les familles parentes,

alliées et amies Très sensibles aux nombreuses marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées de diverses manières lors du décès et des obsèques de leur très



GBADOE Ekoue Jean Jacques (J.J.) dit «Parent» Douanier à la retraite à Lomé Rappelé à Dieu le dimanche 26 juin 2016 au CHU-Campus à

l'âge de 61 ans. Dans l'impossibilité de vous toucher individuellement, vous renouvellent leurs sincères remerciements et prient le Seigneur Dieu tout-puissant de vous bénir et vous rendre au centuple tous vos

#### **MESSE ANNIVERSAIRE**

bienfaits.

28 juillet 2015 28 juillet 2016

Voici un (01) an déjà que Dieu à rappela à lui notre chère et regrettée



Elisabeth Gnéyoudèbè Kpandjiidou PALI Veuve BAMAZE.

Laissant en nous un grand vide que lui seul et sa grâce divine peuvent combler

En ce jour anniversaire nous tes enfants et tes petits-enfants

Les familles parentes alliées et amies Renouvelons une fois encore à tous ceux qui t'ont connue et aimée, nos sincères remerciements et les prions de bien vouloir s'unir d'intention en la messe d'action de grâces pour le repos de son âme qui sera dite le jeudi 28 juillet 2016 à 05 heures 45

A Lomé : En l'église Marie Théotokos d'Agoè-Nyivé

A Sokodé : En la cathédrale Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus A Kara: En l'église Sacré-Cœur de Jésus de Yadè

Que Dieu daigne lui accorder le repos éternel.

#### REMERCIEMENTS **ET ANNONCES**

Olouke Atsoii Sosthème Adjassem VI, chef du canton de Ounabe Olouke Koudjo Adzrakou Folly IV, chef du canton de Kpètè-Béna

Honorable Yentoumi Kodjo, député à l'Assemblée nationale du Togo

M. Yentoumi Dogo, surveillant général à la retraite au CEG de Ounabé, son épouse et leurs enfants à Ounabe et Lomé

Les familles parentes, alliées et amies Ont la douleur d'annoncer le décès de leur très cher et regretté :



YENTOUMI Yao Etienne Doyen de la famille Yentoumi Employé à la CTMB Hahotoè à la retraite Survenu le 27 juin 2016 au CHR d'Atakpamé dans sa 75° année.

**PROGRAMME** Vendredi 29 juil. 2016 20 h 00 : Veillée de prières et de chants en l'église évangélique presbytérienne de Ounabè

Samedi 30 juil. 2016 07 h 00 : Exposition du

07 h 30 : Levée du corps 10 h 00 : Inhumation Dimanche 31 juil. 2016 Messe de requiem et d'action de grâces en l'église évangélique presbytérienne de Ounabè.

#### **AVIS DE DECES**

Les familles Folly-Toulan et Atayi M. Ayikoue Mawussé

Atayi, sa sœur et ses frères

Ont la douleur d'annoncer le décès de leur très chère et regrettée mère



Veuve ATAYI Delphine Dédé Colette, née FOLLY

Survenu le 18 juillet 2016 à Montpellier en France à l'âge de 69 ans.

#### PROGRAMME DES **OBSEQUES**

Jeudi 28 juil. 2016 Veillée de prières et de chants au temple méthodiste Salem de Hanoukopé avec corps présent au temple Vendredi 29 juil. 2016 06 h 00 : Chapelle ardente

08 h 00 : Levée du corps 09 h 00 : Culte d'enterrement au même temple suivi d'enterrement au cimetière d'Aného (Adiido)

Dimanche 31 juil. 2016 09 h 00 : Messe d'action de grâces et sortie de deuil.

#### **REMERCIEMENTS**

La famille Takpara de Koumondè, Lomé, Sokodé, Kara, au Gabon, au Sénégal, au Burkina Faso et d'Allemagne Les familles : Ouro-Gbéléou et Tchakpédeou de KoumondèBouworo M. Takpara E. Yodou, au Port Autonome de Lomé Très sensibles aux nombreuses marques de sympathie, d'affection, ainsi que de soutien matériel, moral, spirituel et financier que vous leur avez témoignées de diverses manières lors du décès et obsèques de leur très cher et regretté



TAKPARA Kabouré Alfred Commissaire principal de police à la retraite Ancien commissaire central de la ville de

Lomé Chevalier de l'Ordre du Mono

Survenu à Lomé le 13 juillet 2016 dans sa 82° année.

Dans l'impossibilité de vous toucher individuellement, vous prient de recevoir l'expression de leurs profondes gratitudes et sincères remerciements. Que Dieu tout-puissant vous rende au centuple tous vos bienfaits.

#### **REMERCIEMENTS ET ANNONCES** Le chef du canton de Siou

Le chef du village de Koukou Togbui Saba Christophe,

chef du quartier Hétsiavi à Tsévié

Le président des ressortissants de Doufelgou à Tsévié

M. Djassoa Gnansa Christophe, professeur émérite de psychologie à l'Université de Lomé

Les familles Djassoa, Adokou Missiamenou. Jean-Charles, Yana, Bahomda et Kelba au Togo et aux USA

Les familles parentes, alliées et amies Profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées de diverses manières lors du décès et l'inhumation de



**DJASSOA Doufalona** Martin

Menuisier au lycée de Tsévié à la retraite Survenu le vendredi 8 juillet 2016 au CHU-Campus de Lomé dans sa 85º année.

Vous renouvellent leurs sincères remerciements Que Dieu tout-puissant vous le rende au centuple et vous comble de toutes ses grâces.

#### **MESSE ANNIVERSAIRE**

20 juillet 1996 20 juillet 2016



#### KADENA Toyi David.

Le Seigneur fit pour nous des merveilles Saint est son puissant

Cher papa, voici 20 ans que tu as été arraché à notre affection laissant un vide que seul Dieu a su combler

En ce jour anniversaire de ton rappel à Dieu, nous tes enfants, tes petits enfants et épouse Les familles parentes

alliées et amies Prions tous ceux qui t'ont connu et aimé de bien vouloir s'unir à nous pour assister aux messes anniversaires qui seront dites selon le programme

suivant:

éalise.

Samedi 30 juil. 2016 06 h 00 : Messe-anniversaire en l'église catholique Saint François-Xavier de Sotouboua Les salutations d'usage seront reçues à la maison Kadena sise derrière le grand marché de Sotouboua en allant vers le CEG de la Paix

Dimanche 31 juil. 2016 07 h 00: Messe d'action

#### **AVIS DE DECES**

de grâces en la même

Le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique Le chef du canton de Lassa

L'amicale des ressortissants du canton de Lassa à Lomé La famille Banezi Le directeur général de

Togo Télécom et son personnel Ont la douleur d'annonce le décès de leur très cher



**BANEZI Manfeidjéou** Eugene Contrôleur de gestion, précédemment en service à la direction générale à Lomé Survenu le dimanche 17 juillet 2016 à l'âge de 46 ans.

#### **PROGRAMME DES OBSEQUES**

Vendredi 29 juil. 2016 18 h 00 : Veillée de prières et de chants au domicile du défunt sis à Agoè à côté du complexe scolaire privé Payarama (côté sud-ouest du terrain de football)
Samedi 30 juillet 2016

06 h 00 : Chapelle ardente 08 h 00 : Mise en bière 09 h 00 : Levée du corps suivie de l'inhumation au

cimetière préfectoral de

Sogbossito Les salutations d'usage seront reçues au cimetière Ni gerbes, ni couronnes. Maison mortuaire Maison Banezi sise à Agoè à côté du complexe scolaire privé Payarama.

#### **AVIS DE DECES**

Togbui Pebi V, chef du canton d'Agou-Nyogbo M. Amekponou Chrétien, doyen du quartier d'Awadomé et chef de la famille Amekponou d'Agou-Nyogbo

Les enfants de la défunte Apalobara, Edem, Komla, Messan, Anani et Mawussé M. Apalobara Kpomonè, enseignant-chercheur à l'Université de Lomé Ont la douleur d'annoncer le décès de



**AMEKPONOU Ama** Célestine Survenu le 03 juillet 2016 à l'âge de 62 ans. PROGRAMME DES **OBSEQUES** 

Vendredi 29 juil. 2016 18 h 30 : Veillée de prières et de chants en l'EEPT paroisse d'Aflao-Avatamé Samedi 30 juil. 2016 04 h 30 : L'exposition du

corps au domicile de la défunte à Lankuvi non loin du carréfour Avoude 08 h 30 : Levée du corps suivie du culte d'enterrement en la même

église 11 h 00 : Enterrement au cimetière préfectoral de Yokoé dans le canton de Sagbado

Dimanche 31 juil. 2016 09 h 00 : Culte d'action de grâces pour le repos de son âme en la même église Maison mortuaire: Maison de la défunte à Lankuvi non loin du carrefour Avoude.

#### **AVIS DE DECES**

Le ministère de la Défense et des Anciens Combattants Le chef du canton de Tchitchao

La famille Pitassa à Tchitchao, Kara et Kpalimé La famille Kodouza à Tchitchao Naïdè et Lomé La famille Horou à Dapaong, Kara, Lomé et Tchitchao Les familles parentes alliées et amies Ont la douleur d'annoncer



PITASSA Tchaa Sergent-chef en service au camp général Améyi à Kara Survenu le jeudi 21 juillet 2016 dans sa 45° année.

Les obsèques se dérouleront selon le programme ciaprès :

Vendredi 29 juil. 2016 20 h 00-22 h 00 : Veillée de prières et de chants au domicile du défunt, non loin du camp des sapeurspompiers à Kara Samedi 30 juil. 2016

05 h 00 : Levée du corps au CHII de Kara **06 h 00-07 h 30 :** Exposition du corps au domicile du défunt à Kara **08 h 00** : Départ pour

Tchitchao-Fatoudè

08 h 45-09 h 30 : Exposition du corps à la maison mortuaire à Tchitchao-

Fatoudè 10 h 00 : Inhumation au cimetière de Tchitchao-Fatoudè

Les salutations d'usage seront reçues après l'enterrement au domicile du défunt.

#### **REMERCIEMENTS**



Jacob Fambo DONI.

II v a 20 ans. notre Fofo bien-aimé, Jacob Fambo Doni était rappelé auprès du Seigneur

La famille Doni Atakpah et son Représentant Victor Doni

Ses enfants Worou Joseph Doni Véronique Doni, Jeanne Doni, Yéma Doni Etienne Doni, Bernard Doni, Philomène, Dethy et Augustin et toute sa progéniture

Vous convient à la messe d'action de grâces et de souvenir qui sera célébrée en sa mémoire le dimanche 31 juillet 2016 à 07 heures en l'église Sainte Famille d'Atakpamé.

Lisez

**TOGO-PRESSE** 

sur

www.togopresse.tg

#### REMERCIEMENTS

Le chef du canton de Yaka Agbandé Veuve Djiwa Amah, née Syle, ménagère et ses enfants Dr Tomta Kadiika, professeur

à l'Université de Lomé et sa La famille Tchalo-Kadjamissi Les familles parentes, alliées

et amies Profondément touchés par les nombreuses marques d'affection et de sympathie que vous leur avez témoignées de diverses manières à la suite du décès de leur très chère et regrettée sœur, mère,



TOMTA Kpah Marguerite Commerçante à Niamtougou Survenu le lundi 16 mai 2016 au Centre Hospitalier Universitaire
Sylvanus Olympio dans
sa 65° année.
Dans l'impossibilité de vous

toucher individuellement, vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou vous unir d'intention à la messe du quarantième jour qui du quarantième jour qui aura lieu le dimanche 31 juillet 2016 à Lomé et à Yaka-Agbandé selon le programme ci-après : A Lomé : 07 h 00 : En l'église des Missionnaires Comboniens

à Cacaveli, face à la station de transport Lomé-Kara (L-K)

A Yaka-Agbandé
(Préfecture de Doufelgou): 06 h 30 : En la chapelle Antoine de Padou de Yaka

N.B.: Les salutations d'usage seront reçues après la messe sur les parvis de l'église.

#### AVIS DE DECES

Le chef du canton de Lama ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Les présidents des Universités de Lomé et Kara La famille Bakali de Lama-Poudè

Ont la douleur d'annoncer le



BAKALI Toï Enseignant-chercheur des Universités de Lomé et Kara Survenu le mardi 19 juillet 2016 au CHU Campus de Lomé dans sa 51º année.

Vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou vous unir d'intention aux obsèques qui se dérouleront selon le programme ci-après

Vendredi 29 juil. 2016

18 h 30 : Veillée de prières et de chants en la paroisse Saint Joseph de Togblékopé Samedi 30 juil. 2016 06 h 00 : Exposition du corps dans la maison mortuaire h 30 Messe

d'enterrement en la paroisse Saint Joseph de Togblékopé suivie de l'inhumation au cimetière d'Agoè-Sogbossito N.B.: Les salutations d'usage seront reçues au cimetière après l'enterremer Dimanche 31 juil. 2016 08 h 00 : Messe d'action de grâces en la même église Maison mortuaire : Maison Bakali Toï à Togblékopé, 1e von après Orabank à droite

#### ANNONCE LEGALE

#### DEMANDE DE CHANGEMENT DE PATRONYME

Conformément à l'article 13 du Code Togolais des Personnes et de la Famille, Monsieur AKPEMADO Koffi, revendeur domicilié à Lomé, agissant au nom et pour le compte de ses enfants :

KOMLA Mama Victorine, née le 18 mai 1991 à Danyi Apéyémé (P/Kloto); KOMLA Yaovi Simpliste, né le 14 septembre 1995 à Darave Todome (P/

a déposé une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer au nom patronymique de ces enfants celui de **AKPEMADO**.

Toute personne justifiant d'un intérêt légitime peut faire opposition à ce changement de nom dans un délai de trois (03) mois.

Fait à Lomé, le 25 juillet 2016

#### FORMATION EN COMPTABILITE PRATIQUE D'ENTREPRISE

CABINET EXPRO CONSEIL

Public cible : Professionnels de la Comptabilité, Etudiants en fin de cycle etc.

Module 1: Organisation Comptable.

Module 2 : Etude du progiciel «Comptabilité 100».

Module 3: Gestion du fichier des immobilisations sous l'application «Immobilisations 100».

Module 4 : Calcul des salaires, préparation des bulletins de paie et leur comptabilisation sous le

Module 5 : Elaboration des Etats Financiers (Bilan, Compte de Résultat, TAFIRE et annexes) sous l'application «Etats Financiers 100» et procédures d'affectation du résultat de fin d'exercice.

Module 6 : Fiscalité pratique d'entreprise et comptabilisation des impôts.

Début de la Formation : Mercredi, 10 août 2016.

Durée: 6 semaines.

Horaire: Groupe 1: Midi 30 à 14h 15

Groupe 2: 18 h 30 à 20 h 15

Lieu : Siège du Cabinet EXPRO CONSEIL, après la Station d'Essence TOTAL de FIATA (Sud

vers Nord), 1re rue à droite et 2e Etage blanc à droite.

Téléphones : 22 40 07 33 ou 90 03 34 67



#### Conseils pour y voir plus clair 1ère partie

Les lunettes constituent un investissement important, et un objet indispensable. Il est donc essentiel d'en prendre soin. Voici quelques conseils pour préserver vos lunettes plus

Que vos lunettes soient des lunettes de vue ou des lunettes de soleil, les habitudes à prendre et les gestes à éviter seront les memes.

#### Au quotidien, vous devez éviter de :

- Porter vos lunettes en serre-tête : cela peut les déformer, ou desserrer les branches
- Les retirer d'une seule main, ce mouvement déréglant les
- Les poser près d'une source de chaleur (tableau de bord...) qui déforme la monture et dégrade le traitement des verres (antireflets, anti-salissures)
- Les poser sur une table sans refermer les branches, l'idéal restant de les ranger dans leur étui.
- Et surtout ne les faites pas tomber.

Cet article vous est offert par KRYSTAL OPTIQUE

2550, Bd du 13 janvier (face CNTT) B.P 4535 Lomé



#### REPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DE LA FORMATION CIVIQUE

N° 1917/MCCSFC/CAB

## COMMUNIQUE

L'UNESCO, conformément à la décision 3 SC 7, paragraphe 3 issue de la Réunion des Etats parties à la Convention de l'UNESCO de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicite des biens culturels adoptée à sa troisième session tenue du 28 au 30 septembre 2015, invite les Etats à soumettre au Secrétariat, une liste non exhaustive des associations interrégionales et internationales représentant les marchands d'art, collectionneurs privés ainsi que les professionnels des musées afin de renforcer les liens avec le secteur privé. Cette liste est destinée à permettre la participation des représentants aux sessions futures du Comité subsidiaire de la Convention.

Pour toutes informations complémentaires s'adresser au Ministère de la Communication, de la Culture, des Sports et de la Formation civique, contact téléphonique : 22 20 08 28, aux jours ouvrables et ce, avant le 30 juillet 2016, délai de rigueur.

Guy Madjé LORENZO

#### ATLANTIQUE TELECOM TOGO

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital social de 8 000 000 000 FCFA. Siège social : Boulevard de la paix, Route de l'Aviation Immeuble « MOOV - ETISALAT » - BP : 14 511 Lomé (Togo) RCCM de Lomé sous le numéro : TOGO - LOME 1998 B 0460



Dans le cadre de l'enrichissement de sa base de données fournisseurs, Atlantique Telecom Togo (ATT) lance cet appel à soumission à l'ensemble des sociétés intéressées d'être inscrites sur son fichier fournisseurs d'envoyer leurs dossiers et offres de services sous plis fermé à l'accueil/réception du siège d'Atlantique Telecom Togo (ATT) /Moov Togo à Lomé avec la mention :

> Demande d'inscription au fichier fournisseur Service Achats, Atlantique Telecom Togo (ATT) / Moov Togo A l'attention du BP 14511 Lomé - TOGO.

Le dossier à envoyer doit être constitué des pièces suivantes :

#### 1 - Identification légale du fournisseur (société):

- Fiche de renseignements fournisseur dument rempli (coordonnées, adresse mail,...)
- Carte d'opérateur économique (COE) en cours de validité
- Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ou carte unique de création d'entreprise
- Quitus fiscal en cours de validité
- Attestation de la CNSS confirmant que le fournisseur est à jour vis-à- vis de la CNSS
- L'autorisation d'installation en cours de validité
- Présentation détaillée sur le ou les domaines d'activité du fournisseur ainsi que les projets réalisés durant les trois dernières années
- Bilan et compte de résultat des trois dernières années Pour les:
- représentants de marque internationale à Lomé, la lettre d'agrément du représentant au Togo
- fournisseurs étrangers de l'Afrique de l'ouest, la copie de l'agrément UEMOA ou CEDEAO

#### 2 - Références techniques :

- Certificats/ Attestations de références de moins de trois ans délivrées à la société attestant la bonne exécution des travaux ou prestations de services qui leur ont été confiés par d'autres entreprises, institutions publiques ou privées
- Présentation détaillée des moyens humains et techniques de la société accompagnée éventuellement d'illustrations selon le domaine d'activité dans lequel opère la société
- Catalogues, brochures ou tout document de présentation des produits commercialisés par la société
- Une certification ISO 9001 est un atout majeur (Si oui joindre une copie du certificat ISO valide)

#### **N.B.**:

- \* La fiche de renseignement est à retirer au niveau de la réception du siège de ATT
- \* Les fournisseurs retenus seront avisés par courrier ou mail
- \* Le fournisseur a la possibilité de mentionner le domaine d'activité sur lequel il veut s'inscrire
- \* Le dossier devra être transmis sous plis fermé avec la mention « inscription au fichier fournisseur » au plus tard le 01 Août 2016



MINISTERE DU DEVELOPPEMENT A LA BASE, DE L'ARTISANAT, <u>DE LA JEUNE</u>SSE ET DE

REPUBLIQUE\_TOGQLAISE Travail-Liberté-Patrie

#### L'EMPLOI DES JEUNES

#### RESULTATS DE L'EVALUATION DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 001/15/ FONDS NATIONAL DE LA FINANCE INCLUSIVE MDBAJEJ/FNFI RELATIF A L'ACQUISITION DE FOURNITURE ET INSTALLATION DE MATERIELS INFORMATIQUES, RESEAU ET ELECTRIQUE DU FONDS NATIONAL **DE LA FINANCE INCLUSIVE**

REFERENCE DE LA PROCEDURE	DATE DE LA PUBLICATION : 03 juin 2015
AOO N° 001/15/MDBAJEJ/FNFI	
OBJET DE LA PROCEDURE : Fourniture et installation de matériels informatiques, réseau et électrique	ALLOTISSEMENT : Quatre (04) lots
NOMBRE DE SOUMISSIONNAI	RES : Quinze 15
Lot 1 : Matériels	
NOMBRE DE SOUMISSIONNAI	RE: Treize (13)
SOUMISSIONNAIRES NON RET	TENUS: Sept (07)
SOUMISSIONNAIRES	MOTIFS DE REJET DE L'OFFRE
DELTA SERVICES	Attestation de capacité financière non fournie
BRAIN STORM	Marché similaire ne cadre pas avec l'objet du DAO, chiffre d'affaires moyen inférieur à 0,5 du montant de son offre financière proposée
ERAD ATLANTIC	Capacité de financement inférieure à 0,50 du montant de l'offre financière proposée
STNT	Capacité de financement inférieure à 0,50 du montant de l'offre financière proposée
IDS Technologie	Processeur i7 4770k moins performant que celui demandé (Ordinateurs de bureau)
ICS SARL	Offre technique inexistante
COMTEL Technologies	Processeur des serveurs non conforme, pas de précision sur les modèles de desktop et coffret proposés
NOMBBE DE SOLIMISSIONN	AIDEC DETENLIC : Civ. (OC)

#### NOMBRE DE SOUMISSIONNAIRES RETENUS : Six (06)

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS EN TTC A L'OUVERTURE DES OFFRES	MONTANTS EN TTC APRES CORRECTION ET AJUSTEMENT	Conformité
MAPCOM	70 747 015	70 747 015	Oui
LEVAWO	74 098 214	81 578 343	Oui
ICBM	102 537 942	111 434 656	Oui
QUALITY CORPORATE	49 136 919	58 333 633	Oui
CFAO TECHNOLOGIES	73 238 481	73 238 481	Oui
HITECH Informatique	44 559 767	64 020 147	Oui
NOM ET ADRESSE DE L'ATTRIBUTAIRE PROVISOIRE		Lot 1 : Matériels QUALITY CORPORATE 04 B.P. : 890 Cotonou, Tél :(+229) 21 32 57 45	
MONTANT D'ATTRIBUTION DU MARCHE		49 436 919 F CFA	

#### Lot 2 : Logiciels

	NOMBRE DE SOUMISSIONNAIRES : Dix (10)		
	SOUMISSIONNAIRES NON RETENUS : Cinq (05)		
	SOUMISSIONNAIRES	MOTIFS DE REJET DE L'OFFRE	
	DELTA SERVICES	Spécifications techniques du logiciel non conformes à celles du DAO. La licence Oracle proposée ne précise pas le nombre d'utilisateurs ni le nombre de cœurs par processeur	
	TOGO TECHNOLOGIES	Pas de preuve de marchés similaires. Données produites ne permettent pas de juger de sa capacité financière à exécuter le marché.	
	STNT	Spécifications techniques du logiciel non conformes à celles du DAO. La licence Oracle proposée ne précise pas le nombre d'utilisateurs ni le nombre de cœurs par processeur.	
	IDS Technologie	Spécifications techniques du logiciel non conformes à celles d DAO. Manque d'informations sur les détails relatifs à la licence en fonction du nombre de cœurs demandé	
	CFAO TECHNOLOGIES	Spécifications techniques du logiciel non conformes à celles du DAO. La licence Oracle proposée ne précise pas le nombre d'utilisateurs ni le nombre de cœurs par processeur	
ı			

#### NOMBRE DE SOUMISSIONNAIRES RETENUS : (Après analyse de la conformité technique: Cinq (05)

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS EN TTC A L'OUVERTURE DES OFFRES	MONTANTS EN TTC APRES CORRECTION ET AJUSTEMENT	Conformité Technique
LEVAWO	215 168 554	231 406 933	Oui
ICBM	268 937 696	269 937 6963	Oui
ICS SARL	274 643 115	279 064 615	Oui
COMTELTECHNOLOGIES	172 927 835	307 299 235	Oui
QUALITY CORPORATE	315 785 404	315 785 404	Oui
NOM ET ADRESSE DE L'ATTRIBUTAIRE PROVISOIRE		NA	
MONTANT D'ATTRIBUTION DU MARCHE		NA	

#### N.B.: Lot 2: Logiciels

Le soumissionnaire moins-disant LENAWO est éligible pour l'attribution du marché. Cependant le montant de son offre financière considérée (231 406 933 F CFA) est largement supérieur au montant prévu au budget de FNFI. Le FNFI déclare par conséquent le lot N° 2 infructueux et annule le marché y relatif.

#### Lot 3 : Réseau et sécurité

INFORMATIONS SERVICE

NOMBRE DE SOUMISSIONNAIRES : Huit (08)			
SOUMISSIONNAIRES NON RETENUS : Quatre (04)			
300MI33IONNAIRES NON RE	SOUMISSIONNAIRES NON RETENUS . Qualite (04)		
SOUMISSIONNAIRES	MOTIFS DE REJET DE L'OFFRE		
DELTA SERVICES	Un marché similaire au lieu de 2 requis. Attestation de capacité financière non fournie		
QUALITY CORPORATE	Mémoire flash et Mémoire RAM du routeur inférieures à la spécification demandée		
CFAO TECHNOLOGIES	Spécifications techniques incomplètes (pas de proposition pour routeur, switch, point d'accès, câblage réseau et firewall).		
ICS SARL	Pas de preuve de marchés similaires. Attestation de capacité financière non fournie.		
COMTEL Technologies	Pas de preuve de marchés similaires. Attestation de capacité financière non fournie.		

#### NOMBRE DE SOUMISSIONNAIRES RETENUS : Trois (03)

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS EN TTC A L'OUVERTURE DES OFFRES	MONTANTS EN TTC APRES CORRECTION ET AJUSTEMENT	Conformité
MAPCOM	20 744 700	20 744 700	Oui
STNT	12 292 911	9 792 911	Oui
IDS Technologie	17 412 358	17 412 358	Oui
NOM ET ADRESSE DE L'ATTRIBUTAIRE PROVISOIRE		Lot 3 : Réseau et sécurité STNT 02 B.P. : 20 889 Lomé ; Tél. : 22 26 95 00 / 90 36 72 20	
MONTANT D'ATTRIBUTION DU MARCHE		12 292 911 F CFA	

#### Lot 4 : Electricité

NOMBRE DE SOUMISSIONNAIRES : Onze (11)			
SOUMISSIONNAIRES NON RETENUS : Six (06)			
SOUMISSIONNAIRES	NAIRES MOTIFS DE REJET DE L'OFFRE		
DELTA SERVICES	Personnel technique proposé non qualifié		
BRAIN STORM	Pas de preuves de marchés similaires.		
LENAWO	Pas d'autorisation de fabricant des onduleurs, pas de technicien en électricité proposé.		
STNT	Personnel technique proposé non qualifié.		
ICS SARL	Pas de preuves de marchés similaires. Attestation de capacité financière non fournie.		
COMTEL Technologies	Pas de preuves de marchés similaires. Attestation de capacité financière non fournie.		

#### NOMBRE DE SOUMISSIONNAIRES RETENUS : Cinq (05)

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS EN TTC A L'OUVERTURE DES OFFRES	MONTANTS EN TTC APRES CORRECTION ET AJUSTEMENT	Conformité
MAPCOM	11 440 037	11 440 037	Oui
EKEA	12 375 633	12 375 633	Oui
IDS TECHNOLOGIE	15 919 070	15 919 070	Oui
QUALITY CORPORATE	19 926 597	19 926 597	Oui
CFAO TECHNOLOGIES	24 741 776	24 741 776	Oui
NOM ET ADRESSE DE L'ATTRIBUTAIRE PROVISOIRE  Lot 4 : Electricité MAPCOM 01B.P. : 2 792 Lomé ; Tél. : 22 21 82 82 99 25 13 58			
MONTANT D'ATTRIBUTION DU MARCHE		11 440 037 F CFA	
PART DU MARCHE SOUMISE A LA SOUS-TRAITANCE : NON APPLICABLE			
PRISE EN COMPTE DE VARIANTES : NON APPLIACABLE			
PROCEDURE DEROGATOIRE : NON APPLICABLE			

Lomé, le 22 juillet 2016

La Personne Responsable des Marchés Publics

**Comlanvi HOUENOU** 



Meilleure Banque de l'Afrique de l'Ouest



Améliorer la qualité du service à la clientèle, rapporte de nouvelles distinctions. Grâce à votre confiance sans cesse renouvelée, la Banque Atlantique s'est vue sacrée « Meilleure Banque de l'Afrique de l'Ouest » lors de la 10 ème édition des African Banker Awards, tenue en marge des assemblées générales de la BAD à Lusaka en Zambie.

Ce trophée est la récompense de la fidélité à nos valeurs, la récompense de notre dévouement quotidien, mais surtout **votre récompense à vous.**Merci à tous nos clients et partenaires.

Avec la Banque Atlantique, le meilleur reste à venir...



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

**SPORTS** Togo - Presse N° 9839 du 28 Juil. 2016 -

#### JO-2016/ ATHLETISME

## L'IAAF confirme à la Russie qu'une seule de ses athlètes est éligible

La Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) a confirmé hier à la Russie qu'une seule de ses athlètes était éligible pour les jeux Olympiques de Rio (5-21 août), rejetant une nouvelle requête du ministre des Sports russe.

«Nous avons reçu une lettre du ministre des Sports Moutko hier (mardi, ndlr) demandant à revoir les cas des athlètes russes», a expliqué l'IAAF. Et selon la réponse de l'IAAF, qui a analysé au cas par cas les demandes des athlètes russes, seule la sauteuse Daerya a été confirmée éligible, sur les 68, pour les JO de Rio. L'analyse des demandes a porté sur des bases individuelles par le «Doping Review Board ». L'IAAF, qui a suspendu la fédération russe d'athlétisme depuis novembre 2015 en raison du dopage institutionnalisé dans le pays. avait édicté des règles strictes pour pouvoir participer aux jeux Olympiques. Les athlètes



Daerya, la seule représentante russe aux J.O.

devaient prouver que leur préparation n'avait pas été entachée par ce système, ce qui revenait à produire des preuves de contrôles antidopage réalisés à l'étranger. Or, la quasi-totalité des athlètes russes s'entraînent en Russie, à l'exception de Darya Klishina, basée aux Etats-Unis depuis fin

(AFP)

#### OMNISPORTS/JO-2016

## Le TAS délocalisé à Rio pour traiter notamment les cas de dopage

Le Tribunal arbitral du sport (TAS), qui siège habituellement à Lausanne en Suisse, s'est délocalisé à Rio pendant la période des jeux Olympiques où pour la première fois, il jugera en première instance les cas de dopage.

Depuis mardi, et pour la première de l'histoire olympique, le TAS a ouvert à Rio deux bureaux provisoires qui seront jusqu'à opérationnels la clôture des Jeux le 21 août. Le tribunal suprême en matière sportive devrait être assez occupé durant les Jeux car en plus des éventuels cas de dopage, il devra aussi traiter les appels des sportifs russes exclus des Jeux par les diverses fédérations. Jusqu'à maintenant, les cas de dopage pendant les JO étaient traités par une commission de discipline du CIO, qui décidait des sanctions, pouvant aller de la disqualification jusqu'au retrait des médailles.

En mars, le CIO a décidé de confier cette mission au TAS afin de

rendre le traitement des cas de dopage plus indépendant. Les athlètes sanctionnés pourront faire appel devant une autre division ad hoc du TAS, qui siègera aussi à Rio et sera composée d'arbitres différents. Cette chambre ad hoc du TAS a été créée pour les JO d'Atlanta en 1996, afin de résoudre les litiges juridiques concernant des questions de

qualification, disciplinaires ou de dopages en appel. Ses décisions sont rendues «dans un délai de 24 heures ou dans un délai compatible avec le programme des compétitions», a précisé le TAS. Aux Jeux de Londres en 2012, cette chambre a traité 11 affaires.

(AFP)

#### FOOTBALL / ITALIE

## Le président de Naples dénonce «l'ingratitude» d'Higuain

L'attaquant argentin Gonzalo Higuain, pour leguel la Juventus Turin a déboursé 90 millions d'euros, a fait preuve d'«ingratitude» envers son précédent club, Naples, a assuré le président de Naples, Aurelio de Laurentiis.

Le transfert de l'avantcentre argentin, qui a réalisé une saison exceptionnelle avec Naples, qu'il a conduit à la 2° place de la Serie A en inscrivant 36 buts en 35 matches de championnat, a pourtant permis au Napoli d'empocher 90 millions d'euros, une indemnité de transfert sans précédent en Italie. C'est même la troisième plus élevée de l'histoire, derrière celles versées par le Real Madrid pour s'attacher les services de Gareth Bale en 2013 (101 millions d'euros à Tottenham) et Cristiano Ronaldo (94 millions d'euros à Manchester United) en 2009. Cette transaction témoigne de la qualité de vendeur du président napolitain Aurelio De Laurentiis, qui avait fait venir l'Argentin du Real Madrid en 2013 moyennant une quarantaine de millions d'euros

et avait déjà vendu très cher un autre N.9 sudaméricain, l'Uruguayen Edinson Cavani, 64 millions d'euros au PSG le même été.

Le départ de l'Argentin chez un rival direct est en tout cas très mal perçu par les supporters du Napoli, qui ont signifié leur mécontentement en se photographiant incendiant des écharpes à son effigie, en jetant son maillot dans la cuvette des toilettes ou en habillant les poubelles publiques. «Certains disent que parler de trahison est exagéré, mais je pense le contraire car il y a dans ce choix, en raison de l'ingratitude montrée, le sens de la trahison», a affirmé le président du Napoli, Aurelio De Laurentiis, cité dans le Corriere dello Sport.

(AFP)

#### FOOTBALL/TRANSFERT

## Lyon refuse l'offre d'Arsenal pour Lacazette

L'Olympique Lyonnais a refusé une offre de transfert de 35 millions d'euros de la part du club anglais d'Arsenal pour son attaquant Alexandre Lacazette et affirme que le joueur «irremplaçable» restera à Lyon.

Dans un communiqué, le club, 2° du dernier Championnat de France, qualifié pour la Ligue des champions, a démenti avoir reçu une offre de 48 millions d'euros de la part d'Arsenal comme l'affirmait le quotidien Le Progrès mardi. L'OL précise avoir refusé une offre d'Arsenal de 35 millions d'euros car «il gardera Lacazette qui est irremplaçable et l'un des principaux leader du groupe de Bruno Genesio». Le 21 mai, l'OL avait affirmé avoir déjà refusé une proposition

de transfert de la part du club anglais de West Ham pour 40 millions d'euros pour Alexandre Lacazette. L'entraîneur d'Arsenal Arsène Wenger a refusé de confirmer son intérêt pour Lacazette lors d'une conférence de presse à San Jose (Californie) où le club londonien dispute mercredi un match de préparation.

«Lyon est responsable de sa communication. En matière de transfert, le mieux, je trouve, est de toujours garder le plus grand



Alexandre Lacazette.

secret», a expliqué le technicien français. nous recrutons

quelqu'un, on l'annoncera, mais je ne peux rien vous dire de plus», a-t-il indiqué.

#### Brèves Brèves

L'attaquant international italien Ciro Immobile rejoint la Lazio Rome, en provenance du FC Séville. ont annoncé les deux clubs hier, sans donner plus de détails sur le transfert du joueur de 26 ans. Immobile faisait partie des 23 joueurs italiens à l'Euro-2016, où la Nazionale s'est inclinée en quart de finale contre l'Allemagne (1-1, 6-5 aux tab). Il n'était

toutefois que remplaçant derrière Eder ou Pellè dans la hiérarchie. Arrivé à Séville à l'été 2015, il avait inscrit quatre buts en 15 matches, puis avait été prêté au Torino. Il compte 15 sélections en équipe d'Italie.

L'attaquant international autrichien Marko Amautovic a prolongé de quatre

ans son contrat avec Stoke City jusqu'à l'été 2020, a annoncé hier le club anglais, mettant un terme aux rumeurs l'envoyant à Everton. Meilleur buteur des Potters la saison passée (12 buts), Arnautovic, 27 ans, qui a participé à l'Euro-2016, est arrivé dans les Midlands en 2013 en provenance du Werder Brême.

#### (AFP)

#### A VENDRE

1. VEND UN BATIMENT DE 3 NIVEAUX SUR UN TERRAIN DE 434 M<sup>2</sup> A BAGUIDA

Bâtiment R+2, couvrant une superficie de 628,58

- mètres carrés et se décompose comme suit :
- 07 chambres
- · 02 Salles de bain et 05 salles d'eau
- 02 Cuisines et 01 Cour de cuisine
- 04 terrasses dont certaines pour les chambres
- 01 paillote
- 02 locaux techniques
- 02 Garages

- 01 salle d'études

- 02 Débarras
  - 01 Balcon
  - 01 Magasin
  - Total de 628,58 m²

Prix: 145.000.000 F CFA

- 2. Un terrain de 01 lot à Baguida avec titre foncier à 28.000.000 F CFA
- 3. Un terrain de 04 lots à Détikopé (Grand Lomé) avec titre foncier à 7.000.000 F CFA le lot

Tél.: 99 26 49 44

FOOTBAL/

# Ifodjè d'Atakpamé fait le bilan de ses activités

Le Club Ifodje d'Atakpamé évoluant en 2° division (D2), a fait le bilan des activités menées (2013-2016) au cours de l'assemblée générale ordinaire tenue le samedi 23 juillet à Atakpamé.

Cette rencontre à laquelle ont participé les membres du staff technique, supporters et sympathisants a permis à l'équipe dirigeante de ce club de présenter les rapports moraux, d'activités et financiers. L'adoption du budget prévisionnel 2016-2017 et d'autres sujets concernant le club ont meublé cette assise.

Il ressort du rapport d'activités que les changements effectués au sein de ce club lui ont permis d'occuper le 2e rang de la poule B parmi les 6 clubs engagés lors du championnat de la période de 18 mai 2014 au 17 août 2014. A l'issue de la phase aller Ifodje a occupé la 1re place avec 7 points, 5 buts marqués.

A la fin de la phase retour, le club s'est classé 2º avec 14 points derrière Kotoko de Lavié. Il ressort du rapport de la trésorerie qu'en 2012-2013, les entrées des fonds du club sont estimées à 2.640. 000

francs contre 2.641.000 francs de dépenses, en 2013-2014, les entrées sont de 9.870.600 francs contre 999 .200 francs.

Quant au budget prévisionnel de la saison 2016-2017, il s'élève à 30.620.000 francs et sera principalement consacré aux primes des matches des joueurs et des coachs, leurs soins médicaux, leurs assurances, la location, achat de matériels et autres besoins du siège de ce club, etc.

Le président du bureau exécutif d'Ifodjé FC d'Atakpamé, l'honorable député, M. Amétodji Yao

Michel a indiqué que le premier défi de son club est d'accéder à la première division (D 1). Il a par ailleurs souligné que cette assemblée vise à tirer des leçons des saisons écoulées afin de mieux s'apprêter pour la saison 2016-2017. Il a également remercié les partenaires et sponsors notamment la Fédération Togolaise de Football (FTF), la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT), la Ligue de Football des Plateaux-Est et d'autres bonnes volontés qui accompagnent ledit club.

(ATOP)

# MARACANA/CHAMPIONNAT DE LA LIGUE PLATEAUX- EST

## PIMA club sacré

Le Club des Pionniers de Maracana d'Atakpamé (PIMA) a été sacré champion de la Ligue de Maracana Plateaux Est à l'issue du championnat de la zone des Plateaux -Est disputé le dimanche 24 Juillet à Atakpamé. PIMA Club représentera cette ligue pour le championnat national à Lomé.

PIMA Club a pulvérisé « Kalako » par 7 buts contre 2 en matches aller-retour. Des buts ont été marqués par Ben Amédomé, Matékpo Kodjo et Koffi Komivi Doudou.

Le coup d'envoi de ce

tournoi a été donné par le représentant du président de la Fédération Togolaise de Maracana, (FETOMA) M. Adigun Josué qui avait convié les trois équipes au fair-play.

Le secrétaire général de la ligue de Maracana des Plateaux - Est, Ayémissou Kodjo Tony, a félicité PIMA Club pour sa détermination et la qualité de son jeu. Il a invité ses joueurs à continuer de s'entraîner activement pour mieux aborder la phase nationale.

(ATOP)

#### 6<sup>E</sup> EDITION DU TOURNOI DES SOURDS DE LA CEDEAO

## Le Ghana champion, le Togo 4<sup>e</sup>

L'Association sportive des sourds du Togo (ASSO), a occupé la 4º place au tournoi de football des sourds de la CEDEAO qui s'est déroulé à Kumassi au Ghana, du 26 au 30juin dernier. La compétition a été dominée par le Ghana qui a remporté ses trois rencontres.



Le capitaine de l'équipe togolaise et les officiels.

La 6e édition du tournoi des sourds qui a eu lieu du 26 au 30 juin dernier, a regroupé 4 pays de la CEDEAO sur les 15 initialement annoncés, notamment, le Niger, le Mali, le Ghana, pays hôte et le Togo. Elle s'est jouée sous forme d'un festival où chaque sélection a eu à jouer trois matches. A l'arrivée, le Ghana vainqueur de ses trois confrontations a été sacré. Le Togo avec une victoire et deux défaites, a terminé 4e, un résultat moins élogieux que ceux de ces précédentes participations. Pour leur première sortie du tournoi face à

leurs homologues du Niger, les représentants togolais se sont inclinés sur le score de 0 but contre 1. Ce même résultat a sanctionné leur dernier face à face contre le pays organisateur. Mais bien avant, le Togo s'est imposé devant le Mali aux tirs but (4-2), un but partout au terme du temps réglementaire. Les 2e et 3e places sont revenues au Mali et au Niger.

au Mali et au Niger. Le Togo a accueilli la 5° édition en 2015 et a fini sur le podium à la 3° place. Lors des 2° et 3° éditions, l'équipe togolaise a été vice-championne. Elle a occupé la première place à la 4° édition. Le Mali accueillera, la prochaine prévue en 2017.

## **Erratum**

Une erreur malencontreuse s'est glissée dans l'article: «*Euro - 2016 -19 ans* », paru mardi dernier, à la page 28 de notre publication N\* 9837. Ainsi dans le titre au lieu de - « *La France championne comme en 2016 »*, veuillez lire plutôt « *La France Championne comme en 2010* ».

Toutes nos excuses à nos lecteurs.

# Tirage n° 1332 de LOTTO BENZ

Le tirage hebdomadaire de LOTO BENZ à été effectué hier et porte le numéro 1332.

Lors du précédent tirage, c'est à Lomé, Adeta, Badou, Atakpamé et Kara que des gagnants de gros lots ont été enregistrés.

En effet, dans la capitale, ou a recensé deux lots de 500.000 F CFA, un lot de 750.000 F CFA et un gros lot de 1.500.000 F CFA auprès des opérateurs 70223, 90024, 90121 et 60721.

Les points de vente 40124, 2158 et 20035 basés respectivement à Adeta, Badou et Atakpamé ont remporté chacun un lot de 500.000 F CFA.

La ville de Kara n'est pas en reste, avec un lot de 500.000 F CFA et un lot de 750.000 F CFA gagnés auprès des opérateurs 10032 et 10031.

Deux chances de gagner s'offrent à toi cette année avec les tickets de la TCE 2016.

1re chance: (Au grattage) tu peux gagner des lots en espèces allant de 200 F à 500.000 F CFA, des tickets remboursables et un voyage tou-

ristique en Côte d'Ivoire.

2e chance (Au Tirage) garde la partie détachable de ton ticket et attend le grand tirage pour savoir si tu as gagné l'un des gros lots allant de 1.000.000 F CFA à 10.000.000 F CFA.

N'oublie pas cette année tous les tickets participent au grand tirage regional qui aura Lieu CE 29 juillet 2016 A Yamoussoukro!

Avec la TCE 2016, tu as deux fois plus de chances de gagner!

## Brève ...

Le Suisse Roger Fede-

rer, N.3 mondial et médaillé d'argent olympique à Londres en 2012, a annoncé mardi son forfait pour les Jeux de Rio, en raison de blessures à un genou qui le tiendront loin des courts jusqu'à la fin de l'année. «Je suis extrêmement déçu d'annoncer que je ne pourrai pas représenter la Suisse aux jeux Olympiques de Rio et que je vais également manquer le reste de la saison», a expliqué sur son compte Facebook Federer, champion olympique du double en 2008, à Pékin, en compagnie de Stan Wawrinka.



## Togo\_Presse

Directeur de Publication Directeur de la Rédaction Rédacteur en chef

Secrétaire général de la Rédaction

Actualités nationales et Reportages

Etranger Sport

Directeur de la Production et de la Qualité

Directeur Commercial

Rémy Banafey ASSIH Anoumou KATE-AZIAGLO Kossi N'BOUKE

Essohanem ASSOUMATINE

Komlan Ayodou DENGUEWA

Messan GOLI Siméon EGBADE

Kokou HOUESSOU Pizikilé Komi TCHALLA

Edité et imprimé par

La Société Nationale des Editions du Togo (EDITOGO)
Tél. : (EDITOGO) 22-21-37-18 / 22-21-61-08
Fax : (TOGO-PRESSE) 22-22-37-66
1B.P. : 891 Lomé 1 (TOGO) www.togopresse.tg